

**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Séance du 31 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le trente et un juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 24 juillet 2020, au Centre culturel, à Sarlat la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

DELATTAIGNANT Marie-Pierre est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	34
Représentés	2
Votants	36
Abstentions	0
Exprimés	36
Pour	36
Contre	

Présents : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Procurations: CASTAGNAU Célia à FANIER Basile, NEGREVERGNE Julie à NAJEM Christophe.

Absents excusés : ANDRE Michel.

Délibération N°2020-63

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX
ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID 19**

Le Président expose aux membres du conseil communautaire que la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir a mis en place un dispositif d'aides exceptionnelles et temporaires en faveur des entreprises du territoire, dans le cadre de la crise Covid 19.

Cette intervention est mise en œuvre dans le cadre d'une contractualisation avec la Région Nouvelle Aquitaine.

Monsieur le Président rappelle qu'un règlement d'intervention organise l'attribution de ces aides. Il est ainsi possible d'attribuer des aides exceptionnelles aux entreprises dont l'effectif est inférieur ou égal à 5 salariés équivalents temps plein, des secteurs de l'artisanat, du commerce et des services de proximité (dont micro-entreprises), ayant des difficultés de trésorerie à court terme. Cette aide peut aller jusqu'à 1 500 €.

Les dossiers complets seront examinés par un comité de pilotage composé d'élus et de techniciens afin de proposer à l'assemblée délibérante une liste d'entreprises attributaires, ainsi que le montant de la subvention accordée.

Chaque décision d'attribution d'une subvention fera l'objet d'une convention (ci-annexée à la présente délibération) entre la Communauté de communes et l'entreprise bénéficiaire. Elle précise le montant et les modalités de versement.



Monsieur le Président indique que le Comité de pilotage réuni le 22 Juillet 2020 propose d'attribuer des aides exceptionnelles aux entreprises suivantes :

Nom de l'entreprise	N° de siren	Nom du dirigeant	Activité	Montant
Au plaisir d'offrir	397 807 702	Delibie Catherine	Commerce de cadeaux et de souvenirs	1 500 €
SARL Sarlat Pressing Linge Service	821 351 608	ED DIHARI Hasnae	Pressing	1 500 €
Besnier & Bocher	881 509 681	Besnier Pierre	Vente de fromage et affinage, crèmerie	1 500 €
La Boutique Côté Sud	488 879 016	Robinet Michel	Vente de chaussures et accessoires	1 500 €
Délices de la noix	838 461 945	Pasquet Olivier	Fabrication de pâtisserie à emporter et salon de thé	1 500 €
Eric Delmas (Le commerce)	341 098 747	Delmas Eric	Restauration traditionnelle	1 500 €
SAS Magamani (JJ Print)	829 046 747	Lafond Fabienne	Impression et sérigraphie	1 500 €
Carbonier Sonia	395 104 144	Carbonier Sonia	Commerce de détail / Article de souvenirs	1 500 €
Art et fleurs	339 654 246	Delibie Eric	Commerce de fleurs	1 500 €

- Vu** le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;
- Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3, L.1511-4, L.1511-7, L.1511-8 et L.4251-17 et suivants ;
- Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite « loi Notre » ;
- Vu** la Convention SRDEII signée entre les Parties le 15 Mars 2019 ;
- Vu** la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;
- Vu** la délibération N°2020.747.SP du 10 avril 2020 relative aux mesures d'urgence mises en place par la Région Nouvelle Aquitaine et notamment la création d'un fonds de solidarité pour soutenir la trésorerie des entreprises et associations qui n'auront pas trouvé tout ou partie de leur besoin dans le dispositif national ou auprès de leur banque ;
- Vu** la décision du président de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir en date du 25 Mai 2020 approuvant les dispositions de l'avenant n°1 à la convention du SRDEII ;
- Vu** l'avenant n°1 à la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises instaurant notamment la possibilité de verser des aides exceptionnelles aux entreprises;
- Vu** la décision du président de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir en date du 25 Mai 2020 approuvant le règlement d'intervention relatif la mise en œuvre d'aides exceptionnelles dans le cadre de la crise Covid 19 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention ci annexé entre la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir et les attributaires des aides exceptionnelles;

- **DECIDE** d'octroyer des aides exceptionnelles aux entreprises suivantes :

Nom de l'entreprise	N° de siren	Nom du dirigeant	Activité	Montant
Au plaisir d'offrir	397 807 702	Delibie Catherine	Commerce de cadeaux et de souvenirs	1 500 €
SARL Sarlat Pressing Linge Service	821 351 608	ED DIHARI Hasnae	Pressing	1 500 €
Besnier & Bocher	881 509 681	Besnier Pierre	Vente de fromage et affinage, crèmerie	1 500 €
La Boutique Côté Sud	488 879 016	Robinet Michel	Vente de chaussures et accessoires	1 500 €
Délices de la noix	838 461 945	Pasquet Olivier	Fabrication de pâtisserie à emporter et salon de thé	1 500 €
Eric Delmas (Le commerce)	341 098 747	Delmas Eric	Restauration traditionnelle	1 500 €
SAS Magamani (JJ Print)	829 046 747	Lafond Fabienne	Impression et sérigraphie	1 500 €
Carbonier Sonia	395 104 144	Carbonier Sonia	Commerce de détail / Article de souvenirs	1 500 €
Art et fleurs	339 654 246	Delibie Eric	Commerce de fleurs	1 500 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions d'attribution de subvention aux entreprises sus nommées et tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme.
 Le Président,
 Jean-Jacques de Peretti



Convention d'attribution de subvention

Entre

La Communauté de communes Sarlat Périgord Noir, dont le siège est situé Place Marc Busson, 24200 Sarlat-la Canéda, représenté par son Président en exercice, Monsieur Jean-Jacques De PERETTI, et agissant en vertu de la délibération N°2020-63 en date du 31 juillet 2020.

ET

L'entreprise :, n° de siret :,
ayant son siège :
Et représenté par :en qualité de :

PRÉAMBULE

Par la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré pour une durée de deux mois sur l'ensemble du territoire national. Au-delà de la crise sanitaire, cette pandémie a eu un impact social et économique sans précédent.

La Communauté de communes Sarlat Périgord Noir souhaite agir en proximité pour soutenir les entreprises de son territoire en instaurant un dispositif d'aide directe à destination des entreprises de son territoire pendant la période de la crise.

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objectif d'accorder une subvention en application du règlement d'intervention relatif à la mise en œuvre d'aides exceptionnelles et temporaires dans le cadre de la crise du Covid 19, décidé par la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir, afin d'accompagner les entreprises dans cette période particulière.

Les interventions au titre de la présente convention sont conformes aux règles européennes relatives aux aides publiques aux entreprises et notamment au régime temporaire SA 56985 et régime de minimis 1407/2013.

ARTICLE 2 : Montant de l'aide

Il est attribué une aide d'un montant de :

ARTICLE 3 : Modalités de versement de la subvention communautaire

La Communauté de commune de Sarlat Périgord Noir s'acquittera de sa contribution en un seul versement à la date de signature de la convention.

ARTICLE 4 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet à la date de signature et se terminera au 31 décembre 2020.

ARTICLE 5 : Engagement du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage sur la véracité des renseignements fournis lors du dépôt du dossier.

Le bénéficiaire de l'aide s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation qui lui est applicable notamment en matières fiscale, comptable et du droit du travail.

ARTICLE 6 : Résiliation

En cas de non-respect des engagements par une des parties, la présente convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 1 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure. Elle pourra avant son expiration être résiliée de plein droit par l'une des parties par notification écrite (LRAR) en cas de force majeure ou pour tout motif d'intérêt général.

En cas de résiliation de la convention, la collectivité pourra faire procéder au reversement total des sommes versées.

ARTICLE 7 : Litiges

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Périgueux.

Fait en 2 exemplaires, à Le

Communauté de Communes Sarlat Périgord
Noir

Le Président

Jean-Jacques de PERETTI

L'entreprise,

.....

.....

DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR

DEPARTEMENT

DORDOGNE

Séance du 31 Juillet 2020



L'an deux mille vingt, et le trente et un juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 24 juillet 2020, au Centre culturel, à Sarlat la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

DELATTAIGNANT Marie-Pierre est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	34
Représentés	2
Votants	36
Abstentions	0
Exprimés	36
Pour	36
Contre	

Présents : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies , CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Procurations: CASTAGNAU Célia à FANIER Basile, NEGREVERGNE Julie à NAJEM Christophe.

Absents excusés : ANDRE Michel.

Délibération N°2020-64

COVID 19- MESURES D'URGENCE ET DE SOUTIEN

Monsieur le Président rappelle le contexte lié à l'épidémie du Covid-19 et l'engagement de la Communauté de communes au cœur de dispositifs de soutien et d'accompagnement.

Il précise que des mesures d'urgence ont été présentées en conférence des maires et qu'elles doivent être confirmées par délibération :

- L'effacement de la facturation des loyers perçus pour les activités commerciales du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020 ;
- La gratuité de l'accès aux prestations et structures liées à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse du 1^{er} mars au 30 juin 2020 sauf pour ce qui concerne les séjours ski qui ont eu lieu pendant les vacances scolaires d'hiver.

Monsieur le Président précise que les redevables qui auraient déjà réglés des titres de recettes seront intégralement remboursés.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder à la remise gracieuse des dettes des entreprises ou associations et des prestations de services au bénéfice des familles dans les conditions évoquées ci-dessus ;
- **DIT** qu'il sera procédé au remboursement des sommes déjà versées.



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme
 Le Président,
 Jean-Jacques de Peretti

**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Séance du 31 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le trente et un juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 24 juillet 2020, au Centre culturel, à Sarlat la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

DELATTAIGNANT Marie-Pierre est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	34
Représentés	2
Votants	36
Abstentions	0
Exprimés	36
Pour	36
Contre	

Présents : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies , CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoît, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Procurations: CASTAGNAU Célia à FANIER Basile, NEGREVERGNE Julie à NAJEM Christophe.

Absents excusés : ANDRE Michel.

Délibération N°2020-65

**SERVICE APPUI AIDES AUX ENTREPRISES FONDS
DEPARTEMENTAL INITIATIVE PERIGORD DE SOUTIEN
ECONOMIQUE ET SOCIAL AU PROFIT DES TRES PETITES
ENTREPRISES ET DES CHEFS D'ENTREPRISES EN SITUATION DE
FRAGILITE SOCIALE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID 19 – INSCRIPTIONS BUDGETAIRES ET CONVENTION**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que le contexte lié à la situation exceptionnelle créée par la pandémie du Covid-19, notamment au niveau économique et social. Dans le contexte de crise sanitaire et économique que nous traversons, Initiative Périgord, le Département et les Etablissements publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire, dans la mesure de leurs possibilités, ont la volonté de créer, en lien étroit avec les chambres consulaires, un fonds départemental de soutien des entreprises locales qui sont fortement impactées par cette crise et des chefs d'entreprise en situation de fragilité sociale.

Ce fonds n'a pas vocation à se substituer aux mesures mises en place par l'Etat, la Région ou les autres collectivités à destination des entreprises impactées par la crise du COVID-19 et qui subissent depuis la mi-mars un fort ralentissement de leur activité, voire pour certaines d'entre elles un arrêt total. Le but est, à l'échelon de nos territoires et collectivement, de créer un dispositif spécifique et complémentaire qui puisse répondre en particulier aux situations économiques et sociales alarmantes des petites entreprises, qui ne pourraient être secourues par les dispositifs de l'Etat ou de la Région.

Aussi, considérant la compétence pleine et entière du Département au titre des solidarités humaines et territoriales et la possibilité offerte aux Départements de contribuer, par convention avec les EPCI, pour agir en matière de soutien aux entreprises, il est nécessaire d'apporter aux Très Petites Entreprise (TPE) de nos territoires un soutien de proximité par des avances remboursables à taux zéro et avec un différé de remboursement de deux ans, le Département s'associe aux EPCI et à la plateforme d'initiative locale Initiative Périgord pour créer un fonds départemental Initiative Périgord de soutien économique et social qui fait l'objet d'une convention.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution d'un apport associatif avec un droit de reprise de **1.118.860 €** par le Département et les EPCI, à l'Association Initiative Périgord pour la constitution et l'abondement d'un fonds de soutien, en faveur des entreprises impactées économiquement par la crise du COVID-19 et des chefs d'entreprise en situation de fragilité sociale, sur le département de la Dordogne. Initiative Périgord, en son nom propre, effectue un apport de **500.000 €**.

Ce fonds est destiné à être redistribué sous forme d'avances remboursables et de prêts d'honneur aux entreprises et aux chefs d'entreprises du Département de la Dordogne, remplissant les critères définis dans la présente convention et validées par le Comité d'agrément.

En conséquence, le remboursement de l'apport associatif débutera selon les modalités prévues à l'article 4 de la convention.

Monsieur Le Président indique que la participation de la communauté de communes est 32 304 € tel que défini dans la convention ci-annexée à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 27 Juillet 2020,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de contribuer au Fonds Départemental Initiative Périgord de soutien économique et social au profit des TPE affectées par la crise sanitaire du COVID-19 et de leurs responsables en situation de fragilité sociale ;
- **APPROUVE** la convention ci-annexée, entre le Département de la Dordogne, les EPCI, les Chambres Consulaires et Initiatives Périgord ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2020.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Jacques de Peretti



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020

Délibération n° 38270 du 5 juin 2020

Service Appui aux Entreprises.

Fonds Départemental Initiative Périgord de soutien économique et social au profit des TPE et des chefs d'entreprise en situation de fragilité sociale dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.

Inscriptions budgétaires et convention.

Section : INVESTISSEMENT	DEPENSES
Imputation : 906-632-20423.1 Enveloppe: ECO	
Autorisation de programme de l'exercice votée	500.000 €
Total des crédits de paiement votés	500.000 €
Autorisation de programme affectée	500.000 €

VU le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne à certaines catégories d'aides d'État horizontales,

VU le règlement (UE) 2015/1588 du Conseil en date du 13 juillet 2015 sur l'application des articles 107 et 108 du (texte codifié) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne à certaines catégories d'aides d'État horizontales,

VU la communication de la Commission Européenne relative à l'Encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID-19 (2020/C 91 I/01),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

VU la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

VU la délibération du Conseil régional n° 2017.1464.CP en date du 10 juillet 2017 relative aux Conventions entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les Départements de la Gironde, de la Dordogne, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, de la Vienne et de la Haute-Vienne, en matière

de développement économique pour les secteurs de l'agriculture (dont la pêche et l'aquaculture), de la forêt et de l'agroalimentaire,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 16-270 du 23 juin 2016 et n° 20-20 du 7 février 2020,

VU la délibération du Conseil départemental n°18-220 du 26 juin 2018 approuvant le schéma de l'Amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) de la Dordogne,

VU l'arrêté préfectoral de la Dordogne du 12 juillet 2018 arrêtant le schéma de l'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Dordogne,

VU la délibération de la Commission Permanente n° 17.CP.V.5 du 17 juillet 2017 relative à la Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Dordogne en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture dont la pêche et l'aquaculture, de la forêt et de l'agroalimentaire,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du COVID-19, notamment au niveau économique et social,

CONSIDERANT que, dans le cadre de ses compétences en matière de solidarités humaines et territoriales, le Département est pleinement habilité à financer des opérations en faveur des entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la population,

CONSIDERANT que le présent dispositif, porté par la structure Initiative Périgord, fait l'objet d'un conventionnement général avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du département la Dordogne,

CONSIDERANT qu'en complément du Fonds Régional de Prêts de Solidarité et de Proximité pour les TPE, il est aujourd'hui crucial d'accompagner et de soutenir la situation économique et sociale de l'ensemble de nos entreprises face aux impacts inédites de la crise sanitaire sur leur activité,

CONSIDERANT que l'abondement de ce fonds de soutien concourt pleinement à la mise en œuvre du programme d'actions fixé dans le schéma de l'amélioration de l'accessibilité des services au public par l'arrêté préfectoral de la Dordogne du 12 juillet 2018, et notamment au maintien des petits commerces et de l'artisanat en milieu rural,

CONSIDERANT que le Département accompagne financièrement, chaque année depuis la création de la structure, c'est-à-dire depuis plus de 20 ans, Initiative Périgord, qu'il lui a attribué, au titre de ce partenariat, plus de 1,2 million d'euros, que cette coopération a permis d'exercer un réel effet levier auprès des entreprises de Dordogne,

CONSIDERANT la perte de chiffre d'affaires et les dépenses supplémentaires générées par la crise sanitaire du COVID-19 qui placent en situation de fragilité sociale de nombreux chefs de très petites entreprises,

CONSIDERANT la Loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 qui a ouvert la possibilité aux Départements d'accorder des aides aux entreprises pour leur permettre de redémarrer leur activité en cas de catastrophe naturelle et par extension de crise sanitaire grave,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 2ème et 1ère Commissions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE d'abonder le Fonds Départemental Initiative Périgord de soutien économique et social au profit des TPE affectées par la crise sanitaire du COVID-19 et de leurs responsables en situation de fragilité sociale,

VOTE une autorisation de programme de **500.000 €** au chapitre 906, article fonctionnel 632, nature 20423.1 et **l'AFFECTE** à Initiative Périgord au titre de l'abondement au Fonds Départemental Initiative Périgord de soutien économique et social au profit des TPE et des chefs d'entreprise en situation de fragilité sociale.

INSCRIT un crédit de paiement de **500.000 €** au chapitre 906, article fonctionnel 632, nature 20423.1.

ALLOUE au chapitre 906, article fonctionnel 632, nature 20423.1, **500.000 €** à l'Association Initiative Périgord sise Pôle Interconsulaire – Cré@Vallée Nord – 24060 PERIGUEUX Cedex 9, à cet effet.

APPROUVE la convention ci-annexée, entre le Département de la Dordogne, les EPCI, les Chambres Consulaires et Initiative Périgord,

AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à la signer et l'exécuter, au nom et pour le compte du Département.



Annexe à la Délibération n° 38270 du 5 juin 2020.

Fonds départemental Initiative Périgord de soutien économique et social au profit des TPE et des chefs d'entreprises en situation de fragilité sociale

CONVENTION

entre le Département de la Dordogne, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, les Communautés de Communes et l'Association Initiative Périgord pour l'abondement du fonds départemental de soutien économique et social dans le cadre de la crise du COVID-19

CONSIDERANT que, dans le cadre de ses compétences en matière de solidarités humaines et territoriales, le Département est pleinement habilité à financer des opérations en faveur des entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la population,

CONSIDERANT que le présent dispositif, porté par la structure Initiative Périgord, fait l'objet d'un conventionnement général avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du département la Dordogne,

CONSIDERANT qu'en complément du Fonds Régional de Prêts de Solidarité et de Proximité pour les TPE, il est aujourd'hui crucial d'accompagner et de soutenir la situation économique et sociale de l'ensemble de nos entreprises face aux impacts inédites de la crise sanitaire sur leur activité,

CONSIDERANT que l'abondement de ce fonds de soutien concourt pleinement à la mise en œuvre du programme d'actions fixé dans le schéma de l'amélioration de l'accessibilité des services au public par l'arrêté préfectoral de la Dordogne du 12 juillet 2018, et notamment au maintien des petits commerces et de l'artisanat en milieu rural,

CONSIDERANT que le Département accompagne financièrement, chaque année depuis la création de la structure, c'est-à-dire depuis plus de 20 ans, Initiative Périgord, qu'il lui a attribué, au titre de ce partenariat, plus de 1,2 million d'euros, que cette coopération a permis d'exercer un réel effet levier auprès des entreprises de Dordogne,

CONSIDERANT la perte de chiffre d'affaires et les dépenses supplémentaires générées par la crise sanitaire du COVID-19 qui placent en situation de fragilité sociale de nombreux chefs de très petites entreprises,

CONSIDERANT la Loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 qui a ouvert la possibilité aux Départements d'accorder des aides aux entreprises pour leur permettre de redémarrer leur activité en cas de catastrophe naturelle et par extension de crise sanitaire grave,

ENTRE :

- Le **Département de la Dordogne**, sis 2 rue Paul Louis Courier – CS 11200 – 24019 PERIGUEUX Cedex, n° SIRET 222.400.012.00019, représenté par le Président du Conseil départemental, M. **Germinal PEIRO**, dûment habilité à signer et à exécuter à la présente convention en vertu de la délibération du Conseil départemental n° 20-..... du 5 juin.2020,

- les Intercommunalités volontaires, citées ci-dessous :

La **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE**, sise Domaine de la Tour Est, 24100 BERGERAC, n° SIRET 200.034.817.00011, représentée par **M. Frédéric DELMARÈS**, son Président,

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DORDOGNE PERIGORD**, sise 36 Boulevard Stalingrad, 24150 LALINDE, n° SIRET 200.034.833.00018, représentée par **M. Christian ESTOR**, son Président,

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'HOMME**, sise 28 Avenue de la Forge, 24620 LES EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL, n° SIRET 200.041.168.00077, représentée par **M. Philippe LAGARDE**, son Président,

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD**, sise Maison des Communes, 24250 SAINT MARTIAL DE NABIRAT, n° SIRET 200.041.440.00013, représentée par **M. Jean Claude CASSAGNOLE**, son Président,

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE ET BELLE**, sise ZAE Pierre Levée, 24310 BRANTOME EN PERIGORD, n° SIRET 200.041.572.00013, représentée par **M. Jean-Paul COUVY**, son Président,

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FENELON**, sise 1, Place de la Mairie, 24590 SALIGNAC-EYVIGUES, n° SIRET 200.040.830.00016, représentée par **M. Patrick BONNEFON**, son Président,

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT AULAYE**, sise 9 rue du Docteur Hyppolyte LACROIX, 24410 SAINT-AULAYE-PUYMANGO, n° SIRET 242.400.935.00019, représentée par **M. Jacques DELAVIE**, son Président,

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS**, sise 11 rue Couleau – BP 10, 24600 RIBERAC n° SIRET 200.040.400.00018, représentée par **M. Didier BAZINET**, son Président,

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES PERIGORD LIMOUSIN**, sise 3 Place de la République, 24800 THIVIERS, n° SIRET 242.400.752.00141, représentée par **M. Bernard VAURIAC**, son Président,

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERIGORD NONTRONNAIS**, sise 48-50 rue Antonin Debidour, 24300 NONTRON, n° SIRET 200.071.819.00011, représentée par **M. Marcel RESTOIN**, son Président,

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE DOUBLE LANDAIS**, sise 4 B rue du Maréchal Joffre- 24700 MONTPON-MENESTEROL, n° SIRET 200.040.384.00121, représentée par **M. Jean-Paul LOTTERIE**, son Président,

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE ET CREMPSE EN PERIGORD** sise 2 Rue du Périgord, 24400 MUSSIDAN, n° SIRET 200.069.094.00072, représentée par **Mme. Marie-Rose VEYSSIERE**, sa Présidente,



La **COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE-LOUE-AUVEZERE EN PERIGORD**, sise Rue de la Tuilerie, 24270 PAYZAC, n° SIRET 242.401.024.00060, représentée par **M. Bruno LAMONERIE**, son Président,

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE, VERN, SALEMBRE EN PERIGORD** sise Le Bateau, 43 Rue Victor Hugo, 24110 SAINT-ASTIER, n° SIRET 200.040.095.00016, représentée par **M. Jacques RANOUX**, son Président,

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON** sise La Grand Font, 24610 Villefranche-de-Lonchat, n° SIRET 200.034.197.00018, représentée par **M. Thierry BOIDÉ**, son Président,

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD** sise 23 avenue de la Bastide, 24500 EYMET, n° SIRET 200.040.889.00012, représentée par **M. Jérôme BATAILLE**, son Président,

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR**, sise Place Marc Busson, 24200 SARLAT LA CANEDA, n° SIRET 200.027.217.00013, représentée par **M. Jean-Jacques DE PERETTI**, son Président,

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE ET FORET BESSEDE**, sise Avenue de La gare, 24220 SAINT-CYPRIEN, n° SIRET 200.041.051.00083, représentée par **M. Michel RAFALOVIC**, son Président,

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR THENON HAUTEFORT**, sise Pôle des Services Publics 58, avenue Jean Jaurès, 24120 Terrasson-Lavilledieu, n° SIRET 212.405.476.00012, représentée par **M. Dominique BOUSQUET**, son Président,

- **L'Association Initiative Périgord**, sise Pôle Interconsulaire - Cré@Vallée Nord – 24060 PERIGUEUX Cedex 9, n° SIRET 422.981.357.00029, représentée par **M. Michel CONTE**, son Président,

- **les Chambres consulaires :**

La **Chambre d'Agriculture de la Dordogne**, sise Boulevard des Saveurs, Cré@vallée Nord, Coulounieix-Chamiers - 24060 PERIGUEUX Cedex 9, n° SIRET 182.400.010.00019 représentée par **M. Jean-Philippe GRANGER**, son Président,

La **Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Dordogne (CMAI.24)**, sise Cré@Vallée Nord - 295, boulevard des Saveurs 24660 COULOUNIEIX-CHAMBIERS, n° SIRET 130.014.053.00024, représentée par **M. Didier GOURAUD**, son Président,

La **Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne**, sise Cré@Vallée Nord - boulevard des Saveurs 24660 COULOUNIEIX-CHAMBIERS, n° SIRET 130.014.053.00024, représentée par le Président de la Chambre de Métiers interdépartementale section Dordogne, **M. Christophe FAUVEL**, son Président.

PREAMBULE

Dans le contexte de crise sanitaire et économique que nous traversons, Initiative Périgord, le Département et les Etablissements publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire, dans la mesure de leurs possibilités, ont la volonté de créer, en lien étroit avec les chambres consulaires, un fonds départemental de soutien des entreprises locales qui sont fortement impactées par cette crise et des chefs d'entreprise en situation de fragilité sociale.

Ce fonds n'a pas vocation à se substituer aux mesures mises en place par l'Etat, la Région ou les autres collectivités à destination des entreprises impactées par la crise du COVID-19 et qui subissent depuis la mi-mars un fort ralentissement de leur activité, voire pour certaines d'entre elles un arrêt total. Le but est, à l'échelon de nos territoires et collectivement, de créer un dispositif spécifique et complémentaire qui puisse répondre en particulier aux situations économiques et sociales alarmantes des petites entreprises, qui ne pourraient être secourues par les dispositifs de l'Etat ou de la Région.

Aussi, considérant la compétence pleine et entière du Département au titre des solidarités humaines et territoriales et la possibilité offerte aux Départements de contribuer, par convention avec les EPCI, pour agir en matière de soutien aux entreprises, il est nécessaire d'apporter aux TPE de nos territoires un soutien de proximité par des avances remboursables à taux zéro et avec un différé de remboursement de deux ans, le Département s'associe aux EPCI et à la plateforme d'initiative locale Initiative Périgord pour créer un fonds départemental Initiative Périgord de soutien économique et social qui fait l'objet de la présente convention.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution d'un apport associatif avec un droit de reprise de **1.120.054 €** par le Département et les EPCI, à l'Association Initiative Périgord pour la constitution et l'abondement d'un fonds de soutien, en faveur des entreprises impactées économiquement par la crise du COVID-19 et des chefs d'entreprise en situation de fragilité sociale, sur le département de la Dordogne. Initiative Périgord, en son nom propre, effectue un apport de **500.000 €**.

Ce fonds est destiné à être redistribué sous forme d'avances remboursables et de prêts d'honneur aux entreprises et aux chefs d'entreprises du Département de la Dordogne, remplissant les critères définis dans la présente convention et validées par le Comité de pilotage.

En conséquence, le remboursement de l'apport associatif débutera selon les modalités prévues à l'article 4 de la présente convention.

ARTICLE 2 : MODALITES

2.1. Apports

Le Département, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et le Communautés de Communes (EPCI) font des apports à l'association Initiative Périgord, qui les accepte, dans les conditions énoncées à la présente convention pour un montant total de **1.120.054 €** (un million cent-vingt-mille-cinquante-quatre euros).

Le Département abonde le fonds des avances remboursables à hauteur de 500.000 €. Les EPCI abondent le fonds des avances remboursables à raison de deux euros par habitant, à titre indicatif. Au titre de ces apports, Initiative Périgord réalise des avances remboursables aux entreprises définies à l'article 1er.

Initiative Périgord, en son nom propre, effectue un apport de **500.000 €** qui permettra de réaliser des prêts d'honneur aux chefs d'entreprises ou associés, IP n'étant pas légalement autorisée à réaliser des apports auprès des entreprises.

La répartition des apports, d'un montant total de **1.620.054 €**, est la suivante :

Collectivité / EPCI	Nombre d'Habitants	Montant de l'apport (€)
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE		500 000
ARRONDISSEMENT PERIGUEUX : 5 EPCI		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS	19 957	39 914
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ST AULAYE	6 651	13 302
COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE DOUBLE LANDAIS	11 947	23 894
COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE, VERN, SALEMBRE EN PERIGORD	19 085	38 170
COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE ET CREMPSE EN PERIGORD	14 299	28 598
ARRONDISSEMENT DE BERGERAC : 4 EPCI		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE	60 844	121 688
COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DORDOGNE PERIGORD	18 803	37 606
COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON	12 033	24 066
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD	8 345	16 690
ARRONDISSEMENT DE SARLAT : 6 EPCI		
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE ET FORET BESSEDE	9 106	18 212
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FENELON	9 952	19 904
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SARLAT-PERIGORD NOIR	16 152	32 304
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'HOMME	15 725	31 450
COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD	8 893	17 786
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR THENON HAUTEFORT	22 489	44 978
ARRONDISSEMENT DE NONTRON : 4 EPCI		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE ET BELLE	11 337	22 674
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERIGORD NONTRONNAIS	15 839	31 678
COMMUNAUTE DE COMMUNES PERIGORD LIMOUSIN	14 600	29 200
COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE-LOUE-AUVEZERE EN PERIGORD	13 970	27 940
<i>SOUS TOTAL EPCI</i>		620 054
INITIATIVE PERIGORD		500 000
TOTAL		1 620 054

2.2. Modalités de versement

La mise à disposition des fonds, auprès d'Initiative Périgord, interviendra par les apporteurs à la signature de la présente convention.

2.3 Utilisation

Les apports visés à l'article 2.1. et réalisés par le Département et les EPCI devront être exclusivement utilisés par Initiative Périgord au financement de l'octroi d'avances remboursables prévus à l'article 1^{er} à l'exclusion de toute autre dépense, et en particulier, du paiement de tout frais de fonctionnement.

Les avances remboursables pris sur les apports du Département et des EPCI devront impérativement comporter les caractéristiques notamment montant, nature, bénéficiaires, durée, différé de remboursement. Il en est de même pour les prêts octroyés par l'association.

Le Département et les EPCI se réservent le droit de vérifier à tout moment la bonne utilisation de leurs apports et en particulier le respect des règles définies au présent article et pourront, dans cette perspective, demander à l'association tout document ou justificatif.

2.4 Critères d'attribution des avances remboursables et prêts d'honneur

Les avances remboursables et prêts du fonds départemental de soutien, à destination des entreprises ou dirigeants d'entreprises, sont attribués selon les critères suivants :

- Entreprises ayant un statut d'entreprise artisanale ou commerciale, ou chefs d'entreprise en situation de fragilité sociale,
- Rencontrant des besoins de financement spécifiquement nés de la baisse d'activité liée à l'épidémie de COVID 19,
- Entreprises employant jusqu'à 10 Equivalents Temps Plein,
- Présentant un chiffre d'affaires de moins de 1.000.000 € HT (le CA s'entend par entreprise et non par établissement),
- Entreprises immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM),
- **Entreprises** ayant leur siège ou leur établissement principal sur le territoire du Département de la Dordogne,
- A jour de leur plan de continuation, le cas échéant,
- Sans apport complémentaire obligatoire,
- Tous secteurs d'activités sauf : *sont exclues du champ d'intervention du programme, bien qu'inscrites au RCS ou au RM, les entreprises qui relèvent des activités suivantes : les pharmacies, professions médicales et paramédicales, laboratoires, professions libérales, agences immobilières, agences bancaires, ambulances.* Pour les hôtels-restaurants, ne sera prise en compte que l'activité restauration si celle-ci représente plus de 50 % du CA (attestation comptable à fournir). Les cafés et restaurants sont donc éligibles. Les franchises sont, par contre, exclues.

Les Sociétés Civiles Immobilières et les autoentrepreneurs ne sont pas éligibles.

2.5 Mise en œuvre des avances remboursables et prêts:

2.5.1 organisation générale :

Le fonds est géré par Initiative Périgord,

- Les demandes sont effectuées auprès d'Initiative Périgord qui est chargé de transmettre immédiatement les demandes auprès du service Appui aux Entreprises (dans les 48 heures par mail sollicitations et pièces jointes),
- Un comité de pilotage (*cf* article 2.6 de la présente convention) examine les dossiers de demandes et entérine la suite réservée à la demande,
- Initiative Périgord assure le secrétariat et la gestion de ce fonds (organisation des comités de pilotage, envoi des dossiers aux Collectivités et EPCI, courriers et suivi des dossiers de demandes, versement et recouvrement des fonds, tableaux de bord de suivi des dossiers et de leur remboursements...),
- Le Département et les EPCI seront associés aux différentes étapes de la vie du dossier du territoire dont les entreprises relèvent.

2.5.2 descriptif des avances remboursables/prêts d'honneur :

- Seules les entreprises et les chefs d'entreprise en situation de fragilité sociale relevant d'un EPCI ayant contribué au fonds seront éligibles à celui-ci.
- Sont exclues les entreprises et les chefs d'entreprises ressortissants de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux qui a mis en œuvre un dispositif similaire,
- Le montant des avances remboursables/ prêts est de 3.000 € à 15.000 € versé en une seule fois par Initiative Périgord,
- Avances remboursables/Prêts d'honneur à taux zéro, sans garantie,
- Chaque bénéficiaire est informé, par courrier, qu'il bénéficie de l'aide du Fonds départemental de soutien, initié par le Conseil départemental et les EPCI du Département.
- Les avances remboursables/prêts d'honneur seront remboursables sur cinq ans avec un différé maximal de deux ans à compter du mois suivant le déblocage des fonds.
- Les entreprises dont le siège social est transféré en dehors du périmètre du Département devront rembourser sans délai le solde de l'avance remboursable/du prêt d'honneur mis en œuvre. Charge à Initiative Périgord de réaliser les démarches, le cas échéant.

2.6 Comité de pilotage :

Le Comité de pilotage examine les dossiers de demande d'avance remboursable/prêt d'honneur.

Il est convoqué par Initiative Périgord au plus tard huit jours avant la date de la réunion.

Initiative Périgord met à disposition des membres du comité de Pilotage, par voie électronique au moins cinq jours avant la date de réunion, les dossiers et un tableau récapitulatif des demandes réalisées.

Il est réuni autant que de besoin et tenu informé de l'activité de ce fonds par Initiative Périgord.

Le Comité de pilotage, sous réserve d'éligibilité du demandeur, fixe le montant du prêt accordé.

Il est composé :

- d'élus représentants des collectivités et EPCI abondant le fonds, ou de son représentant,



- d'un représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, ou de son représentant,
- d'un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie, ou de son représentant,
- d'un représentant de la Chambre d'Agriculture, ou de son représentant
- du Directeur du Développement Economique du Conseil départemental et des chargés de mission du Service Appui aux entreprises et de toutes autres personnes que le Conseil départemental souhaitera associer,
- du Président d'Initiative Périgord ou de son représentant,

Pour chaque dossier étudié, auront droit de vote :

- le Président du Conseil départemental ou son représentant,
- le Président de l'EPCI dont dépend le siège de l'entreprise,
- le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, ou de son représentant,
- le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, ou de son représentant,
- d'un représentant de la Chambre d'Agriculture,
- le Président d'Initiative Périgord ou de son représentant,

Les autres membres auront une voix consultative.

ARTICLE 3 : REPRISE

L'apport versé par le Département et les EPCI doit leur être restitué à l'expiration d'un délai de 8 (huit) ans à compter de la signature de la présente convention et conformément aux apports définis à l'article 2.1 de la présente convention.

En outre, durant ces années, l'apport devra être restitué aux différents apporteurs dans les cas suivants :

- Dissolution de l'association,
- Dénonciation de la convention,
- Abandon de l'activité de prêts d'honneur ou exercice d'une activité de prêts non conforme à l'objet actuel de l'association,
- Non transmission en temps voulu de pièces visées à l'article 4,
- Non-respect d'une ou plusieurs clauses du présent contrat et en particulier emploi des fonds non conforme à l'article 2.3

La restitution de l'apport, qu'elle intervienne au terme du délai de huit ans précité ou de manière anticipée dans l'un des cas susvisés, s'effectuera dans les conditions ci-après :

- Le montant de l'apport qui ne fait pas l'objet d'une utilisation devra être restitué immédiatement,
- Le montant de l'apport utilisé pour l'octroi des avances remboursables devra être restitué au fur et à mesure de leur remboursement par les bénéficiaires de prêts d'honneur.

Le montant de la reprise sera diminué des sinistres constatés à la date à laquelle l'apport sera restitué. Il est expressément entendu, dans cette perspective :

- D'une part, que ne pourront être comptabilisées en tant que sinistres que les créances au titre de avances remboursables définitivement irrécouvrables après mise en jeu des garanties, exercice et épuisement de toutes les voies de recours,
- D'autre part, que l'imputation de tout sinistre sur le montant de la reprise ne pourra s'exercer qu'à concurrence de la quote-part représentée par le montant de l'apport objet du présent contrat, rapporté au montant global du fonds de prêt à la date du sinistre concerné,
- Le Département et les EPCI mutualisent leurs pertes au prorata de leur contribution uniquement au titre du fonds destiné aux avances remboursables. Initiative Périgord assure les pertes liées aux prêts d'honneur.

ARTICLE 4 : CONTRÔLES DU DEPARTEMENT ET DES EPCI

4.1. Contrôle administratif et financier

Initiative Périgord s'engage à fournir :

- un bilan compte de résultat annexe certifié par le Président, ou le Commissaire aux Comptes, faisant apparaître le détail de l'ensemble des subventions et apports perçus par l'Association dans les 6 mois de la clôture des comptes,
- un compte rendu financier de l'action afin d'attester de la conformité des dépenses à l'objet de l'apport dans les 6 mois maximum suivant la fin de l'action.

Initiative Périgord s'engage à désigner un Commissaire aux comptes qui ne peut en aucun cas être son expert-comptable, si le total des aides publiques qu'elle a reçu est supérieur à 153.000 €.

4.2. Autre contrôle

Initiative Périgord s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par le Département et les EPCI de la réalisation des objectifs et de l'utilisation des subventions reçues, notamment par l'accès à toute pièce justificative ou tout autre document dont la production serait indispensable.

Le cas échéant une visite de contrôle de la réalisation du projet pourra être effectuée par les Services départementaux ou des EPCI.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

Initiative Périgord s'engage à faire mention du soutien apporté par le Département et les EPCI dans toutes ses actions de communication engagées. A cet effet, une plaquette où figurent les logos sera éditée et obligatoirement jointes aux courriers des entreprises retenues et distribuée dans les dossiers de presse ou tout autre document. Le Département et les EPCI seront cités comme partenaire dans tous les communiqués de presse.

Cette obligation vise à assurer une meilleure lisibilité pour les usagers de l'utilisation de l'argent public issu de la fiscalité départementale et intercommunale.

ARTICLE 6 : OBLIGATION D'INFORMATION DU DEPARTEMENT ET DES EPCI

En vue de l'évaluation des résultats de l'opération, Initiative Périgord s'engage à répondre aux demandes d'informations souhaitées par le Département et les EPCI et à les prévenir de tout

événement d'importance, relatif à sa situation, susceptible de venir altérer l'économie de la présente convention et de remettre en cause l'aide financière du Département et des EPCI, et notamment en cas de difficultés financières ou de mise en redressement judiciaire.

ARTICLE 7 : ASSURANCE – RESPONSABILITE

Initiative Périgord conserve l'entière responsabilité du fonctionnement de ses activités, des personnels et bénévoles concourant à la réalisation de ses actions. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile notamment. La responsabilité du Département ne pourra en aucun cas être recherchée.

ARTICLE 8 : IMPOTS – TAXES – DETTES – RESPECT DES REGLEMENTATIONS

Initiative Périgord fait son affaire personnelle de tous les impôts, taxes, cotisations et redevances de quelque nature qu'ils soient. Il en est de même pour toute dette ou engagement pouvant avoir des conséquences financières.

Il s'engage, en outre, à être en règle avec les Services de l'URSSAF et les Services fiscaux concernés par son activité.

La responsabilité du Département et des EPCI ne pourra en aucun cas être recherchée.

ARTICLE 9 : AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Toute demande d'avenant devra faire l'objet d'un envoi par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause, et toutes les conséquences qu'elle emporte.

L'avenant précise les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause ses objectifs généraux.

ARTICLE 10 : RESTITUTION DES FONDS

Nonobstant les dispositions de l'article 11 (clauses de résiliation), s'il apparaît au terme des opérations de contrôle financier que l'apport a été partiellement ou totalement utilisé à des fins non conformes, le Département et les EPCI se réservent le droit le cas échéant, et après avoir entendu Initiative Périgord, de mettre fin à l'aide accordée et d'exiger le reversement des sommes reçues assorties d'intérêts au taux légal à compter de la date de réception des fonds par Initiative Périgord bénéficiaire.

Le reversement total ou partiel ou l'interruption de son versement peut être décidé à la demande de l'Association lorsque celle-ci ne souhaite pas poursuivre le programme et sollicite la résiliation de la convention.

Le reversement est effectué par Initiative Périgord après réception du titre de recette émis par le Payeur départemental dans les délais légaux impartis.



ARTICLE 11 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Le Département et les EPCI pourront résilier de plein droit la présente convention et demander la restitution de tout ou partie de la somme versée en cas de non-respect par l'Association de ses engagements contractuels, de faute grave de sa part et après une mise en demeure restée sans effet à l'issue d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention peut également être dénoncée par Initiative Périgord en respectant un préavis de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige résultant de l'exécution de la présente convention, les parties décident de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours contentieux, lequel relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Périgueux, en vingt-quatre exemplaires originaux, le

**Pour le Département
de la Dordogne,
son Président,**

Germinal PEIRO

**Pour la COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION BERGERACOISE,
son Président,**

M. Frédéric DELMARÈS

**Pour la COMMUNAUTE DE
COMMUNES BASTIDES
DORDOGNE PERIGORD,
son Président,**

M. Christian ESTOR

**Pour la COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE LA VALLEE DE
L'HOMME,
son Président,**

M. Philippe LAGARDE

**Pour la COMMUNAUTE DE
COMMUNES DOMME-
VILLEFRANCHE DU PERIGORD,
son Président,**

M. Jean Claude CASSAGNOLE

**Pour la COMMUNAUTE DE
COMMUNES DRONNE ET BELLE,
son Président,**

M. Jean-Paul COUVY

**Pour La COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DE FENELON,
son Président,**

M. Patrick BONNEFON

**Pour la COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DE ST
AULAYE, son Président,**

M. Jacques DELAVIE

**Pour la COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS,
son Président,**

M. Didier BAZINET



Pour la COMMUNAUTE DE
COMMUNES PERIGORD LIMOUSIN,
son Président,

Pour la COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PERIGORD
NONTRONNAIS,
son Président

Pour la COMMUNAUTE DE
COMMUNES ISLE DOUBLE LANDAIS,
son Président,

M. Bernard VAURIAC

Marcel RESTOIN

M. Jean-Paul LOTTERIE

Pour la COMMUNAUTE DE
COMMUNES ISLE ET CREMPSE EN
PERIGORD,
sa Présidente,

Pour la COMMUNAUTE DE
COMMUNES ISLE-LOUE-
AUVEZERE EN PERIGORD,
son Président,

Pour la COMMUNAUTE DE
COMMUNES ISLE, VERN, SALEMBRE EN
PERIGORD,
son Président,

Mme Marie-Rose VEYSSIERE

M. Bruno LAMONERIE

M. Jacques RANOUX

Pour la COMMUNAUTE DE
COMMUNES MONTAIGNE
MONTRAVEL ET GURSON,
son Président,

Pour la COMMUNAUTE DE
COMMUNES PORTES SUD,
son Président,

Pour la COMMUNAUTE DE
COMMUNES SABLAT-PERIGORD
NOIR, son Président,

M. Thierry BOIDÉ

M. Jérôme BATAILLE

M. Jean Jacques DE PERETTI

Pour la COMMUNAUTE DE
COMMUNES VALLEE DE LA
DORDOGNE ET FORET BESSEDE,
son Président,

Pour la COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU TERRASSONNAIS
EN PERIGORD NOIR THENON
HAUTEFORT, son Président,

Pour l'Association Initiative Périgord,
son Président,

M. Michel RAFALOVIC

Dominique BOUSQUET

Michel CONTE

Pour la Chambre d'Agriculture de la
Dordogne, son Président

Pour la Chambre de Commerce et
d'Industrie de la Dordogne,
son Président,

Pour la Chambre de Métiers et de
l'Artisanat Interdépartementale
Dordogne (CMAI.24), son Président

M. Jean-Philippe GRANGER

M. Christophe FAUVEL

M Didier GOURAUD

Règlement de mise en œuvre du Fonds Départemental Initiative Périgord de soutien économique et social au profit des TPE et de fragilité sociale

Initiative Périgord, le Département et les Communautés d'Agglomération et de Communes (EPCI), en lien étroit avec les Chambres Consulaires, abondent un **Fonds Départemental Initiative Périgord de soutien économique et social au profit des TPE** fortement impactées par la crise du COVID 19 et des chefs d'entreprises en situation de fragilité sociale pour un montant total de **1.620.054 €**.

Les avances remboursables et prêts du fonds départemental de soutien économique et social, à destination des entreprises ou dirigeants d'entreprises, sont attribués selon les critères suivants :

Conditions	Mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises ayant un statut d'entreprise artisanale ou commerciale *, ou chefs d'entreprises en situation de fragilité sociale, - Rencontrant des besoins de financement spécifiquement nés de la baisse d'activité liée à l'épidémie de COVID 19, - Entreprises employant jusqu'à 10 Equivalents Temps Plein, - Présentant un chiffre d'affaires de moins de 1.000.000 € HT (le CA s'entend par entreprise et non par établissement), - Entreprises immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM), - Entreprises ayant leur siège ou leur établissement principal sur le territoire du Département de la Dordogne, - A jour de leur plan de continuation, le cas échéant, - Sans apport complémentaire obligatoire, - Tous secteurs d'activités **. 	<ul style="list-style-type: none"> - Seules les entreprises et chefs d'entreprises en situation de fragilité sociale, relevant d'un EPCI ayant contribué au fonds seront éligibles à celui-ci, - Sont exclues les entreprises chefs d'entreprises ressortissants de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux qui a mis en œuvre un dispositif similaire, - Le montant des avances remboursables/ prêts d'honneur est de 3.000 € à 15.000 € versé en une seule fois par Initiative Périgord, - Avances remboursables/prêts d'honneur à taux zéro, sans garantie, - Les avances remboursables/prêts d'honneur seront remboursables sur cinq ans avec un différé maximal de deux ans à compter du mois suivant le déblocage des fonds, - Les entreprises dont le siège social est transféré en dehors du périmètre du Département devront rembourser sans délai le solde de l'avance remboursable/du prêt d'honneur dont elles ont bénéficié.
Modalités	
<ul style="list-style-type: none"> - Le fonds est géré par Initiative Périgord, - Les demandes sont effectuées auprès d'Initiative Périgord, - Un comité de pilotage, composé des différents apporteurs et des Chambres consulaires, examine les dossiers de demandes et entérine la suite réservée à la demande, - Le Département et les EPCI (élus et chargés de missions) seront associés aux différentes étapes de la vie du dossier du territoire dont les entreprises relèvent. 	

* Les Sociétés Civiles Immobilières et les autoentrepreneurs ne sont pas éligibles.

** sauf : *sont exclues du champ d'intervention du programme, bien qu'inscrites au RCS ou au RM, les entreprises qui relèvent des activités suivantes : les pharmacies, professions médicales et paramédicales, laboratoires, professions libérales, agences immobilières, agences bancaires, ambulances.* Pour les hôtels-restaurants, ne sera prise en compte que l'activité restauration si celle-ci représente plus de 50 % du CA (attestation comptable à fournir). Les cafés et restaurants sont donc éligibles. Les franchises sont, par contre, exclues.

Envoyé en préfecture le 07/08/2020

Reçu en préfecture le 07/08/2020

Affiché le



ID : 024-200027217-20200731-202065-DE

**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE

Séance du 31 Juillet 2020



L'an deux mille vingt, et le trente et un juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 24 juillet 2020, au Centre culturel, à Sarlat la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

DELATTAIGNANT Marie-Pierre est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	34
Représentés	2
Votants	36
Abstentions	0
Exprimés	36
Pour	36
Contre	

Présents : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies , CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Procurations: CASTAGNAU Célia à FANIER Basile, NEGREVERGNE Julie à NAJEM Christophe.

Absents excusés : ANDRE Michel.

Délibération N°2020-66

MODIFICATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DU SERVICE COMMUN EN CHARGE DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DES SOLS ET AUTRES PRESTATIONS EN MATIERE D'URBANISME

Monsieur le Président rappelle qu'une convention relative à l'organisation du service commun en charge de l'instruction des demandes d'autorisations de l'occupation et utilisation des sols et autres prestations en matière d'urbanisme, ayant pour objet la définition des modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières entre le service commun instructeur de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN) et les communes a été approuvée par délibération en séance du Conseil communautaire le 25 juin 2015.

Ceci ayant été rappelé, il convient de modifier ladite convention, afin de prendre en considération les évolutions suivantes en matière de modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières et ce, à partir du 1^{er} janvier 2020 :

- Article 2 : composition du service commun instructeur ;
La composition du service passe de 3,5 Equivalent Temps Plein (ETP) à 3 ETP, répartis comme suit :

Nombre d'agents en ETP	Catégorie	Missions Principales
1/2	A	Encadrement
1	B	Instruction ADS
1	C	Instruction ADS
1/2	C	Instruction ADS



- Article 3 : conditions d'emploi des agents du service instructeur ;
La modification concerne le lieu d'exercice : les services n'exercent plus 23 rue Jean Leclair mais dans les locaux du siège de la CCSPN.

Article 9 : contentieux

La modification réside dans le fait que le service commun de la CCSPN n'a plus en charge la rédaction des éléments nécessaires aux mémoires en défense mais apporte toutes les informations nécessaires aux dossiers, dans la limite de ses compétences, à la commune en charge de l'instruction des recours gracieux et contentieux intentés par des personnes publiques ou privées, portant sur des autorisations ou actes visés à l'article 4 de la convention.

- Article 14 : dispositions financières

La modification concerne les appels de fonds. En effet, pour l'année 2020, l'appel de fonds interviendra à la signature de la convention et correspondra au solde entre la provision 2019 (versée en 2018) et le coût réel calculé pour l'année 2019. A compter de 2021, l'appel de fonds sera effectué en début d'année et correspondra à 100% du coût réel calculé de l'exercice N-1.

Le mode de calcul de la tarification annuelle du coût du service commun de la CCSPN aux communes reste inchangé.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-4-2 concernant les services communs non liés à une compétence transférée ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L422-1, L 422-8, et R423-15 ;

Vu la délibération communautaire N° 2014-121 en date du 8 décembre 2014 relative à la création du service d'instruction des Autorisations du Droit du Sol (ADS) ;

Vu la délibération communautaire N° 2015-52 relative à la convention régissant l'organisation du service commun en charge de l'instruction des ADS et autres prestations en matière d'urbanisme ;

Vu les délibérations communales validant la convention régissant l'organisation du service commun en charge de l'instruction des ADS et autres prestations en matière d'urbanisme ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications de la convention ci-annexée relative au service commun;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Jacques de Peretti



**CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DU SERVICE COMMUN
EN CHARGE DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS DE L'OCCUPATION ET
UTILISATION DES SOLS ET AUTRES PRESTATIONS EN MATIERE D'URBANISME**

Entre les soussignés :

La Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN), sise place Marc Busson, 24200 Sarlat-la Canéda, représentée par son Président dûment habilité par la délibération n° du, Monsieur Jean-Jacques de Peretti

Désignée ci-après « *la CCSPN* »,

D'une part,

Et

..... (*dénomination commune*) représentée par son Maire, M, Mme (*nom et prénom(s) de l'autorité signataire*) dûment habilité par la délibération du,

Désignée ci-après "*la commune*",

D'autre part,

Il est préalablement rappelé ce qui suit :

Une convention relative à l'organisation du service commun en charge de l'instruction des demandes d'autorisations de l'occupation et utilisation des sols et autres prestations en matière d'urbanisme ayant pour objet la définition des modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières entre le service commun instructeur de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN) et les communes en 2015.

Etant entendu que l'adhésion de la commune à ce service d'instruction ADS ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes qui restent de son seul ressort.

Ceci ayant été rappelé, ladite convention est modifiée comme suit et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020 :

ARTICLE 1^{er} : OBJET ET CONDITIONS GÉNÉRALES

La présente convention a pour objet de mettre à jour les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières entre le service commun instructeur de la CCSPN et la commune à partir du 1^{er} janvier 2020.

Le service commun communautaire est en charge :

- De l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le Maire de sa décision ;
- De l'accueil et du conseil.

ARTICLE 2 : COMPOSITION DU SERVICE COMMUN INSTRUCTEUR

Article modifié

Le service commun instructeur est rattaché à la Direction des Services Techniques de la CCSPN.

S'agissant du personnel, la mise en place du service commun instructeur s'est exercée dans les conditions fixées par la présente convention, en vertu notamment de l'article L. 5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales et sous la responsabilité de la CCSPN. Ainsi, sa structure et sa composition évoluent en fonction des besoins sans faire l'objet d'une modification de la convention.

Au 1^{er} janvier 2020, le service commun instructeur a donc évolué de la façon suivante :

Nombre d'agents en ETP	Catégorie	Missions Principales
1/2	A	Encadrement
1	B	Instruction ADS
1	C	Instruction ADS
½	C	Instruction ADS

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'EMPLOI DES AGENTS DU SERVICE COMMUN INSTRUCTEUR

Article modifié

Le service instructeur intercommunal est géré par la CCSPN. L'organisation, les conditions de travail des agents et les décisions relatives aux congés sont établies par la Communauté de communes. Les agents seront rémunérés par la CCSPN et leur évaluation annuelle relèvera de la compétence du Président de la CCSPN.

Locaux

Les agents exercent leurs fonctions au siège de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir. Ils disposent de l'ensemble des moyens matériels habituels pour mener à bien leurs missions.

Autorité hiérarchique

Les agents composant le service commun instructeur sont placés sous l'autorité du Président de l'EPCI. Ce dernier contrôle l'exécution des tâches et adresse au responsable du service commun les instructions nécessaires à leur bonne exécution.

Le président de l'EPCI exerce les prérogatives de l'autorité investie du pouvoir de nomination sur les agents du service commun instructeur.

Le pouvoir disciplinaire relève du Président de la Communauté de communes.

ARTICLE 4 : CHAMP D'APPLICATION EN MATIERE D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

La présente convention s'applique à toutes les demandes et déclarations ci-après, déposées durant sa période de validité. Elle porte sur l'ensemble des actes de la procédure d'instruction des autorisations et sur les actes suivants (hors cas cités à l'article L 422- 1 et 2 et R 421-1 et 2 du CU) :

- Permis de Construire ;
- Permis de Démolir ;
- Permis d'Aménager ;
- Certificats d'Urbanisme (Articles L410-1 a et b du code de l'urbanisme) ;
- Déclarations Préalables ;

de l'examen de la recevabilité de la demande à la proposition de décision.

La mairie reste le guichet unique et donc assure l'enregistrement obligatoire de toute demande d'autorisation d'urbanisme.

ARTICLE 5 : MISSIONS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION

La commune assure un accueil et renseigne le public à tous les stades de l'instruction et les oriente vers le service communautaire.

- A) Lors de la phase de dépôt de la demande :
- Affecter un numéro d'enregistrement au dossier et délivrer le récépissé de dépôt de dossier ;
 - Procéder à l'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande dans les 15 jours suivants le dépôt ;
 - Transmettre les dossiers aux consultations extérieures qui lui incombent (architecte des bâtiments de France, Préfet de Région en cas de site classé...);
 - Transmettre les dossiers au service commun instructeur accompagnés des copies du récépissé et des bordereaux ou transmissions aux consultations extérieures ;
 - Transmettre la demande au préfet au titre du contrôle de légalité.
- B) Lors de la phase d'instruction :
- Rédiger et transmettre l'avis Maire au service instructeur communautaire dans un délai d'un mois pour les PC et CU et de 15 jours pour les DP. En l'absence d'avis du Maire dans le délai imparti, celui-ci sera réputé favorable sans prescription.
 - Après réception des pièces complémentaires :
 - Délivrer un récépissé de dépôt des pièces complémentaires au pétitionnaire ;
 - Transmettre le récépissé de dépôt des pièces ainsi que les pièces complémentaires au service commun instructeur.
- C) Lors de la notification de la décision et suite donnée :
- Imprimer les décisions, les faire signer au Maire ;
 - Notifier au pétitionnaire la décision avant la fin du délai d'instruction, et en adresser une copie au service commun instructeur ;
 - Adresser au service commun instructeur une copie de l'accusé de réception de la décision par le pétitionnaire ;
 - Transmettre la décision et le dossier complet au préfet ou sous-préfet au titre du contrôle de légalité dans un délai de 15 jours à compter de la signature ;

- Afficher l'arrêté de permis en mairie et l'inscrire au registre des arrêtés

ARTICLE 6 : MISSIONS DU SERVICE INSTRUCTEUR COMMUNAUTAIRE

Le service commun instructeur de la Communauté assure l'instruction réglementaire de la demande depuis sa transmission par le Maire jusqu'à la préparation et l'envoi au Maire du projet de décision. Dans ce cadre il assure les tâches suivantes :

- A) Lors de la phase de dépôt de la demande :
- Procéder à l'examen de la recevabilité et de la complétude du dossier ;
 - Déterminer si le dossier fait partie des cas prévus « pour consultations » afin de prévoir les majorations des délais conformément au code de l'urbanisme.
- B) Lors de l'instruction :
- Notifier au pétitionnaire la liste des pièces manquantes et /ou la majoration des délais d'instruction, avant la fin du 1er mois et fournir une copie à la sous-préfecture et à la mairie.
 - Adresser une copie de l'accusé de réception par le pétitionnaire à la mairie ;
 - Procéder aux consultations prévues par le code de l'urbanisme ;
 - Réaliser la synthèse des pièces du dossier y compris l'avis de l'ABF ;
 - Procéder à l'examen technique du dossier au regard des règles d'urbanisme ;
 - Conseiller sur les projets ;
 - Préparer la décision et la transmettre au Maire avant la fin du délai global d'instruction
 - Préparer, le cas échéant, l'arrêté prescrivant les participations d'urbanisme (permis tacite ou non-opposition à une déclaration préalable). En cas de désaccord entre le service commun instructeur et le Maire sur la décision, le service commun instructeur n'est pas tenu de rédiger un arrêté contraire à celui proposé. La commune devra le rédiger par elle-même et en informer le service commun instructeur ;
 - Préparation de l'attestation à envoyer en cas d'autorisation tacite ;
 - En cas de dossier incomplet, et lorsque le pétitionnaire n'a pas produit l'ensemble des pièces manquantes dans le délai de 3 mois, le service édite le courrier de rejet et le transmet au pétitionnaire ainsi qu'une copie à la commune concernée ;
 - Transmettre les données nécessaires à la fiscalité de l'urbanisme aux services de l'Etat.

ARTICLE 7 : SUIVI CHANTIER ET CONTROLE DES TRAVAUX

La commune en tant que guichet unique :

Elle réceptionne et enregistre la Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC), et la transmet au service de la Préfecture ainsi qu'au service commun instructeur.

Elle réceptionne et enregistre la Déclaration d'Achèvement et d'Attestation de Conformité des Travaux (DAACT) et la transmet au service de la Préfecture ainsi qu'au service instructeur.

Pour les DAACT, il existe des recouvrements obligatoires : les Etablissements Recevant du Public (ERP), les bâtiments inscrits ou classés, secteurs couverts par des Plans de Préventions des Risques (inondation, naturel ou technologique), sites inscrits ou classés, secteurs sauvegardés, réserves naturelles, la commune devra saisir sous 8 jours les services concernés.

Tant que le service commun instructeur ne sera pas doté d'agents assermentés, le Maire reste compétent pour le contrôle de la conformité des constructions pendant la durée des travaux et après réception de la DAACT et de la présence de l'affichage réglementaire.

LOGO MAIRIE

La commune établit le certificat de conformité ou le procès-verbal d'infraction.

Le service commun instructeur :

A la demande du pétitionnaire, et après le délai de contestation (3 à 5 mois), il peut éditer le certificat de non contestation.

A la demande du Maire, et dans le cadre de constatation d'infractions pénales liées à la police de l'urbanisme, le service peut préparer des arrêtés interruptifs de travaux à soumettre à la signature du Maire.

Le service peut également demander la complétude des DAACT.

Le service sera doté d'un agent assermenté (au plus tôt le 1^{er} janvier 2016).

ARTICLE 8 : CAS PARTICULIER DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (AT ERP) (art R 111-19-21 du CCH)

L'instruction de la demande est menée :

- Par le service chargé de l'instruction du permis de construire, lorsque le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire ;
- Par le Maire, dans les autres cas.

Commission départementale d'Aménagement Commercial : CDAC (L'article L752-4 du code de commerce)

- Pour les projets d'implantation d'un équipement commercial d'une surface de vente supérieure à 1 000 m², la saisie de la CDAC est obligatoire et se fera par les Maires concernés et compétents en matière d'urbanisme ;
- Pour une surface comprise entre 300m² et 1000m², la CDAC peut être saisie sur décision du conseil municipal (délibération).

ARTICLE 9 : CONTENTIEUX

Article modifié

Tout recours en contentieux reste à la charge financière de la commune.

La Communauté de communes est informée des recours gracieux et contentieux portant sur les autorisations d'urbanisme. A la demande du Maire, la Communauté de communes apporte toutes les informations nécessaires aux dossiers, dans la limite de ses compétences, à la commune en charge de l'instruction des recours gracieux et contentieux intentés par des personnes publiques ou privées, portant sur des autorisations ou actes visés à l'article 4.

ARTICLE 10 : ACCUEIL

La mairie en tant que guichet unique assurera l'information du public comme précédemment et pourra l'orienter vers le service communautaire pour tout conseil lié au dépôt et l'instruction du dossier.

Le service commun instructeur sera ouvert au public, sur rendez-vous et durant les périodes définies dans la charte d'utilisation du service.

LOGO MAIRIE

Le service commun instructeur assurera un service de conseil en amont pour les projets conséquents du territoire.

ARTICLE 11 : ARCHIVAGE

Les dossiers sont archivés en mairie et au siège de la CCSPN. Le Maire reste responsable des archives communales et organise leur accès conformément aux textes en vigueur.

ARTICLE 12 : DELEGATION DE SIGNATURE

En application de l'article L 423-1 du CU, le Maire ou le Président de la CCSPN peuvent donner par arrêté sous leur surveillance et responsabilité, délégation de signature aux agents du service instructeur intercommunal pour l'exécution des missions qui leur sont confiées.

Dans l'objectif d'améliorer le service rendu aux administrés, ces délégations de signatures seront limitées aux courriers d'échanges et non aux décisions finales et seront détaillées dans la charte d'utilisation du service.

ARTICLE 13 : RESPONSABILITE

Conformément aux dispositions de l'article 3, le fonctionnement du service commun instructeur de la CCSPN relève exclusivement du Président de la CCSPN.

La commune reste responsable juridiquement vis à vis des tiers des décisions prises dans l'exercice de ses compétences.

ARTICLE 14 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article modifié

La tarification annuelle du coût du service commun de la CCSPN aux communes sera calculée selon la clé de répartition suivante :

- 40% selon le nombre d'habitants de la commune ;
- 60% selon le nombre d'actes Equivalent Permis de Construire (EPC) instruits durant l'année n-1.

Formule de calcul:

$$\frac{\text{Population de la commune} * (\text{coût total du service} * 0.4)}{\text{Population totale des communes bénéficiant du service}} + \frac{\text{Nb EPC de la commune} * (\text{coût total du service} * 0.6)}{\text{Nb EPC totale des communes bénéficiant du service}}$$

Le ratio utilisé pour pondérer les actes et obtenir des Equivalents Permis de Construire (EPC) est le suivant :

Permis de construire vaut 1, Certificat d'urbanisme informatif vaut 0,2, Certificat d'urbanisme opérationnel vaut 0,4, Déclaration Préalable vaut 0,7, Permis d'Aménager vaut 1,2, Permis de Démolir vaut 0,8.

Le coût total du service annuel est identifié et individualisé comptablement et comprend l'ensemble des frais de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'activité du service (charges salariales, informatique, logiciel, fluides, affranchissements etc..)

Pour l'année 2020, l'appel de fonds interviendra à la signature de la convention et correspondra au solde entre la provision 2019 (versée en 2018) et le coût réel calculé pour l'année 2019.

A compter de 2021, l'appel de fonds sera effectué en début d'année et correspondra à 100% du coût réel calculé de l'exercice N-1.

ARTICLE 15 : DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU SERVICE

Un rapport annuel d'activité du service sera établi chaque année et présenté en bureau communautaire et aux communes.

ARTICLE 16 : MISE EN ŒUVRE ET CONDITIONS DE RESILIATION

La présente convention est établie pour une durée illimitée et prendra fin à la demande de l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis d'un an.

En cas de différends dans l'application de la présente convention, les deux parties avant de s'en remettre à la compétence des tribunaux administratifs, s'engagent à épuiser toutes les ressources de conciliation en faisant appel à une tierce personne choisie en commun pour ses compétences. Si néanmoins le désaccord persiste, le litige relèvera du ressort des juridictions administratives compétentes.

Fait à XXX, en deux exemplaires originaux, le XXX

Pour la Communauté
de communes Sarlat-Périgord Noir
Monsieur le Président

Pour la Commune
Monsieur/Madame le Maire

PROJET

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Membres en exercice	37
Présents	34
Représentés	2
Votants	36
Abstentions	0
Exprimés	36
Pour	36
Contre	

Délibération N°2020-67

DELIBERATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR

Séance du 31 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le trente et un juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 24 juillet 2020, au Centre culturel, à Sarlat la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

DELATTAIGNANT Marie-Pierre est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Procurations: CASTAGNAU Célia à FANIER Basile, NEGREVERGNE Julie à NAJEM Christophe.

Absents excusés : ANDRE Michel.

REFECTION DES ABORDS EXTERIEURS DU COLLEGE LA BOETIE A SARLAT-LA CANEDA : CONVENTION POUR OFFRE DE CONCOURS DU DEPARTEMENT

Monsieur le Président précise aux membres du Conseil communautaire qu'au vu de l'état dégradé de la voie de desserte du collège La Boétie à Sarlat-La Canéda, voie d'intérêt communautaire, il convient de refaire les trottoirs longeant le collège, la voie de bus ainsi que de l'abri bus.

Dans ce cadre, le Département – ayant en charge la construction, la restructuration, le fonctionnement, l'entretien général et technique ainsi que la restauration des collèges publics de son territoire - propose de participer financièrement à cette dépense publique pour la réalisation des travaux afin d'offrir des conditions de sécurité optimales tant pour les élèves de l'établissement que pour les usagers et ce, à hauteur de 63 500 €.

Monsieur le Président propose de concrétiser le versement de la participation financière du Département par l'approbation d'une convention par délibérations concordantes du Département et de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir.

Vu le projet de convention portant sur « l'offre de concours pour la réalisation de travaux de réfection des abords extérieurs du collège de Sarlat-La Canéda »,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la participation financière du Département à hauteur de 63 500 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les documents nécessaires au versement de cette participation financière ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2020.



Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président,
Jean-Jacques de Peretti

**OFFRE DE CONCOURS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE-REFECTION DES ABORDS EXTERIEURS DU
COLLEGE LA BOETIE A SARLAT
CONVENTION**

ENTRE

Le Département de la Dordogne, sis, 2 rue Paul Louis Courier - CS 11200 – 24019 PERIGUEUX Cedex - SIRET n° 222 400 012 00019 - représenté par le Président du Conseil départemental, M. Germinal PEIRO, dûment habilité à signer en vertu de la délibération de la Commission permanente n° en date du 3 août 2020,

Ci-après dénommé « le Département »,

d'une part

ET

La Communauté de communes Sarlat Périgord Noir, sise Place Marc Busson - 24200 SARLAT-LA-CANEDA - représentée par le Président, M. Jean-Jacques de PERETTI, agissant en vertu de la n°2020-67 en date du 31 juillet 2020,

Ci-après dénommée « La Communauté de communes »,

d'autre part

PREAMBULE

Le Département de la Dordogne a en charge la construction, la restructuration, le fonctionnement, l'entretien général et technique ainsi que la restauration des Collèges publics de son territoire.

Il participe également au fonctionnement matériel des Collèges privés ainsi qu'à la prise en charge du personnel TOS (Techniciens, Ouvriers et de Service) de ces établissements.

A ce titre, il a donc la charge du Collège la Boétie, situé sur la commune de SARLAT-LA CANEDA.

Le revêtement de sol de l'entrée principale de cet établissement est en mauvais état et présente des dangers pour la sécurité des élèves qui patientent à cet endroit ou pénètrent dans la cour.

C'est pourquoi, le Département a engagé des travaux de réfection dans l'enceinte de ce bâtiment.

Dans le même temps, le revêtement des trottoirs longeant le collège, de la voie de bus ainsi que de l'abribus sont également dégradés. Propriétés de la Commune, leur gestion et leur entretien incombent à la Communauté de communes.

Cette dernière envisage donc la remise en état de ces espaces.

Aussi, le Département propose de participer financièrement à cette dépense publique pour la réalisation des travaux afin d'offrir des conditions de sécurité optimales tant pour les élèves de l'établissement que pour les usagers.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit.

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer le montant de l'offre de concours apportée par le Département, les conditions de mise en œuvre et les engagements respectifs des deux parties.

ARTICLE 2 : OFFRE DE CONCOURS

Le Département s'engage à participer financièrement à la remise en état des espaces extérieurs du Collège La Boétie à SARLAT-LA CANEDA à hauteur de 63 500 €.

ARTICLE 3 : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE CONCOURS

La Communauté de communes accepte l'offre de concours du Département dans les conditions fixées dans la présente convention.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

Le Département s'engage à verser à la Communauté de communes la somme telle que définie à l'article 2.

La Communauté de communes s'engage à réaliser les travaux de réfection des abords extérieurs tels qu'ils ont été définis entre les parties et conformément au plan joint. Elle s'engage également à tenir informé le Département sur l'état d'avancement des travaux, qui seront achevés pour la rentrée scolaire 2020-2021, soit à la fin du mois d'août 2020.

La Communauté de communes s'engage enfin à indiquer la participation du Département sur le panneau de chantier. Le panneau de chantier devra être validé par le Département avant exposition.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DE L'OFFRE DE CONCOURS

Le versement de la participation financière du Département s'effectuera après le vote de la Décision Modificative n°2 2020, soit au cours du mois de novembre 2020.

Le Département s'engage à verser à la Communauté de communes la participation à laquelle elle a consenti conformément à l'article 2 sur production du procès-verbal de réception.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter du jour de sa signature.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification éventuelle d'une ou plusieurs des clauses de la présente convention, décidée d'un commun accord entre les parties, fera l'objet de la passation d'un avenant.

ARTICLE 6 : RESILIATION - INDEMNITE

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une des parties en cas d'inexécution par l'autre partie d'une ou plusieurs des obligations de la présente convention.

La résiliation de la présente convention prendra effet un mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant le ou les motifs.

La résiliation de la présente convention n'ouvre pas droit à indemnité de résiliation au profit de l'une ou l'autre partie.

ARTICLE 7 : LITIGES

En cas de litige pour l'application de la présente convention, si un accord ne pouvait intervenir entre les parties signataires, les litiges relèveront de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Bordeaux.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à PERIGUEUX, le

Pour le Département de la Dordogne,
Le Président du Conseil départemental,

Pour la Communauté de communes Sarlat-Périgord
Noir,
Le Président,

Germinal PEIRO

Jean-Jacques de PERETTI

DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR

DEPARTEMENT

DORDOGNE

Séance du 31 Juillet 2020



L'an deux mille vingt, et le trente et un juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 24 juillet 2020, au Centre culturel, à Sarlat la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

DELATTAIGNANT Marie-Pierre est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	34
Représentés	2
Votants	36
Abstentions	0
Exprimés	36
Pour	36
Contre	

Présents : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies , CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Procurations: CASTAGNAU Célia à FANIER Basile, NEGREVERGNE Julie à NAJEM Christophe.

Absents excusés : ANDRE Michel.

Délibération N°2020-68

RECRUTEMENT DE PERSONNELS CONTRACTUELS EN RAISON D'ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'il convient de prévoir le recrutement de personnels contractuels sur des emplois non permanents pour répondre à l'accroissement saisonnier d'activité du service voirie et du centre de loisirs du Ratz Haut.

Monsieur le Président propose la création de :

- deux postes sur le grade d'adjoint technique dans les conditions suivantes :

- ✂ Période de recrutement : du 1^{er} juillet au 31 août 2020,
- ✂ Fonction : adjoint technique polyvalent affecté au service voirie,
- ✂ Durée hebdomadaire de service : 35 heures,
- ✂ Rémunération : sur la base de l'échelle C1 échelon 1

- six postes sur le grade d'adjoint d'animation dans les conditions suivantes :

- ✂ Période de recrutement : du 6 juillet 2020 au 28 août 2020 ;
- ✂ Fonction : adjoint d'animation au Centre de Loisirs du Ratz-Haut (titulaire du BAFA ou équivalent);
- ✂ Durée de service : variable en fonction des jours de préparation et des jours d'accueil ;
- ✂ Rémunération :

- Vacation journalière par journée d'accueil sans hébergement (la journée forfaitaire de 10 heures) : selon la base forfaitaire en vigueur,
- Majoration forfaitaire par nuit (journée d'accueil avec hébergement) : selon la base forfaitaire en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création des postes de contractuels tels que décrits ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à recruter les contractuels et à signer les contrats de travail, arrêtés ou avenants successifs ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2020.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Jacques de Peretti



DEPARTEMENT

DORDOGNE



Membres en exercice	37
Présents	34
Représentés	2
Votants	36
Abstentions	0
Exprimés	36
Pour	36
Contre	

DELIBERATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR

Séance du 31 juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le trente et un juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 24 juillet 2020, au Centre culturel, à Sarlat la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

DELATTAIGNANT Marie-Pierre est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Procurations: CASTAGNAU Célia à FANIER Basile, NEGREVERGNE Julie à NAJEM Christophe.

Absents excusés : ANDRE Michel.

Délibération N°2020-69

MISE EN PLACE DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE- COVID-19

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire le contexte de l'état d'urgence sanitaire et la période de confinement qui s'est terminée le 10 mai.

Les collectivités locales sont depuis les premiers jours, au cœur des nombreux dispositifs visant à veiller au respect des exigences sanitaires, à garantir la continuité et l'accessibilité des services publics, à accompagner la population et créer les conditions d'un rebond durable. Elles ont ainsi contribué, aux côtés de l'Etat, à la gestion et sortie du confinement.

Cette crise aura d'ailleurs vraisemblablement rappelé la force de l'action publique et du service public local.

La Communauté de communes, en tant que collectivité, s'est pleinement mobilisée, pendant la période de confinement, autour de deux priorités :

- L'accessibilité et la continuité des services sous la forme d'un plan de continuité des activités (PCA)
- Le développement d'initiatives solidaires nouvelles.

Les agents de la collectivité ont porté, avec réussite, ces priorités dans un contexte inédit, et Monsieur le Président propose de valoriser leur mobilisation particulière sous forme de prime exceptionnelle dans le cadre législatif et réglementaire spécialement créé à cet effet.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de fixer le cadre de valorisation suivant :

- **Principe général :** versement d'une prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés et soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie du covid-19.

- **Période de référence** : du mercredi 18 mars au dimanche 05 avril correspondant à la première séquence de fonctionnement du Plan de Continuité des Activités (PCA) et des missions essentielles qui y sont associées. 2020-69
- **Missions et fonctions concernées : missions essentielles du PCA** :
Missions opérationnelles : accueil, urgence technique, petite enfance et jeunesse, services facultatifs pole technique.
Fonctions « supports » : coordination des missions essentielles, service des ressources humaines, service financier.
- **Montant de la prime modulée en raison de différences objectives de situations en fonction du niveau des sujétions spéciales et exceptionnelles** :
Surcroît de travail, forte intensité de travail, horaires élargis, dérogation aux garanties minimales de temps de travail, sujétions liées à l'intégration dans le PCA, exposition au risque sanitaire inhérente à la présence sur le terrain et en accueil du public, disposition permanente de l'employeur...
- **Grille d'attribution** (18 mars au 05 avril) :

Agents télétravail occasionnel sans présentiel	330 €
Agents en présentiel actif de 1 à 5 interventions	330 €
Agents en présentiel actif de 6 à 9 interventions	660 €
Agents en présentiel actif de 10 interventions et plus	990 €
- **Modalités de versement** : versement unique en aout 2020 à l'ensemble des agents éligibles, sans proratisation au temps de travail, sans condition de statut, cumulable avec toutes autres indemnités avec exonération des cotisations sociales ainsi que d'impôt sur le revenu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article 88 de la Loi n°84-53 du 26.01.84 portant statut de la FPT.

Vu l'article 11 de la Loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020.

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020

Vu la consultation des représentants du personnel,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le dispositif de prime exceptionnelle dans les conditions ci-dessus proposées ;
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2020 les crédits correspondants.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Jacques de Peretti



(Handwritten signature)

DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR

DEPARTEMENT

DORDOGNE

Séance du 31 Juillet 2020



L'an deux mille vingt, et le trente et un juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 24 juillet 2020, au Centre culturel, à Sarlat la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

DELATTAIGNANT Marie-Pierre est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	34
Représentés	2
Votants	36
Abstentions	0
Exprimés	36
Pour	36
Contre	

Présents : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Procurations: CASTAGNAU Célia à FANIER Basile, NEGREVERGNE Julie à NAJEM Christophe.

Absents excusés : ANDRE Michel.

Délibération N°2020-70

CESSION DE MATERIEL DE VOIRIE-VENTE D'UN CAMION
GOUDRONNEUSE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de communes, en 2019, s'est dotée pour le service voirie, d'un Point A Temps Automatique (PATA). Ainsi, le camion-goudronneuse, acquis en 2004, n'a plus d'utilité et pourrait être cédé.

Monsieur Le Président fait part du souhait de la société T.C.T.P d'acquérir ce véhicule pour la somme de 17 000 €.

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 27 Juillet 2020,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la cession du camion-goudronneuse à la société T.C.T.P (ZAC du Rousset-24210 AZERAT) au prix de 17 000 € ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération et à effectuer les opérations relatives à la sortie de l'actif de la Communauté de communes.



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président,
Jean-Jacques de Peretti

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

Séance du 31 juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le trente et un juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 24 juillet 2020, au Centre culturel, à Sarlat la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

DELATTAIGNANT Marie-Pierre est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	34
Représentés	2
Votants	36
Abstentions	0
Exprimés	36
Pour	36
Contre	

Présents : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Procurations: CASTAGNAU Célia à FANIER Basile, NEGREVERGNE Julie à NAJEM Christophe.

Absents excusés : ANDRE Michel.

Délibération N°2020-71

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) –FIXATION DES
CONDITIONS DE DEPOT DE LISTES DES CANDIDATS**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire qu'à la suite du renouvellement général des conseils communautaires, il y a lieu de procéder à la création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent.

Monsieur le Président rappelle que la CAO doit être réunie pour chaque procédure formalisée.

Il indique qu'elle est composée du président, ou son représentant, Président de la commission et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil communautaire conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'élection des membres de la CAO se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

En application des dispositions de l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil communautaire de fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection de ces membres.

Ainsi, il est proposé de fixer les conditions suivantes :

- L'élection des membres titulaires et suppléants de la CAO a lieu sur la même liste ;

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir mais doivent néanmoins comporter autant de candidats titulaires que de candidats suppléants ;
- Les listes sont à déposer auprès de l'accueil de la communauté de communes par voie dématérialisée, au plus tard le vendredi 31 juillet 2020 – 14h00, à l'adresse suivante accueil.ccspn@sarlat.fr avec pour objet « dépôt de liste CAO ». Ces listes seront imprimées par les services administratifs et serviront de bulletins de vote pour l'élection.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de constituer la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent ;
- **FIXE** comme indiqué ci-dessus les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président,
Jean-Jacques de Peretti



DEPARTEMENT

DORDOGNE



Membres en exercice	37
Présents	34
Représentés	2
Votants	36

**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

Séance du 31 juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le trente et un juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 24 juillet 2020, au Centre culturel, à Sarlat la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

DELATTAIGNANT Marie-Pierre est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies , CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Procurations: CASTAGNAU Célia à FANIER Basile, NEGREVERGNE Julie à NAJEM Christophe.

Absents excusés : ANDRE Michel.

Délibération N°2020-72

**CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)
ET ELECTION DE SES MEMBRES**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire qu'à la suite du renouvellement général des conseils communautaires, il y a lieu de procéder à la création d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Il rappelle que la CAO doit être réunie pour chaque procédure formalisée.

Il indique qu'elle est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés publics (Président de la CAO) et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil communautaire conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et ladite liste peut comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires ou de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Vu notamment les dispositions des articles L.1411-5, L.1414-2 et L.2121-29 du CGCT ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à bulletin secret,

- **DECIDE** de créer la Commission d'Appel d'Offres présidée par l'autorité habilitée à signer les marchés publics ;
- **DECIDE** de procéder à l'élection des membres au vu des listes de candidats déposées ;

Liste 1	
Titulaires	Suppléants
Jean-Marie CHAUMEL	Marie-Pierre VALETTE
Serge PARRE	Christian ROBLES
Didier DELIBIE	Patrick SALINIE
Patrick ALDRIN	Christophe NAJEM
François COQ	Frédéric TRAVERSE

Liste 2	
Titulaire	Suppléant
Gérard GATINEL	Basile FANIER

- Nombre de votants = 36
- Nombre de bulletins blancs ou nuls = 0
- Nombre de suffrages exprimés = 36
- Nombre de sièges à pourvoir = 5
- Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : $36/5 = 7,2$

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1	31	$31/7,2 = 4,30 = 4$ membres	$31 - (4 \times 7,2) = 2,2$	4 membres
Liste 2	5	$5/7,2 = 0,69 = 0$ membre	$5 - (0 \times 7,2) = 5$	1 membre



- **PROCLAME** les résultats de l'élection des membres :

<u>TITULAIRES</u>
Jean-Marie CHAUMEL
Serge PARRE
Didier DELIBIE
Patrick ALDRIN
Gérard GATINEL
<u>SUPPLEANTS</u>
Marie-Pierre VALETTE
Christian ROBLES
Patrick SALINIE
Christophe NAJEM
Basile FANIER

- **RAPPELLE** qu'il est pourvu au remplacement des membres titulaires ou suppléants conformément à l'article L.1411-5 et L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président,
Jean-Jacques Feretti



DEPARTEMENT

DORDOGNE



Membres en exercice	37
Présents	34
Représentés	2
Votants	36
Abstentions	0
Exprimés	36
Pour	36
Contre	

DELIBERATION
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
 SARLAT-PERIGORD NOIR**
Séance du 31 juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le trente et un juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 24 juillet 2020, au Centre culturel, à Sarlat la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

DELATTAIGNANT Marie-Pierre est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Procurations: CASTAGNAU Célia à FANIER Basile, NEGREVERGNE Julie à NAJEM Christophe.

Absents excusés : ANDRE Michel.

Délibération N°2020-73

GROUPEMENT DE COMMANDES SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE, MOBILE, D'INTERCONNEXION DE SITES ET D'ACCES A INTERNET : CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AD HOC

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que, dans le cadre de la mutualisation des moyens et dans le souci de réaliser des économies d'échelles, par délibération n°2020-07 du 30 janvier 2020, un groupement de commandes entre la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN), le Centre Intercommunal d'Action Sociale Sarlat-Périgord Noir (CIASSPN) et la Commune de Sarlat-La Canéda, a été institué aux fins de passer un marché de services de téléphonie filaire, télécommunications mobiles, interconnexion de sites et accès à Internet pour une durée de 4 ans.

Monsieur le Président précise que la constitution du groupement de commandes entre la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, le Centre Intercommunal d'Action Sociale Sarlat-Périgord Noir et la Commune de Sarlat-La Canéda, et son fonctionnement ont été formalisés par une convention conformément aux dispositions des articles L213-6 à L213-8 du Code de la commande publique.

Dans ce cadre, la Commune de Sarlat-La Canéda assure les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procède à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractants et chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assure de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

Monsieur le Président indique qu'une Commission d'Appel d'offres ad hoc, présidée par le Président de la CAO de la Commune de Sarlat-La Canéda et constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibératives de la CAO de chaque membre du groupement de commandes qui dispose d'une CAO (cf. article L.1414-3 du CGCT) doit être créée.

Monsieur le Président propose donc d'élire parmi les membres à voix délibérative de la CAO de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir :

M. Benoit SECRESTAT, membre titulaire

M. Patrick ALDRIN, membre suppléant

En outre cette CAO ad hoc pourra se faire assister par une ou des personne(s) qualifiée(s) en tant que de besoin à l'initiative du Président de la CAO.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un Commission d'Appel d'Offres (CAO) Ad hoc pour le marché de services de téléphonie filaire, télécommunications mobiles, interconnexion de sites et accès à Internet ;
- **ELIT** comme membres de la Commission d'Appel d'Offres ad Hoc M. Benoit SECRESTAT, titulaire, et M. Patrick ALDRIN, suppléant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents utiles et à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président
Jean-Jacques de Peretti



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE

Séance du 31 juillet 2020



L'an deux mille vingt, et le trente et un juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 24 juillet 2020, au Centre culturel, à Sarlat la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.
DELATTAIGNANT Marie-Pierre est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	34
Représentés	2
Votants	36
Abstentions	0
Exprimés	36
Pour	36
Contre	

Présents : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies , CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Procurations: CASTAGNAU Célia à FANIER Basile, NEGREVERGNE Julie à NAJEM Christophe.

Absents excusés : ANDRE Michel.

Délibération N°2020-74

PÔLE D'INTERPRETATION DE LA PREHISTOIRE (PIP) :
MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir adhère au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (PIP).

Les statuts de cet établissement stipulent en leur article 8.1 que « L'Etat est représenté au Conseil d'administration par le représentant de l'Etat du département (le Préfet de la Dordogne) ; les quatre autres représentants sont désignés par le Préfet de la Dordogne :

- Le Recteur d'Académie de Bordeaux
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine
- Le Directeur Régional adjoint de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, chargé de l'Aménagement du territoire
- Le Chargé de mission développement économique, Service Tourisme, commerce artisanat et services de la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine ».

Au regard de l'évolution des missions de l'Etat et par souci de simplification, Monsieur le Préfet de la Dordogne a suggéré la modification de cet article.

Le conseil d'administration du PIP lors de sa réunion du 14 février a délibéré pour approuver ses nouveaux statuts avec la formulation suivante : « L'État est représenté au Conseil d'Administration par le Préfet de la Dordogne ou son représentant. Les quatre autres représentants de l'État sont désignés par le Préfet de la Dordogne ». La Communauté de communes est donc sollicitée pour approuver cette modification statutaire.

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 27 Juillet 2020,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification statutaires de l'article 8.1 de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (PIP) » tel que proposé ci-dessus.



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président,
Jean-Jacques de Peretti

**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE

Séance du 31 juillet 2020



L'an deux mille vingt, et le trente et un juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 24 juillet 2020, au Centre culturel, à Sarlat la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

DELATTAIGNANT Marie-Pierre est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Membres en exercice	37
Présents	34
Représentés	2
Votants	36
Abstentions	0
Exprimés	36
Pour	36
Contre	

Procurations: CASTAGNAU Célia à FANIER Basile, NEGREVERGNE Julie à NAJEM Christophe.

Absents excusés : ANDRE Michel.

Délibération N°2020-75

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que les articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires précédant le vote du budget primitif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 27 Juillet 2020,

Le Conseil communautaire ayant débattu des orientations budgétaires 2020, ci-annexées, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DIT** que les dispositions des articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été appliquées pour le budget de l'exercice 2020 ;
- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires au titre de l'exercice 2020.



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président
Jean-Jacques de Peretti



Sarlat
Périgord Noir

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 07/08/2020

Reçu en préfecture le 07/08/2020

Affiché le

ID : 024-200027217-20200731-202075-DE



Orientations Budgétaires 2020

Rapport d'orientations budgétaires 2020

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), applicable aux EPCI conformément à l'article L5211-36 du CGCT, dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Une note explicative de synthèse doit ainsi être communiquée aux membres des assemblées délibérantes en vue du DOB, au minimum 5 jours avant la réunion (article L. 2121-12 du CGCT).

Cette note explicative doit être suffisamment détaillée et s'articule autour des points suivants :

- *Le contexte de la construction budgétaire*
- *L'évolution de la situation financière de la collectivité*
- *La présentation des principaux investissements*

I-	LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2020	3
A.	LE CONTEXTE NATIONAL	3
1.	Contexte économique : le COVID 19, un choc inédit	3
2.	L'impact de la crise sur les finances publiques	3
3.	Les conséquences prévisibles sur les finances locales	3
4.	Le projet de loi de finances 2020	3
B.	LES EFFETS IMMEDIATS DE LA CRISE SANITAIRE & ECONMIQUE POUR LA CCSPN	4
1.	La stratégie communautaire : le soutien à l'activité économique	4
2.	L'impact sur les dépenses et les recettes	4
C.	NOTRE STRATEGIE FINANCIERE 2016-2020 A L'EPREUVE DU COVID	5
1.	Un résultat 2019 qui traduit les ambitions	6
2.	Les orientations budgétaires 2020	8
II-	LE PROJET COMMUNAUTAIRE : UN BILAN POSITIF, ET DES PERSPECTIVES POUR MAINTENIR LES DYNAMIQUES TERRITORIALES	10
A.	L'ABOUTISSEMENT DES PROJETS STRUCTURANTS	10
1.	Au profit du développement économique et l'emploi	10
2.	Et de l'attractivité et l'organisation d'une qualité de vie	12
B.	CONFORTER LA DYNAMIQUE TERRITORIALE	14
1.	Maintenir le lien avec les communes	14
2.	Ancrer durablement l'action au cœur du Pays du Périgord Noir	15
C.	PREPARER LE PROJET DE TERRITOIRE 2020-2026	18
1.	Evaluation et bilan	18
2.	Les enjeux du nouveau mandat	18
	Annexe 1 : Structure et gestion de la dette	20
	Annexe 2 : Structure du personnel et évolution des dépenses	24

Envoyé en préfecture le 07/08/2020

Reçu en préfecture le 07/08/2020

Affiché le



ID : 024-200027217-20200731-202075-DE

I- LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2020

A. LE CONTEXTE NATIONAL

1. Contexte économique : le COVID 19, un choc inédit

Les indicateurs macro-économiques qui avaient permis de bâtir les prévisions de la Loi de Finances 2020 votée par le Parlement, ont été balayés par la crise sanitaire de la COVID 19. Cette crise sanitaire conduit à une crise économique sous forme de récession mondiale, et à une crise financière qui pourrait se généraliser. Cette crise économique et sociale aura des conséquences sur les finances locales, en 2020, 2021 et voire au-delà.

L'hypothèse de croissance en France était estimée à 1,3 %, en recul par rapport à celle constatée en 2019 soit 1,7%. Pour 2020, en France, la chute de l'activité de près de 35 % du PIB pendant les deux mois de confinement, soit 140 Milliards d'euros en moins au total, provoquera une récession aux alentours de 11 %.

2. L'impact de la crise sur les finances publiques

Ainsi, au moment d'adopter une 3ème loi de finances rectificative, l'ensemble des mesures d'urgence en faveur des salariés (chômage partiel 31 Md€), des entreprises (Fonds de solidarité, plans de soutien, exonérations) et des plus fragiles conduisent à envisager le déficit public à 11,4% du PIB, contre 9,1% en loi de finances rectificative (LFR2). Il était initialement prévu à 2,2%. L'endettement public atteindrait 121% du PIB.

3. Les conséquences prévisibles sur les finances locales

Dans un premier temps les collectivités vont faire face à des pertes de recettes (fiscalité économique, droits de mutation, produits d'exploitation des services, redevances) dont une première évaluation serait de l'ordre de 14 Md€, et, engager des dépenses imprévues (protections des agents et des administrés, action sociale, soutien économique). L'État a d'ores et déjà prévu 750 millions d'euros pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales des communes et intercommunalités.

Dans un second temps, l'État qui devra faire face à un rebond significatif de son endettement et financer le nouveau plan pour l'hôpital public, pourrait demander aux collectivités un nouvel effort pour contribuer à la maîtrise des dépenses publiques.

4. Le projet de loi de finances 2020

Malgré la crise sanitaire et économique, les principales mesures concernant les collectivités locales sont maintenues.

La loi de finances initialement promulguée s'inscrivait dans la continuité de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui fournit le cadre quinquennal pour les finances publiques.

Le projet de loi de finances 2020 ouvre l'acte 2 du quinquennat, autour de 3 ambitions politiques majeures et vise **prioritairement à encourager les initiatives** par des mesures d'allègement de la fiscalité des ménages et des entreprises. A l'échelle du bloc communal, il faut retenir :

- ✓ L'exonération de la taxe d'habitation pour 80% des ménages en 2020, puis suppression définitive de la TH en 2023. Le PLF précise les mécanismes de compensation pour les collectivités. En 2020, le dégrèvement sera neutralisé par une allocation compensatrice. A compter de 2021, la CCSPN percevra une fraction de TVA et bénéficiera de la dynamique de cette recette pour les années suivantes.
- ✓ La possibilité d'exonération partielle ou totale de la CFE, CVAE et TFPB pour les petites activités commerciales. Cette mesure s'inscrit dans le dispositif ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) et ne prévoit pas de compensation de l'État pour les collectivités qui choisissent de le mettre en œuvre.

Le projet de loi de finances rectificatives n° 3 présenté le 10 juin en Conseil des ministres prévoit des mesures de soutien supplémentaire aux entreprises et aux collectivités locales les plus touchées par la crise.

Ainsi, un prélèvement sur les recettes de l'État est institué pour accompagner financièrement les communes et les intercommunalités qui subiront de fortes pertes de recettes afin de leur garantir un niveau de ressources égal à la moyenne des recettes fiscales et des redevances et recettes d'utilisation du domaine de leur budget principal constatée entre 2017 et 2019.

B. LES EFFETS IMMEDIATS DE LA CRISE SANITAIRE & ÉCONOMIQUE POUR LA CCSPN

1. La stratégie communautaire : le soutien à l'activité économique

En complément des dispositifs nationaux (fonds de solidarité, prêt garanti par l'État) et régionaux (fonds de proximité), la CCSPN a mobilisé ses ressources pour accroître son soutien à l'activité économique en abondant le fonds de proximité de la Région Nouvelle Aquitaine, celui du Conseil Départemental de la Dordogne et en apportant une aide financière directe aux TPE de son territoire.

L'enveloppe financière prévisionnelle destinée à ces aides s'élève à 110 k€.

2. L'impact sur les dépenses et les recettes

Afin d'apporter une réponse à la crise sanitaire et œuvrer à la protection des administrés la CCSPN a notamment contribué à l'acquisition de masques chirurgicaux, à la fabrication et la distribution de masques solidaires. A ce jour les dépenses engagées s'élèvent à 47 k€.

Le déficit de recettes est évalué à 125 k€ ; il concerne pour majeure partie l'absence de recettes des services petite enfance, des centres de loisirs et d'accueil jeunes.

Consciente des effets à plus long terme de la crise et de ses impacts économiques, la Communauté de communes a décidé d'enrichir la mission confiée au cabinet Klopfer en début d'année.

Ainsi, cette analyse permettra d'envisager la feuille de route de la collectivité pour la période 2020-2026. Le nouveau projet de territoire, batit sur les fondations du précédent, sera significativement impacté par les effets de la crise sanitaire, et la stratégie financière associée devra intégrer les effets de la réforme de la TH sur les produits des taxes et les répercussions attendues sur les dotations.

Enfin, elle permettra d'éclairer les élus pour définir un choix d'organisation et élaborer un projet d'administration, projet qui aura sa traduction physique avec l'installation des services communautaires dans de nouveaux locaux.

Achats et acquisition	47 336 €	Perte de recettes	125 335 €
Produits (Gel hydro-alcoolique, désinfectant...)	3 963 €	Produits des services	115 835 €
Masques chirurgicaux	16 300 €	Exonération de loyer	9 500 €
Confection de masques tissus	18 055 €		
Dispositif de protections (Plexiglas, visières)	954 €		
Matériel pour mettre en œuvre le télétravail	8 064 €		
Atténuation de dépenses	- 42 390 €	Participations, contributions	110 000 €
Alimentation	- 1 000 €	Fond Solidarité et proximité	35 000 €
Fournitures	- 5 150 €	Fond de soutien Dordogne / Périgord	35 000 €
Transport	- 12 650 €	Dispositif d'aide communautaire	40 000 €
Prestations de services	- 23 590 €		
Evaluation coût COVID-19			240 281 €

C. NOTRE STRATEGIE FINANCIERE 2016-2019 A L'EPREUVE DU COVID

La construction budgétaire 2020 a consisté à financer notre projet de territoire en préservant les équilibres financiers et en respectant les principales exigences de la stratégie budgétaire et financière pour la période 2016-2019.

Ainsi, il faut principalement retenir :

- ✓ L'aménagement de la zone d'activités de la borne 120 et la commercialisation des lots ;
- ✓ La construction du pôle culturel et son fonctionnement ;
- ✓ La fin des travaux et la livraison de la Résidence Habitat Jeunes (Projet à l'échelle du Pays) ;
- ✓ Sarlatech ;
- ✓ Le projet d'abattoir situé à la Borne 120 ;
- ✓ La poursuite de l'élaboration du PLUi ;
- ✓ L'entretien et la modernisation du réseau routier ;
- ✓ La poursuite du programme de préservation de l'Énéa ;
- ✓ Le soutien à l'action sociale.

Pour rappel, cette stratégie se décline sur la séquence 2016-2019, avec six décisions/orientations fixées et qui ont été depuis progressivement mises en œuvre et, le cas échéant, adaptées :

- ✓ L'évolution annuelle des taux d'imposition de 2,5% ;
- ✓ La stabilisation des dépenses de fonctionnement avec une progression limitée de la masse salariale à périmètre constant ;
- ✓ L'ajustement de la TASCOM ;
- ✓ La réduction de la Dotation de Solidarité Communautaire ;
- ✓ La renégociation de la dette ;
- ✓ La revalorisation des bases minima de CFE.

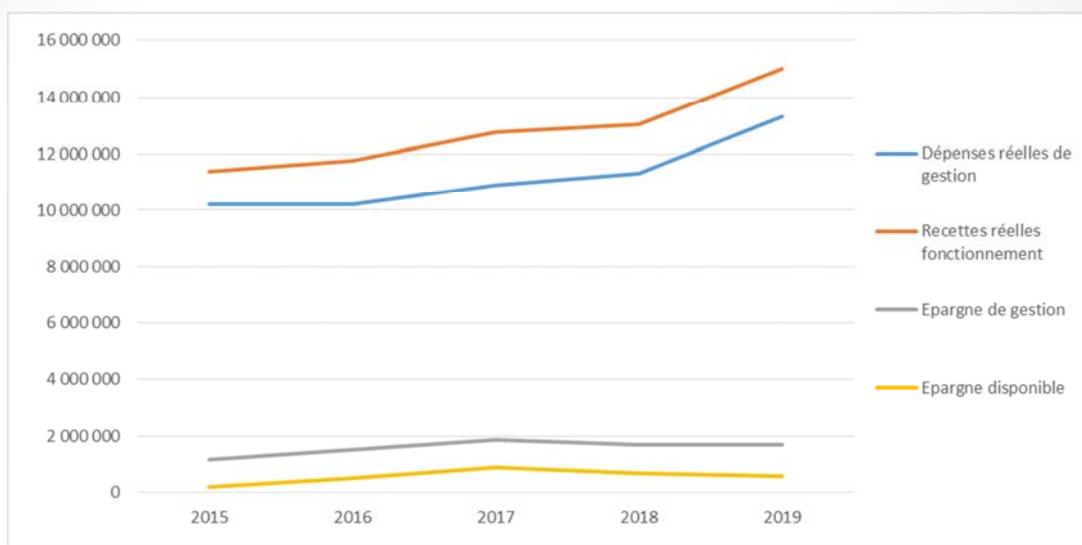
1. Un résultat 2019 qui confirme nos ambitions

Le résultat budgétaire 2019

				RESULTAT 2019		
				DEPENSES	RECETTES	SOLDES
A	Résultat de	Fonctionnement	13 670 788,97	15 033 845,22	1 363 056,25	
B	l'exercice	Investissement	3 887 028,08	2 546 011,69	-1 341 016,39	
			+	+	+	
C	Reports exercice	Fonctionnement OO2	-	2 332 546,29	2 332 546,29	
D	N -1	Investissement OO1	1 144 258,28	-	-1 144 258,28	
			=	=	=	
I=A+C	Résultat	Fonctionnement	13 670 788,97	17 366 391,51	3 695 602,54	
J=B+D	cumulé	Investissement	5 031 286,36	2 546 011,69	-2 485 274,67	
K = I+J		TOTAL CUMULE	18 702 075,33	19 912 403,20	1 210 327,87	
			+	+	+	
G	Restes à Réaliser	Investissement	2 598 676,84	1 873 393,26	-725 283,58	
			=	=	=	
H = K+G	RESULTAT NET	TOTAL	21 300 752,17	21 785 796,46	485 044,29	

Le résultat financier 2019

RESULTAT FINANCIER					
	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses réelles de gestion	10 190 621	10 221 820	10 889 581	11 308 710	13 320 403
Charges à caractère général	800 876	819 683	944 301	1 035 299	1 418 930
Charges de personnel	1 701 205	1 710 219	2 180 345	2 342 531	5 181 245
Reversement FNGIR	355 504	355 504	355 504	355 504	355 504
Autres charges de gestion	1 709 671	1 668 933	1 718 693	1 807 593	1 997 522
Reversements	5 623 241	5 666 266	5 690 738	5 767 783	4 367 201
Charges exceptionnelles	124	1 215	-	-	1
Recettes réelles fonctionnement	11 391 370	11 761 693	12 779 941	13 039 144	15 033 845
Atténuation de charges	275 284	242 183	254 034	283 694	237 027
Produits des services	92 207	192 512	574 226	553 666	1 199 993
Travaux en régie	199 257	349 928	440 112	447 781	514 352
Impôts et taxes	8 933 465	9 251 944	9 932 407	10 174 443	10 386 804
Dotations - subventions	1 846 183	1 669 604	1 539 379	1 525 669	2 631 511
Autres produits	38 254	40 417	39 443	45 810	60 104
Produits exceptionnels	6 720	15 105	340	8 081	4 055
Epargne de gestion	1 200 749	1 539 873	1 890 360	1 730 434	1 713 442
Annuité de la dette	1 002 354	1 036 689	1 004 709	1 063 134	1 127 702
Frais financiers	288 884	256 685	226 475	217 626	203 718
Remboursement capital	713 470	780 004	778 234	845 508	923 984
Epargne disponible	198 395	503 184	885 651	667 300	585 740
Endettement au 01.01	7 657 624	7 524 154	6 738 792	7 300 960	7 489 452
Intégration dette Ste Nathalie	-	-	-	-	215 097
Emprunt réalisé	580 000	-	1 340 000	1 034 000	-
Capital remboursé	713 470	780 004	778 234	845 508	923 985
ENDETTEMENT 31.12	7 524 154	6 744 150	7 300 558	7 489 452	6 785 459
Capacité de désendettement	8,25	5,26	4,39	4,95	4,49
Soit	8 ans et 3 mois	5 ans et 3 mois	4 ans et 5 mois	5 ans	4 ans et 6 mois



Des éléments principaux d'analyse

Malgré l'intégration des compétences petite enfance, enfance et jeunesse, l'épargne de gestion reste stable. Les prévisions établies par le cabinet Klopfer sont respectées.

Les charges supplémentaires enregistrées en fonctionnement (+ 448 k€) et en personnel (+ 2 656 k€) sont compensées par de nouvelles recettes (+ 1 483 k€) et une diminution des reversements d'AC (solde d'AC en baisse de 1 657 k€).

L'épargne disponible (après remboursement de l'annuité de la dette) se dégrade légèrement (davantage d'amortissement de capital d'emprunt). La Communauté de communes conserve toutefois une capacité de désendettement au-delà du scénario cible et respecte les objectifs fixés par la stratégie financière de la collectivité.

Les dépenses d'investissement engagées en 2019 s'élèvent à plus de 5 millions d'euros.

La Communauté de communes ayant choisi de ne pas contracter d'emprunt en 2019, **sa capacité de désendettement s'améliore et s'établit à 4,5 ans.** Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

Pour mémoire, en 2015 elle était de 8,25.

Evolution recettes fiscales

	2016	2017	2018	2019	Evolution 2016-2020
Produit TH	2 288 804 €	2 353 298 €	2 426 308 €	2 491 640 €	202 836 €
Produit TF	544 214 €	566 632 €	594 373 €	607 783 €	63 569 €
Produit TFNB	52 372 €	53 490 €	55 717 €	57 304 €	4 932 €
Produit TAFNB	38 992 €	37 071 €	37 924 €	38 838 €	- 154 €
Fiscalité Ménages	2 924 382 €	3 010 491 €	3 114 322 €	3 195 565 €	271 183 €
Produit CFE	1 606 372 €	1 955 836 €	1 994 310 €	2 016 153 €	409 781 €
Produit CVAE	910 051 €	911 175 €	1 006 543 €	1 018 559 €	108 508 €
Produit des IFR	72 277 €	78 485 €	72 855 €	73 723 €	1 446 €
Produit TASCUM	400 470 €	531 453 €	434 473 €	461 517 €	61 047 €
Fiscalité Economique	2 989 170 €	3 476 949 €	3 508 181 €	3 569 952 €	580 782 €

Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : la CCSPN continue de bénéficier de la réévaluation des bases décidées en 2016. La recette attendue pour 2020 est de 2 029 k€.

2. Les orientations budgétaires 2020

Nous avons fait le choix de ne pas actualiser la prospective financière (évolution des charges et des ressources, autofinancement, endettement...), notre souhait s'orientant vers l'élaboration d'une prospective post-COVID, définie avec une nouvelle gouvernance.

Le budget 2020 reste impacté par le transfert des compétences petite enfance, enfance et jeunesse et par les premiers effets de la crise du COVID 19 déjà évoqués.

2.1. Les principales dépenses de fonctionnement

Les charges de gestion courantes

Le niveau des charges liées au fonctionnement des services est similaire à celui de 2019, à 1 483 k€. Cette stabilité résulte principalement de notre stratégie de maîtrise des dépenses. Il faut, par ailleurs, signaler, une régularisation des dépenses liées aux fluides du centre de loisirs du Ratz-Haut suite à un défaut de facturation en 2019.

Les frais de personnel

En 2019, les transferts de compétences petite enfance, enfance et jeunesse ont eu impact fort sur les frais de personnel avec parallèlement une variation des attributions de compensation pour neutraliser ces transferts.

Ainsi, ils ont impacté la masse salariale à hauteur de 2 656 k€, portant les dépenses de personnel 2019 à 5 181 k€.

En 2020, les faits marquants seront les suivants :

- ✓ La modification des cotisations et assurances suite à la fin du détachement de 2 agents au service urbanisme et aux régularisations liées aux transferts de compétences de 2019
- ✓ le recrutement d'un développeur économique en année pleine
- ✓ le recrutement d'un technicien financier
- ✓ le recrutement d'un vacataire pour le traitement des collections en vue de l'ouverture de la médiathèque en année pleine.

Il faut également noter l'impact de retraitements techniques avec des changements de lignes budgétaires pour satisfaire aux exigences nouvelles imposées par les règles comptables et finaliser l'intégration des changements d'employeurs liés aux transferts de compétences.

Les frais financiers

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette. Pour 2020, ils seront de 183 k€, inférieurs de 20 k€ à ceux de 2019. (Voir annexe 1 : structure et gestion de la dette).

Les autres charges de gestion et les reversements

Deux éléments particuliers devraient affecter ces deux chapitres : l'augmentation de la dotation versée au CIAS (+ 20 k€) et la réduction de la DSC d'un montant de 78 k€, soit 1/10°.

2.2. Les principales recettes de fonctionnement

Produits des services

Le montant des prestations refacturées aux communes membres diminue de 233 k€ :

- ✓ Diminution de 110 k€ des prestations refacturées (services RH et Finances mutualisés) à la ville de SARLAT en raison des transferts de compétences
- ✓ Pas d'appel de fonds pour la refacturation du service urbanisme en 2020 afin de mettre en place le nouveau mécanisme de facturation au réel

L'exonération de facturation des établissements petite enfance et la fermeture des centres de loisirs, dans le cadre de la Covid 19, se traduit par une baisse de recettes estimée à 115 k€.

La fiscalité

La mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation se traduit en 2020 pour la CCSPN par :

- ✓ une revalorisation forfaitaire des bases fixée à +0,9% sur la TH résidences principales ;
- ✓ l'absence de pouvoir de modulation sur les bases et le taux de TH ;
- ✓ la mise en œuvre d'un prélèvement sur fiscalité qui aura pour effet de « neutraliser » l'effet de la hausse du taux de TH intervenue en 2018 (+2,5%) sur les contribuables dégrévés. Selon une première estimation, basée sur les données fiscales 2019, ce prélèvement pourrait s'établir aux environs de 28 k€.

A compter de 2021, pour compenser la suppression de la TH, les EPCI toucheront une quote-part de la TVA nationale qui sera calculée en valeur 2020 (Produit de TH 2020 / Produit de TVA 2020). Pour la CCSPN, ce produit sera encore minoré (prélèvement évoqué supra) en 2021 (- 19k€ correspondant au produit de TH perçu en 2018 sur les ménages non dégrévés), en revanche, à compter de 2022 ce produit bénéficiera de la dynamique de la reprise d'activité.

La crise économique liée à la Covid-19 pourrait induire un effet financier pour les EPCI : leur quote-part de référence étant calculée en valeurs 2020, tout rebond (de la consommation et donc des produits de TVA) qui interviendrait en 2021, générerait une hausse de recettes en 2022. En pareil cas il est fort probable que l'État instituera un mécanisme d'encadrement.

Les dotations et subventions

La réforme de la taxe d'habitation est susceptible de modifier profondément le calcul des indicateurs de richesse utilisés pour le calcul des dotations DGF et des flux de péréquation.

Le cabinet Klopfer n'envisage pas pour la CCSPN d'effet significatif à moyen terme ; notre dotation d'intercommunalité continuerait de croître de 10% par an. En revanche, nous pourrions bénéficier d'un effet favorable sur le montant du FPIC induit par l'évolution du calcul du potentiel financier agrégé (PFIA).

2.3. L'investissement

Les crédits affectés à l'investissement en 2020 permettront de poursuivre les travaux de construction du Pole Culture et Jeunesse, d'engager les dépenses d'aménagement des abords et d'achever la réalisation de la Résidence Habitat Jeunes et de la ZAE Borne 120.

L'enveloppe financière dédiée aux travaux de voirie sera maintenue à son niveau de 2019.



L'aménagement de nouveaux bureaux pour les services de la CCSPN est envisagé dans les locaux précédemment occupés par Pole emploi. Une étude avec l'assistance d'ATD 24 est en cours.

II- LE PROJET COMMUNAUTAIRE : UN BILAN POSITIF, ET DES PERSPECTIVES POUR MAINTENIR LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

2020 est une année charnière qui voit l'achèvement de projets majeurs pour le territoire, la poursuite de démarches engagées et constitue une année de transition vers un projet et une stratégie 2020-2026 à élaborer.

A. L'ABOUTISSEMENT DES PROJETS STRUCTURANTS

1. Au profit du développement économique et l'emploi

➤ L'aménagement de la borne 120

Objectif : Offrir de nouveaux espaces viabilisés susceptibles d'accueillir des entreprises sur l'axe stratégique Sarlat/A89. En complément des espaces disponibles à la Borne 120, un travail de réflexion a été mené pour positionner les futures zones qui seront développées comme des zones d'activités économiques afin de les prévoir dans le PLUi. Ainsi, 13 ha seront consacrés dans les 10 prochaines années à la création de zones d'activités économique.

État avancement : La zone d'activité de « la Borne 120 », à vocation : commerciale, tertiaire, artisanale, industrielle, située sur la commune de Marcillac Saint Quentin, a été inaugurée en décembre 2019. Cet équipement, d'une superficie de 4 hectares, permet d'accueillir des entreprises au sein d'une zone déjà existante de 6 hectares et 110 emplois.

10 lots viabilisés sont à vendre d'une surface de 1850 m² à 3550 m² pouvant être regroupés si besoin. Le prix de vente est fixé à 10€ HT/m².

Chaque lot comprend :

- La voirie d'accès
- les réseaux (eau potable, électricité, télécom, défense incendie)
- l'aménagement en entrée de parcelle
- l'éclairage public

Afin d'offrir un cadre de travail agréable, une attention particulière a été portée à l'intégration de la zone d'activités dans l'environnement naturel. Le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement gratuit par un architecte conseil.

2019 a également permis d'engager la commercialisation de la Zone avec notamment la mise en place d'un panneau d'information sur le site et la création d'une plaquette d'information

Deux lots sont d'ores et déjà vendus.

Perspectives 2020 : Commercialisation des lots / Finaliser le plan de communication

Éléments financiers : 60 000 € d'ingénierie et 485 000 € travaux.

➤ La Résidence Habitat Jeunes

Objectif : Favoriser les conditions de développement de la formation professionnelle et répondre à la demande en logements saisonniers. Cette résidence habitat jeunes contribuera prioritairement au développement des formations en alternance mais aussi aux parcours professionnels d'autres publics et l'été des saisonniers.

État avancement : Les travaux ont été réalisés en 2019 et s'achèvent début 2020.

Parallèlement, pour permettre de garantir une bonne gestion de la résidence, les communautés de communes du Périgord noir ont choisi de confier la gestion de la structure à Althéa. Le gestionnaire assurera le bon fonctionnement du bâtiment et des services.

Perspectives 2020 : Achèvement des travaux / Livraison Juin 2020 / Signature de la convention avec le gestionnaire.

Éléments financiers : Coût d'objectif de la résidence : 2 500 000 € HT. Financé à 78,6 % (État : 800 000 € soit 32%, Conseil Régional 440 000 € soit 17,60%, CD 24 : 225 000 € soit 9%, CAF : 150 000 € soit 6%, Union Européenne : 350 000 € soit 14%). L'autofinancement est assuré par un emprunt de 535 000 € contracté par la CCSPN, dont le remboursement est partagé par les 6 Communautés de communes du Pays du Périgord Noir sur 25 ans. La convention de participation sera mise en œuvre en 2020.

➤ **Le réseau routier**

La poursuite de la modernisation du réseau routier est un des axes essentiels du projet 2016-2020 et sur la séquence 2016-2020, le niveau d'engagement financier pluriannuel a été fixé à 3,65 millions d'euros TTC soit un rythme moyen d'investissement annuel de 730 000 € TTC (608 000 € HT) venant s'ajouter aux moyens dégagés en fonctionnement mis en œuvre par le service voirie. La livraison du PATA en 2019 permet au service voirie d'accroître sa capacité à entretenir la voirie.

Perspectives 2020 : Poursuite des travaux et engagement financier à hauteur de 1 350 k€.

➤ **L'aménagement de nouveaux espaces d'accueil de promotion touristique**

Deux projets d'investissement portés par l'Office de Tourisme :

- *La construction d'un nouvel espace d'accueil, d'information et de promotion à La Roque-Gageac avec une dimension sport / nature*

État avancement : les travaux, qui avaient nécessité de consolider le mur de soutènement de la route en 2018, se sont achevés en 2019.

Perspectives 2020 : Livraison du bâtiment et ouverture en 2020.

Éléments financiers : Confortement mur de soutènement, sous maîtrise d'ouvrage CCSPN : 147 000 € HT dont 20 % de DETR et 50 % du résiduel en fonds de concours de la commune de La Roque.

- *La requalification et la réorganisation de l'Office de Tourisme de Sarlat*

État avancement : L'INRAP a réalisé un diagnostic archéologique. L'ATD a été missionnée pour nous assister à définir le besoin et proposer un calendrier prévisionnel. L'étude a été étendue à l'ensemble du bâtiment et notamment sur les questions de sécurité.

Perspectives 2020 : Définition d'un programme et choix du maître d'œuvre

➤ **Le soutien financier dans le cadre de la rénovation de la ligne ferroviaire Libourne-Bergerac**

Un engagement financier de la CCSPN de plus de 360 000 € versé sur 3 années à partir de 2019.

2. Et de l'attractivité et l'organisation d'une qualité de vie

➤ Le pôle culturel et jeunesse

Objectif : Un projet global structuré autour d'une médiathèque, tête de réseau, de bibliothèques de proximité et de relais numériques, du bâtiment accueillant l'école de musique et des abords.

État avancement : Les entreprises retenues à l'issue de la consultation ont pu débiter les travaux dès février 2019. L'année a été marquée par les travaux de gros œuvre : terrassement et fondations pour la médiathèque, charpente, couverture, menuiserie pour la partie école de musique.

Perspectives 2020 : Poursuite des travaux / Aménagement des abords : travaux de réseau, lancement de la consultation, notification des marchés.

Éléments financiers : le montant global des marchés de travaux avoisine les 4 000 k€ HT. L'estimation financière pour l'aménagement des abords est de 750 k€ HT.

➤ Le PLUi et le RLPi

État avancement :

L'année 2019 a permis de finaliser le zonage, élaborer les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), identifier les changements de destination et les Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECALS) et de débattre à nouveau du Plan d'Aménagement et Développement Durable (PADD Version 2).

Les enjeux stratégiques du RLPi ont été validés par le biais d'un Atelier participatif le 17 juin regroupant élus, techniciens et professionnels via une commission urbanisme. Cet atelier a permis de travailler sur les objectifs du RLPi suivants :

- ✓ Préserver les paysages et le cadre de vie du territoire communautaire ;
- ✓ Donner une cohérence d'ensemble au traitement de la publicité, enseignes et pré-enseignes sur le territoire communautaire ;
- ✓ Répondre de manière équitable en fonction des zones aux besoins des acteurs économiques locaux sans dénaturer l'environnement et les paysages;
- ✓ Prendre en compte les exigences en matière de développement durable en ce qui concerne les dispositifs consommateurs d'énergie ou source de pollution lumineuse ;
- ✓ Tenir compte des nouveaux procédés et des nouvelles technologies en matière de publicité.

Perspectives 2020 : PLUi : Arrêté le projet en fin d'année. RLPi : Rédaction du règlement et arrêt projet.

Éléments financiers : Coût d'investissement PLUi : 265 000 € HT/Financement État et Agence de l'Eau (56 000 €)/Autofinancement : 209 000 € sur 3 ans avec possibilité d'un financement par le contrat de projet du CD24.

➤ Le Plan Climat Air Energie (PCAET)

Conscients des enjeux écologiques, les élus de la Communauté de communes ont souhaité en 2017 prescrire un Plan Climat Air Energie (PCAET) de façon volontaire et sans obligation légale. Ses objectifs sont de répondre aux enjeux nationaux notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations d'énergie (en particulier fossiles) et d'augmentation de la part des énergies renouvelables. Il est, dès lors, l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.

La réalisation du PCAET s'inscrit dans la démarche collective initiée par le SDE 24, qui porte le marché d'assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre à destination des EPCI de la Dordogne.

État avancement : A l'issue de la phase de diagnostic, l'année 2019 a permis de définir la stratégie d'intervention des élus et de définir le plan d'actions pour les 6 prochaines années. Ce travail s'inscrit dans une démarche transversale et participative. Le plan d'actions a donc été élaboré avec les élus, les acteurs locaux, les professionnels, le milieu associatif, les institutions publiques et partenaires techniques mais aussi la population et les agents des collectivités.

En effet, ont été organisés :

- **4 ateliers techniques** à destination des partenaires techniques, associatifs, techniciens, et institutions publiques : Energie renouvelable, Forêt, Mobilité et Tourisme Durable, et enfin Rénovation énergétique ;
- **1 séminaire** à destination des élus ;
- **2 ateliers participatifs** à destination des agents et de la population.

Une démarche de suivi des actions et des objectifs stratégiques que le territoire s'est fixés a également été mise en place.

Perspectives 2020 : validation du programme d'action par le conseil communautaire, approbation du PCAET suite aux avis techniques de l'État, lancement des actions du PCAET et de son programme d'actions

Éléments financiers : Coût d'investissement sur 3 ans : environ 36 000 € financés environ à 35 % par l'Ademe et le SDE soit un reste à charge pour la CCSPN d'un peu plus de 23 700 €.

➤ **Le plan d'actions pour valoriser l'Énéa**

Objectifs : Préserver la qualité du milieu écologique, maîtriser l'écoulement de l'eau et assurer une valorisation paysagère.

Perspectives 2020 : Poursuite des travaux engagés en 2019 (travaux sur la ripisylve).

Éléments financiers : Sur les 5 ans du programme : Investissement : 335 000 € financés à 73 % soit un autofinancement de 91 000 € dont 41 000 € à la charge de la Pays de Fénelon et 50 000 € à la charge de Sarlat Périgord Noir / Fonctionnement et animation : 64 900 € financés à 75% soit un autofinancement de 16 000 € dont 6 500 € à la charge de Sarlat Périgord Noir et 9 500 € à la charge de Pays de Fénelon.

➤ **La cohésion sociale**

L'action sociale intercommunale représente un véritable enjeu. C'est pourquoi la CCSPN assure une grande partie des ressources de fonctionnement du CIAS sous forme d'une dotation annuelle. Elle devrait s'élever pour 2020 aux alentours de 930 000 €, supérieure de 20 k€ à celle de 2019.

Perspectives 2020 : Promouvoir les actions et les services du CIAS / Développer des partenariats autour des jeunes (en appui avec la RHJ) et des personnes âgées / Poursuivre le travail de proximité avec les gens du voyage.

B. CONFORTER LA DYNAMIQUE TERRITORIALE

D'autres projets programmés verront leur réalisation au cours des prochaines années. Certains ont évolué dans leur périmètre et/ou leurs objectifs, nécessitant de redéfinir les financements prévisionnels, comme déjà évoqué, à la lumière de la crise sanitaire, d'un contexte fiscal évolutif et d'un nouveau projet communautaire.

1. Maintenir le lien avec les communes

- **Une organisation, des ressources humaines et des moyens pour exercer nos compétences (annexe 2)**
- **Une fonction ressource et support pour les communes**

La Communauté de communes a créé en 2015 un service dédié à l'instruction des actes d'urbanisme ouvert à chacune des communes et créé en 2017 deux autres services mutualisés pour la gestion de ressources humaines et pour la gestion des finances. Ces services mutualisés doivent évoluer pour devenir des services support pour les communes qui le souhaitent

➤ **Compétences petite enfance / enfance et jeunesse**

Le transfert de compétences enfance-jeunesse devenait indispensable dans la mesure où, d'ores et déjà, les structures d'accueil existantes sur le territoire avaient une dimension intercommunale. Depuis le 1^{er} janvier 2019, ces compétences sont communautaires et le transfert des structures a permis de répondre à plusieurs objectifs :

- ✓ conforter le nombre de places d'accueil sur les services de l'enfance, en tenant compte de la partie sud de notre territoire ;
- ✓ permettre une harmonisation des pratiques professionnelles et construire un plan de formation visant à conforter les dimensions éducatives et pédagogiques en s'inscrivant, notamment dans le cadre du Plan Mercredi ;
- ✓ renforcer l'offre de service à l'attention des familles sur l'accès aux droits ;
- ✓ et développer de nouvelles actions en faveur des publics jeunes et des adolescents.

Un plan pluriannuel d'investissement est, par ailleurs, envisagé sur les locaux de l'accueil de loisirs du Ratz-Haut. Ce projet prendra en compte une réflexion sur l'opportunité de regrouper les accueils de loisirs petite enfance et le développement de l'accueil de classes vertes sur notre territoire, très prisé pour l'étendue et la qualité de son patrimoine.

Ce transfert va nous permettre d'engager une réflexion à l'échelle de notre bassin de vie, en prenant en compte les trajets de circulation de notre population et de développer ainsi une offre de service que les communes seules peuvent difficilement assumer.

➤ **Développement économique**

La CCSPN a opté pour le renforcement de la stratégie économique et commerciale. Le recrutement d'un développeur économique et l'élargissement de la commission emploi et développement économique aux entreprises et institutions ont contribué à renforcer le positionnement de la CCSPN quant à sa stratégie de développement économique.

➤ **Déploiement de la fibre**

Le déploiement de la fibre optique (construction de réseau Très Haut Débit sur le territoire de la Dordogne) est piloté par le Syndicat Mixte Périgord Numérique. Depuis 2015, la CCSPN adhère au SMPN, contribue chaque année à l'investissement et participe au fonctionnement de l'organisme.

La construction du réseau FFTH a débuté dès 2018. La phase 1 du projet s'achève en 2021 et sera complétée par les phases 2 et 3 dans l'objectif d'assurer une couverture intégrale du département d'ici la fin 2025.

L'engagement financier de la Communauté de commune pour l'investissement s'élève à 770 k€. La participation au fonctionnement du SMPN évolue et s'élève pour 2020 à 17 k€ (ce qui représentera au terme du projet à une enveloppe de l'ordre de 170 k€).

2. Ancrer durablement l'action au cœur du Pays du Périgord Noir

➤ Construction d'un abattoir de volailles grasses sur le territoire de la CCSPN

Objectif : Les besoins des agriculteurs sont grandissants pour faire face aux nouveaux besoins de commercialisation en directe de leurs produits et de diminuer les coûts de production. L'abattoir de Prats de Carlux ne répondant plus aux exigences actuelles, il a été décidé avec les éleveurs de créer un nouvel outil répond aux normes actuelles.

Le lieu choisi est un terrain sur la commune de Proissans et de Saint Crépin Carluçet, dans le périmètre de la zone d'activité, lieu-dit la Borne 120.

La SCICA (société coopérative d'intérêt collectif agricole), la Plume du Périgord a été créée en 2019 et regroupe 5 exploitants agricoles, ainsi que la Coopérative Sarlat Périgord Foie Gras.

La Communauté de communes assurera la construction du bâtiment, la SCICA se réservant, la fourniture des matériels notamment la chaîne d'abattage, et plus généralement tous les équipements nécessaires à son activité.

État avancement : L'ATD (Agence technique départemental) a été missionnée pour une mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage. Elle accompagnera donc la collectivité et la SCICA dans la construction du projet.

Perspectives 2020 : Finalisation du chiffrage de l'opération / Définir la structure maître d'ouvrage / choisir un Maître d'œuvre / Engager les procédures administratives

Éléments financiers : un montant approximatif de 3 millions d'euros. A ce jour un point technique reste à arbitrer, il s'agit de l'assainissement. En effet, un abattoir de cette taille nécessite une filière correspondant à 1500 équivalent habitant. L'installation aurait un coût à confirmer de l'ordre de 600 000 €.

➤ L'extension de la Zone d'Activité de Vialard et la création d'une voirie

Ce projet d'extension qui porte sur 12 hectares, sur la commune de Carsac, et la réalisation d'une voie départementale nouvelle, seront menées conjointement avec le conseil départemental de la Dordogne. L'opération est portée par le SIDES (Syndicat Intercommunal de développement économique du Sarladais), l'extension de la zone d'activité de Vialard, va entrer dans sa phase opérationnelle.

État avancement : L'équipe de maîtrise d'œuvre a été recrutée afin de suivre le chantier et de réaliser les études complémentaires pour l'extension de cette zone d'activité. Les premières études débuteront mi 2020.

Perspectives 2020 : Poursuivre les études / Poursuivre l'acquisition des terrains

Éléments financiers : Montant indicatif des études : 280 000 € financés à 40 % par le CD 24 / Coût global de l'opération (hors subvention et vente des lots) : 6 200 000 € dont 3 915 000 € à la charge du syndicat (acquisition des terrains : 925 000 €, travaux 2 700 000 €, études honoraires : 290 000 €) et 2 290 000 € à la charge du CD24 (travaux : 2 100 000 €, honoraires et études : 190 000 €).

➤ Opération Collective en Milieu Rural (OCMR)

Les 6 communautés de communes adhérentes au Pays du Périgord Noir ont décidé de mettre en œuvre une Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) sur le périmètre de celui-ci, avec pour objectif de soutenir et de pérenniser le tissu de TPE artisanales et commerciales de chaque territoire.

Cette opération a été validée par le Ministère de l'économie et des finances en 2018 et mise en œuvre la même année.

Ainsi, une enveloppe d'environ 800 000 €, constituée par l'État (FISAC, la Région NA, le Département et les EPCI (dont la CCPSPN) a été mobilisée sur le territoire du Pays PN pour soutenir les entreprises dans leur projet de développement.

État d'avancement : Le bilan annuel de 2019, établi par la CCI et la CMA, fait état de 42 dossiers examinés en comité de pilotage et 41 dossiers validés. Ces entreprises sont essentiellement des TPE de moins de 5 salariés qui ont pour activités le bâtiment, l'alimentaire et les CHR. Il y a eu 5 créations d'emplois dans l'année.

Pour la Communauté de communes de Sarlat Périgord Noir, ce sont 8 entreprises qui ont été aidées pour un montant prévisionnel de subvention de 44 500 €.

Perceptives 2020 : Poursuivre l'étude des dossiers en 2020 / Evaluer le dispositif

➤ Sarlotech

Création du premier incubateur de start-up en milieu rural.

État avancement : Une étude de pré-faisabilité a été réalisée qui propose de reconvertir cet espace industriel, afin de créer une pépinière dédiée au numérique, avec les loyers volontairement avantageux et des services mutualisés et d'offrir des espaces de travail agréable et propice à la création.

Ce projet d'envergure est inscrit dans le dispositif Territoire d'Industrie ainsi que dans la contrat de territoire signé avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Perspectives 2020 : Finaliser le cahier des charges, choisir un maître d'œuvre

➤ France Tabac

La Communauté de communes a délibéré afin de signer une convention avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), pour le portage financier du projet d'acquisition des bâtiments de France Tabac.

Perspectives 2020 : Acquisition pour EPFNA des bâtiments de France Tabac, Réflexion sur l'orientation et les projets à implanter sur le site

➤ La construction d'une piscine couverte en Sarladais

Les études livrées en 2018 avaient mis en évidence la carence d'équipement couvert aquatique sur le territoire du Pays du Périgord Noir. Le lieu d'implantation est envisagé à Sarlat : les 13 000 m² de la « Terre pointue » à La Canéda, un espace idéal et déjà connu du plus grand nombre grâce aux gymnase et terrains de la Plaine des Jeux.

L'évaluation financière du projet doit être apprécié au travers de 2 volets : d'abord l'investissement, qui s'élèverait à 7 millions d'€ HT, avec une participation de l'Europe, de l'État, de la Région et du Département, à hauteur de 80% et puis les coûts de fonctionnement (frais de personnels, de consommations (eau et énergie) et de maintenance) qui s'élèveraient, selon l'étude, à 430 000 € par an, recettes annuelles déduites.

S'agissant par ailleurs, de la maîtrise d'ouvrage, à ce jour, il a été retenu la création d'un syndicat à l'échelle du Pays du Périgord Noir qui aurait pour compétence la construction

des équipements de piscines couvertes et découvertes à l'échelle du Pays avec en premier rang l'équipement du Sarladais.

➤ **La Communauté de communes identifiée Territoire d'Industries**

L'État s'engage aux côtés des acteurs locaux pour redynamiser le tissu industriel, soutenir l'emploi local, renforcer la compétitivité internationale et promouvoir l'innovation en orientant 1,3 milliard d'euros prioritairement vers les Territoires d'industrie. Les intercommunalités et les régions sont au cœur de la mission : elles ont occupé un rôle de premier plan dans l'identification des 124 territoires d'industrie, et elles seront en charge de piloter les contrats au niveau local.

C'est dans ce cadre que la communauté de communes a été identifiée comme Territoires d'industrie.

Ces territoires à forts enjeux industriels bénéficieront donc d'un accompagnement de l'État, l'ambition étant d'accélérer leur développement.

➤ **Le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot)**

L'élaboration du SCOT est portée par le Syndicat mixte regroupant les 6 Communautés de communes constituant le Pays du Périgord Noir.

Un questionnaire élaboré par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) a été envoyé à chaque Communauté de communes afin qu'elles s'expriment sur les objectifs et priorités que le SCOT devra porter. Ce travail a permis d'aider à la rédaction du cahier des charges nécessaire à la consultation future d'un bureau d'étude en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'élaboration du SCOT.

➤ **L'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) territorial associant six Communautés de communes**

Le CLS constitue un outil participatif mobilisant l'ensemble des acteurs pour réaliser un diagnostic détaillé puis définir les priorités locales et un plan d'actions sur trois ans coordonné avec la politique régionale de Santé. Réalisé à l'initiative des 6 Communautés de communes du Périgord Noir et de l'Agence Régionale de Santé, le Contrat Local de Santé (CLS) est un programme déployé sur 3 ans qui vise à faciliter l'accès à la santé, optimiser l'offre de soins et promouvoir les bonnes habitudes en matière de santé.

Un coordonnateur/animateur à temps plein a été recruté par la CC Domme-Villefranche avec un financement acté par l'Agence Régionale de Santé de 50 000 €/an. Les 6 Communautés de communes venant assurer l'autofinancement qui serait de l'ordre de 31 250 € sur 3 ans (plan financement prévisionnel sur 3 ans : dépenses à hauteur de 125 000 € financés par l'ARS (62 500 € - 50%) et la Région (31 250€ -25%).

➤ **Programme d'amélioration de l'habitat (OPAH)**

Lancer une étude pré opérationnelle pour apprécier la faisabilité d'un programme d'amélioration de l'habitat (OPAH) et de donner les éléments nécessaires pour choisir la stratégie d'intervention notamment au niveau de l'échelle territoriale en s'associant aux Communautés terrassonnaises en Périgord Noir-Thenon-Hautefort et Vallée de l'Homme.

C. PREPARER LE PROJET DE TERRITOIRE 2020-2026

Sur ces fondations, une nouvelle feuille de route peut être envisagée, autour des axes stratégiques déjà identifiés, éventuellement complétés par d'autres compétences, rédigée par une gouvernance politique renouvelée et une organisation qui doit se restructurer pour tenir compte d'un dimensionnement significativement accru par l'intégration des compétences petite enfance, enfance et jeunesse.

A cet effet la collectivité engagera, au début du second semestre, un travail collectif qui doit permettre de s'engager au cœur de nouveaux enjeux et dynamiques territoriales.

1. Evaluation et bilan

Afin d'envisager le nouveau mandat, il faut en amont entreprendre une démarche d'évaluation puis de prospective. Il s'agira d'apprécier les résultats, les projets et d'identifier les leviers, les freins rencontrés, de réaliser un diagnostic pour dessiner le projet décliné sur 2020-2026.

L'évolution des compétences et donc de nouvelles organisations sont donc à envisager.

2. Les enjeux du nouveau mandat

2.1. L'évolution des compétences

➤ Compétence Eau et Assainissement

Le transfert obligatoire aux Communautés de communes est repoussé en 2026. Pour autant, la Communauté de communes a mandaté le SATESE pour réaliser l'examen du transfert de la compétence eau et assainissement en anticipant les impacts financiers, organisationnels et juridiques.

Le SATESE a finalisé une étude en 2019 en précisant la suite des démarches à engager sur la partie assainissement à partir de 2020. L'importance et la succession récente des transferts de compétence et d'autre part, l'exigence d'une meilleure connaissance de l'état des réseaux d'assainissement collectif pour mesurer le niveau d'investissement à programmer après le transfert, ont amené à proposer de se donner un temps supplémentaire en s'opposant au transfert automatique.

➤ Habitat et logement

Envisager la création d'un service habitat, dont il faudra à partir d'une analyse des besoins, définir les périmètres et les missions. Il s'agirait d'élaborer une politique communautaire du logement :

- ✓ Elaborer des documents de programmation (PLH) en cohérence avec le PLUi, les préconisations du SCoT...
- ✓ Soutenir la production de logements locatifs,
- ✓ Financer la rénovation du parc privé, en partenariat avec l'ANAH,
- ✓ Accompagner les demandeurs de logement social,
- ✓ Proposer des solutions d'hébergement d'urgence,
- ✓ Proposer des logements adaptés aux personnes âgées,
- ✓ ...

➤ La mobilité

La loi d'orientation des mobilités programme d'ici le 1er juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM), en favorisant les relations entre les intercommunalités et les régions. Si elle souhaite se saisir de la compétence et devenir AOM, la CCSPN devra délibérer avant le 31 mars 2021. A défaut, c'est la région qui organisera la mobilité sur le territoire communautaire.

➤ L'intégration du dispositif « Petites villes de demain »

Le gouvernement a annoncé fin 2019 un nouveau programme d'appui du gouvernement pour accompagner les territoires ruraux. L'initiative « petites villes de demain » s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants, avec l'objectif de conforter leur rôle de centralité, de renforcer le maillage territorial et de leur permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques, ou sociaux à venir. La CCSPN pourrait s'engager dans cette opération de revitalisation du territoire.

2.2. De nouvelles organisations

La Communauté de Communes a créé des services communs qui ont permis de mutualiser les moyens humains et financiers, d'accroître la coordination des missions et la cohérence des actions. Cette démarche doit se poursuivre pour venir modérer l'évolution des charges de la communauté de communes de Sarlat Périgord Noir et une réflexion plus large sur les dispositifs de mutualisation doit être engagée.

Plus récemment, l'intégration des compétences petite enfance, enfance et jeunesse, au-delà des enjeux et des aspects opérationnels déjà évoqués, a eu des impacts sur les équilibres financiers de la CCSPN et des communes membres.

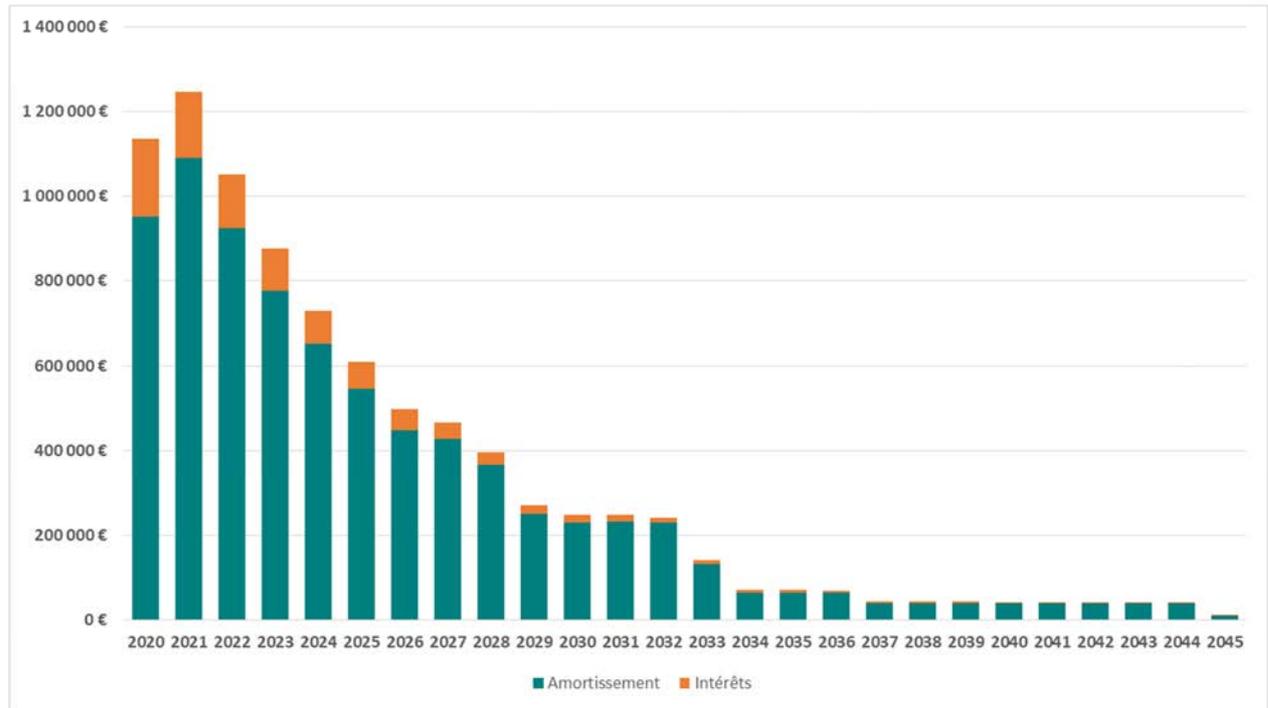
Le rapport d'orientation budgétaires 2019, rappelait la place centrale de la CCSPN au sein du Pays du Périgord Noir et l'importance des charges de centralité qui peuvent peser sur l'équilibre budgétaire de la Collectivité. La mesure de la centralité est un exercice naturellement difficile car il implique une évaluation et une reconnaissance partagée par les collectivités de cette centralité puis l'expression et la définition d'une certaine solidarité et péréquation. Le nouveau projet d'organisation de la CCSPN devra s'articuler notamment autour de cet enjeu de péréquation du territoire.



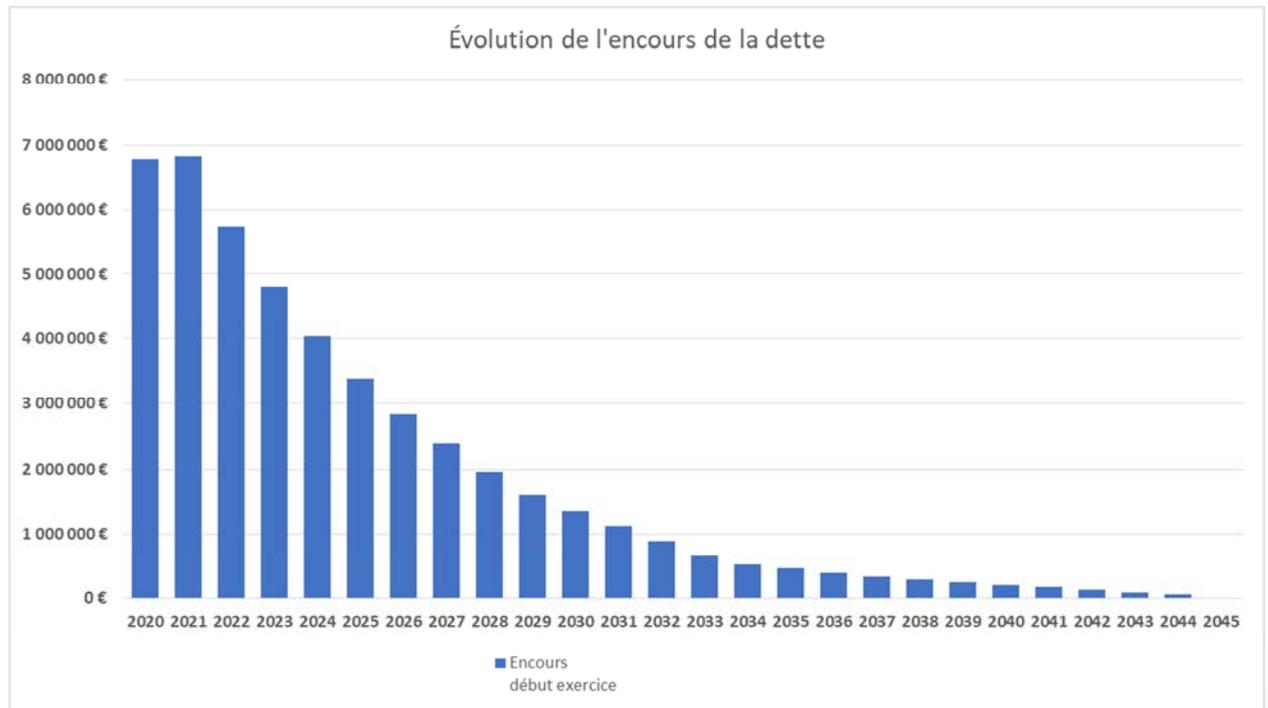
ANNEXE 1 : STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

État de la dette au 1^{er} janvier 2020

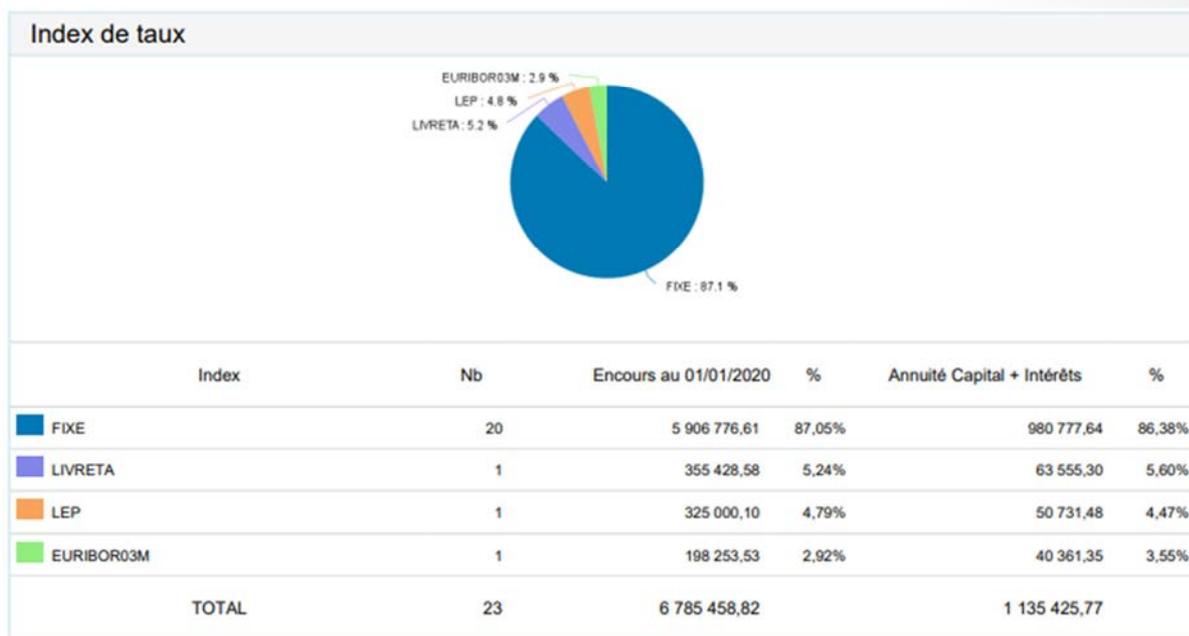
Flux de remboursement



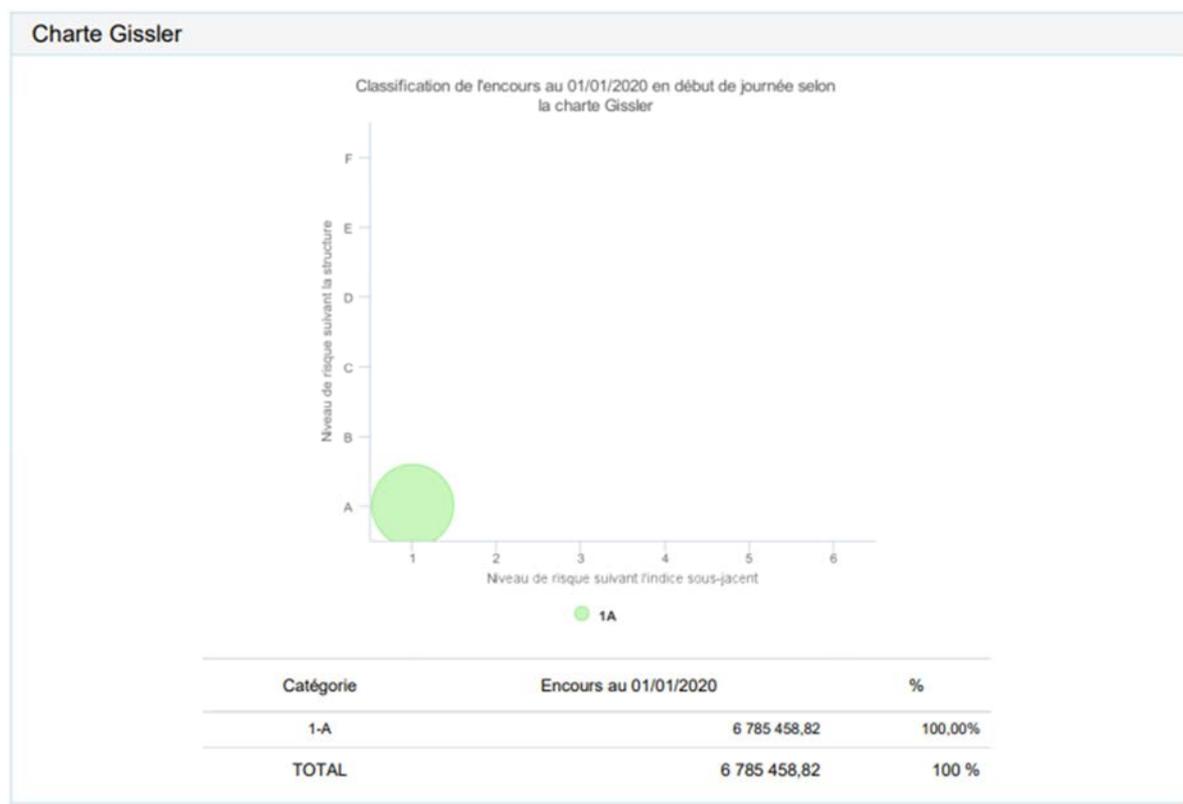
Évolution de l'encours



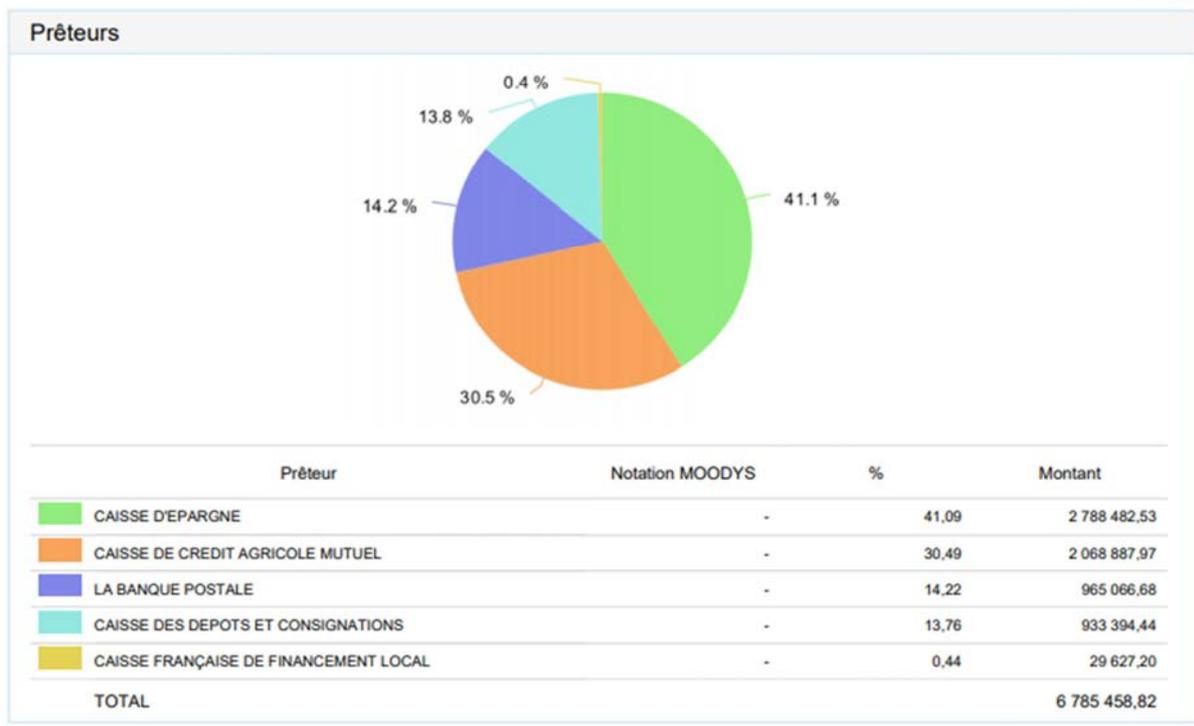
Répartition de la dette par type de taux



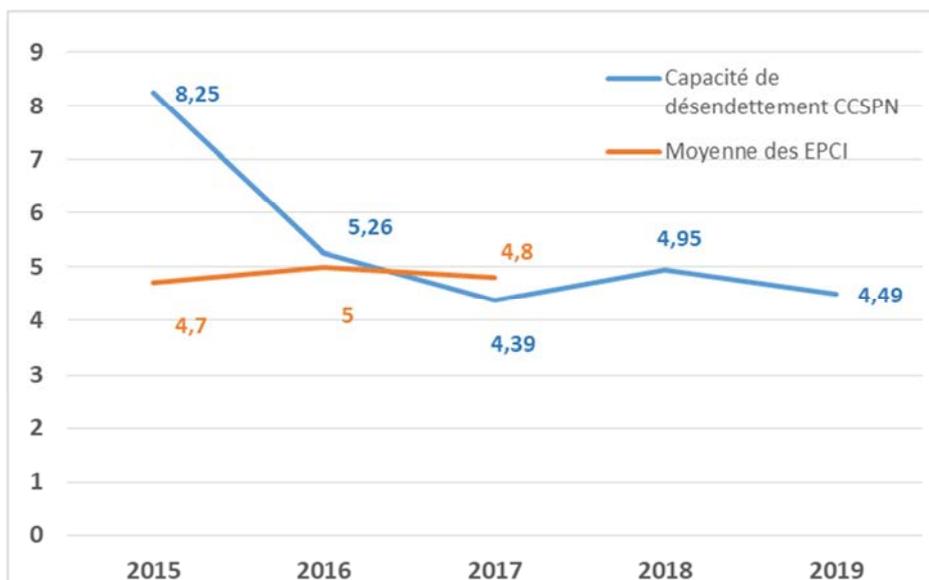
Charte Gissler



Répartition de la dette par prêteur

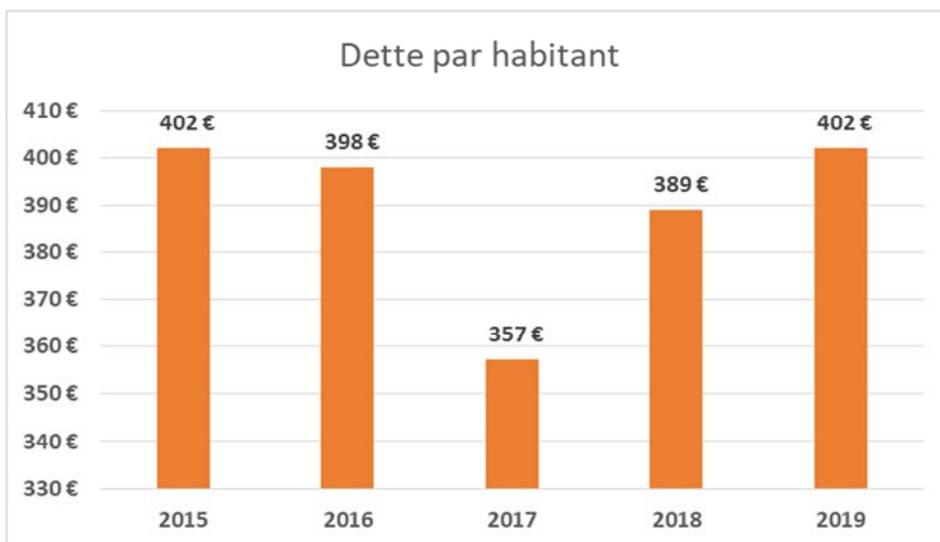
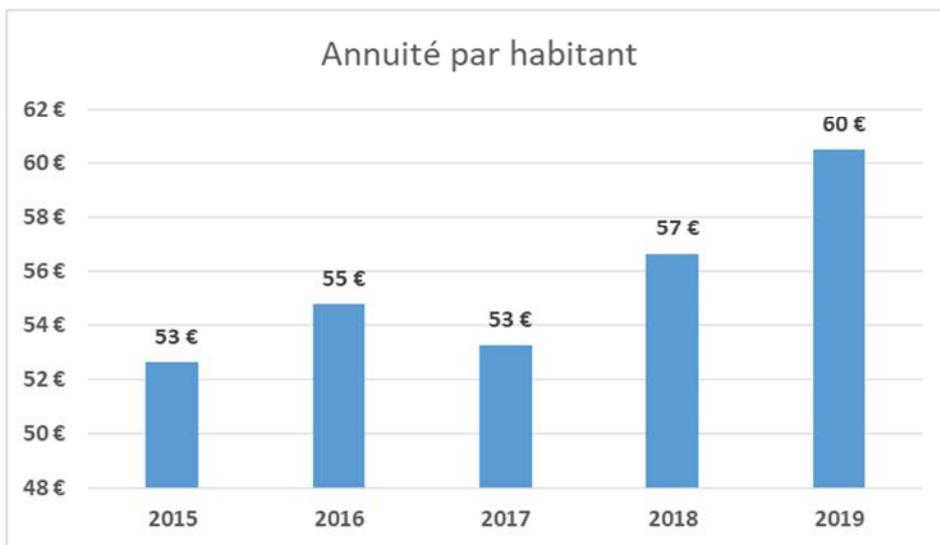


Capacité de désendettement



En attente des données nationales 2018 et 2019.

Dettes par habitant (Population DGF)



ANNEXE 2 : STRUCTURE DU PERSONNEL ET EVOLUTION DES DEPENSES

I- Notre organisation

La CCSPN s'est organisée pour exercer pleinement ses compétences et s'est dotée de deux Etablissements Publics dédiés : le Pôle de Cohésion Sociale (Etablissement Public Administratif CIAS), et l'Office de Tourisme Sarlat Périgord Noir (Etablissement Public industriel et commercial).

La Communauté de communes

En 2019, 14 réunions de commissions thématiques se sont tenues, ainsi que 11 réunions du bureau communautaire et 7 conseils communautaires (152 délibérations). Ses principaux moyens et ressources d'action pour exercer pleinement ses compétences sont financiers et techniques :

- Une surface financière de 20 000 k€ (budget principal et budgets annexes) ;
- Des agents territoriaux au nombre de 125 (hors ressources mutualisées avec Sarlat).

Au-delà des fonctions supports essentielles (Direction, Administration Générale, Accueil, Ressources Humaines et Finances), ses moyens de fonctionnement sont principalement mobilisés sur **4 domaines opérationnels** :

✓ **Un Réseau de lecture publique et une Ecole de Musique**

- Une bibliothèque, tête de réseau et 5 sites
- 7 bibliothécaires salariés (dont une vacante), soutenus par 8 bénévoles
- Plus de 1 350 abonnés et 49 000 documents prêtés par an ;
Un fonds disponible de 35 500 documents et d'environ 50 abonnements enrichi d'un accès au catalogue départemental incluant CD, DVD et des ressources numériques (des milliers de références accessibles 24h/24h sur Internet) ;
- 72 animations organisées sur 8 communes: rencontre d'auteur, heure du conte, lectures publiques, ateliers pratiques... ;
- Une Ecole de Musique : un agent assurant accueil et secrétariat, 78 élèves inscrits pour la CCSPN
- Un budget de 440 k€.

L'année 2019 a permis de progresser dans l'organisation du fonctionnement du réseau en concertation avec les élus, les agents et les bénévoles des bibliothèques.

Afin de préparer la circulation des fonds documentaires sur l'ensemble du territoire, les collections des bibliothèques sont en cours d'informatisation (Sainte Nathalène, Marquay) et le principe d'une tarification unique et gratuite pour tous a été voté par les élus.

Enfin, la bibliothèque de Sainte Nathalène a fait peau neuve : réaménagement du local, modification des horaires d'ouverture au public, et recrutement d'une nouvelle bibliothécaire référente suite à un départ à la retraite.

En 2020 : Finaliser l'informatisation du réseau, préparer le programme d'animations. Poursuivre l'acquisition et traitement des collections, la réflexion sur la place du numérique. Mener une réflexion sur les horaires d'ouverture de la future médiathèque.

✓ **Un service voirie**

- Une équipe de 8 professionnels renforcée par le recrutement d'un agent et par des interventions du Groupement d'Employeurs Rural du Sarladais, des saisonniers et des agents techniques de certaines communes.
- Un linéaire de voirie communautaire de l'ordre de 415 km.
- Equipements 2019 : 1 point A Temps Automatique (PATA) livré en 2019, 1 tractopelle, 1 tracteur balai, 1 tracteur lame niveleuse, 2 compacteurs, 4 camions benne, 1 camion goudronneuse, 2 véhicules légers.
- Un niveau d'intervention : 27 km traités en revêtement pour 2019.
- Des fournitures de voirie pour un montant de 350 k€ en 2019 : 315 T d'émulsion, 1590 T de graviers, 1 998 T de grave émulsion, 124 T d'enrobé, 971 T de calcaire.
- 1 200 k€ investis pour la réfection des voiries par des entreprises.

En 2020 : Poursuite des travaux de réfection de voirie, suivi du chantier de déploiement de la fibre optique.

✓ **Un service dédié à l'environnement : politique rivière et le SPANC**

- Une équipe de deux professionnels.
- Des usagers : 5 500 foyers sont concernés par le service (foyers identifiés en assainissement non collectif).
- Un niveau d'activité : 462 interventions portant sur le contrôle du neuf (242) et de l'existant (220).
- Des moyens : un budget annexe de 350 k€, 2 véhicules, des équipements de mesures et de contrôle, un SIG.
- Une action de préservation durable des cours d'eau : le transfert de la gestion du Pontou au SMETAP, le suivi et la gestion des Beunes, de la Cuze et de l'Énéa avec la poursuite du PPG sur l'Énéa.

En 2020 : mise en place de nouveaux partenariats avec le SATESE sur le réseau d'assainissement collectif et décision de sur l'évolution de la compétence assainissement. Poursuite des programmes de gestion sur l'Énéa et la Cuze.

✓ **Un service dédié à la planification**

- Un professionnel, en lien avec le service instructeur et le cabinet d'étude.
- Procédures engagées : finalisation de la révision n° 4 à Sarlat.
- Pilotage du PLUi, du PCAET et du RLPi

En 2019,

- PLUi : finalisation du zonage, élaboration des OAP et élaboration du nouveau PADD
- PCAET : élaboration du plan d'action, communication et concertation.
- Lancement du programme d'amélioration de l'habitat.

Perspectives 2020 : finaliser les OAP, rédiger le règlement et arrêter le PLUi. Approbation du PCAET.

Une organisation mutualisée

✓ **La recherche d'une efficacité et d'une économie d'organisation grâce à une mutualisation avec la ville centre dans le cadre d'une convention de prestation de services avec un suivi analytique permettant une facturation au plus juste**

✓ **L'organisation de services supports aux communes sous la forme de services communs**

- **L'instruction des Autorisations du Droit du Sol**

L'activité 2019 du service progresse. 1 425 actes ont été instruits en 2019 (1 300 en 2018), 1 240 appels téléphoniques traités, 311 rendez-vous individuels organisés et 8 dossiers de précontentieux et contentieux suivis.

Au-delà de l'instruction, le service assure un rôle de conseil aux pétitionnaires et aux élus qui a été encore renforcée avec une nouvelle organisation des plages d'ouverture au public permettant ainsi d'être plus disponibles lors de ces rencontres.

o **La gestion des Ressources Humaines et des Finances**

Pour rappel, **le service des ressources humaines** et le service financier sont des services dits services communs avec un périmètre d'intervention concernant la CCSPN, le CIAS et la ville de Sarlat.

L'activité du service ressources humaines a notamment été marquée en 2019 par la poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP (Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel et 2^{ème} année de revalorisation de l'IFSE) et la refonte du tableau des effectifs.

Le service a également œuvré à la réalisation d'un nouveau marché d'assurance lié aux risques statutaires (assurance du personnel des collectivités).

En 2020, le service RH envisage d'engager une réflexion sur le temps de travail, de mettre en place le compte personnel de formation (CPF), de rédiger un règlement intérieur de fonctionnement des services, de réfléchir à la création d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants. Mais aussi de poursuivre de la démarche QVT et des travaux du groupe « Initiatives et Cohésions d'Équipes » et de renforcer la collaboration avec la médecine du travail sur des études de postes et participation au CHSCT.

Le service financier comprend 6 agents et un directeur (direction intégrée dans la convention de prestation de services). Il assure la gestion de 15 budgets pour une surface financière de 66 millions d'euros. Le service a passé en 2019 un peu plus de 20 000 titres et mandats. Son activité est marquée notamment par la mise en place de la dématérialisation des achats (e-commandes) au sein des services de la ville, de la CCSPN et du CIAS.

L'intervention de ces services est facturée aux collectivités bénéficiaires en fonction du nombre de payes et du nombre d'écritures comptables. Ils sont amenés progressivement à intervenir pour les communes qui seront intéressées.

En 2020 : poursuite de la réorganisation du service avec l'arrivée d'1 agent et le remplacement d'un autre et la finalisation de la dématérialisation des factures et des procédures comptables.

[Le pôle de cohésion sociale \(CIAS\) et l'office de tourisme Sarlat Périgord Noir \(OTSPN\)](#)

✓ **Le pôle de cohésion sociale**

- o Une surface financière : 1,5 million d'euros ;
- o Des professionnels : 13 agents;
- o Un niveau d'activité : 14 000 personnes accueillies, 4 000 nuitées à l'aire des gens du voyage, 25 000 repas livrés à domicile.

Des projets à engager en 2020:

- o Mener une campagne de communication mobile « CIAS Tour » pour faire connaître ses activités et ses services.
- o Développer les partenariats avec Althéa (gestionnaire de la Résidence Habitat Jeune), la mission locale pour s'assurer que les jeunes, travailleurs ou pas, ne soient pas exclus des dispositifs d'aide et de secours.
- o Améliorer les conditions d'accueil de l'ADGV

✓ L'OTSPN

- Une surface financière : 3 millions d'euros
- Des professionnels : 27,3 Equivalents Temps Plein
- Une fréquentation : près de 521 000 visiteurs sur 3 points d'accueil

En 2020 : La crise sanitaire du COVID-19 met à mal l'activité touristique et contraint l'office de tourisme à s'adapter à la situation en faisant le maximum pour accompagner les acteurs du tourisme et faciliter le redémarrage de l'activité.

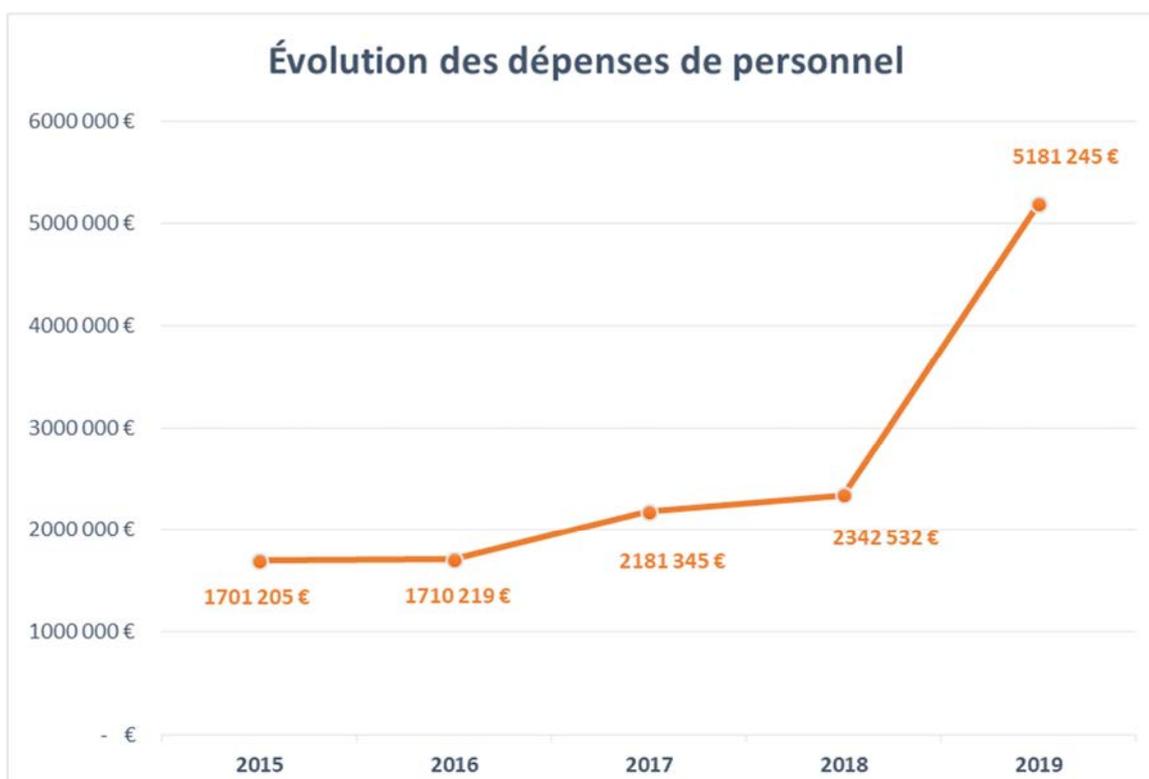
L'Office a développé des actions pour « contenir » les impacts de la crise (l'accueil en février des équipes de tournage du film "Le dernier duel" de Ridley Scott, lancement en mars de Sarlat-Tourisme pour les Pros, un groupe Facebook dédié aux acteurs locaux du tourisme).

Il complète et actualise les supports (guide des randonnées, carte cyclo touristique) et développe des outils de promotion (refonte de l'espace pro sur le site internet de l'OT, mise en place d'un système de syndication des avis clients, amélioration de la promotion des activités dédiées aux groupes sur sarlat-tourisme.com, le site Internet de l'OT, nouveaux partenariats pour améliorer la distribution des meublés de la Centrale de réservation).

II- L'évolution des dépenses et la structure du personnel (au 31.12.2019)

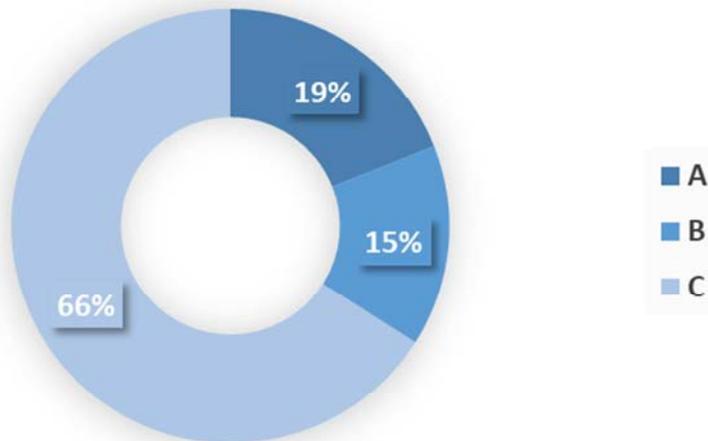
✓ Des éléments statistiques

[L'évolution des dépenses de personnel \(012\)](#)

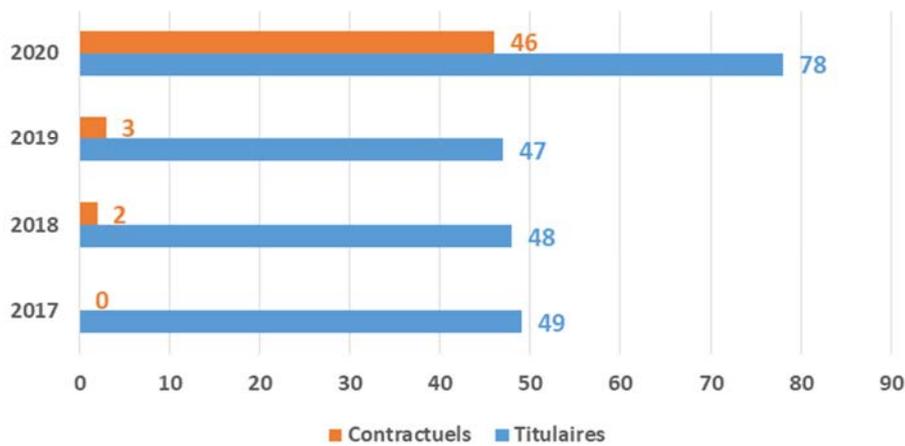


[La structure du personnel](#)

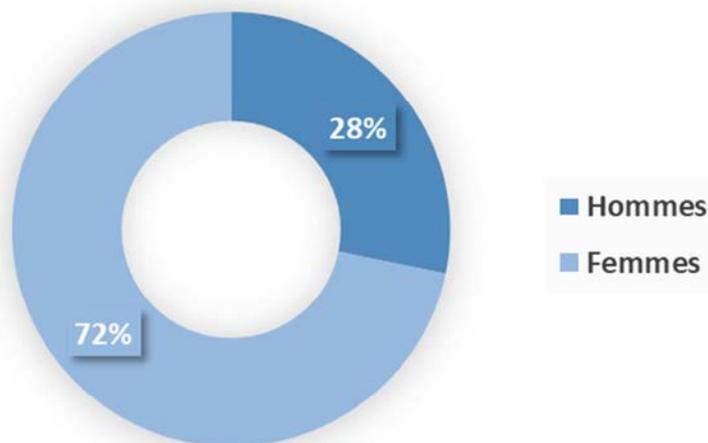
Répartition des agents par catégorie d'emploi

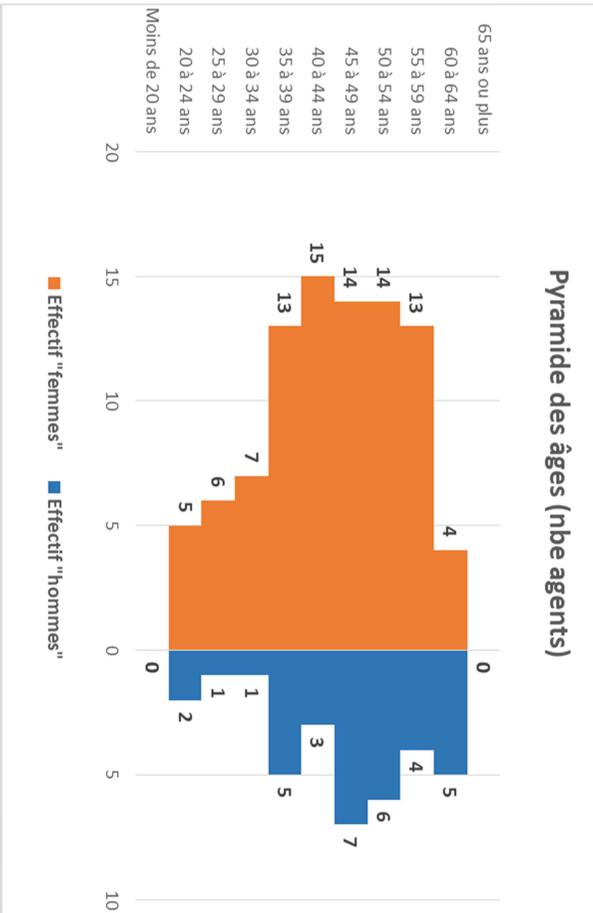
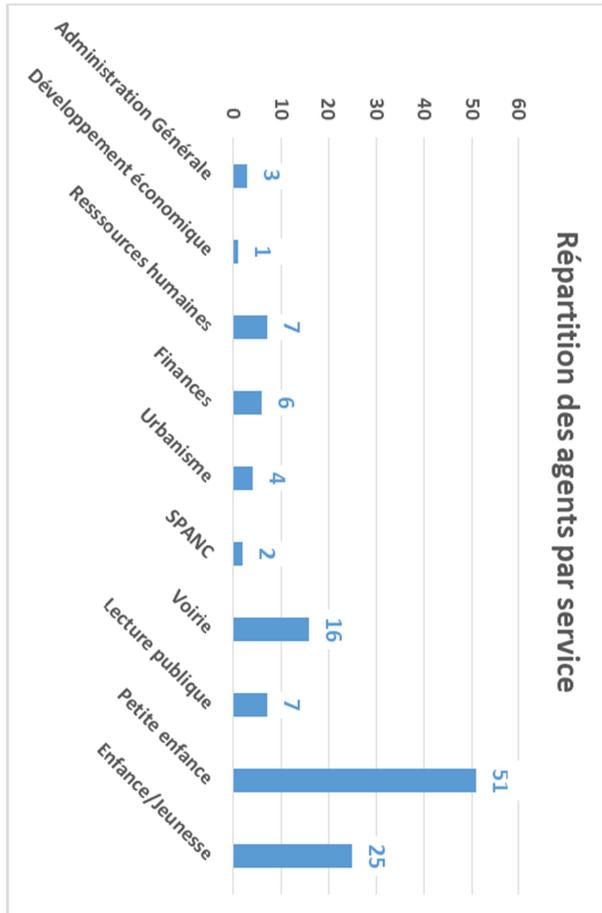
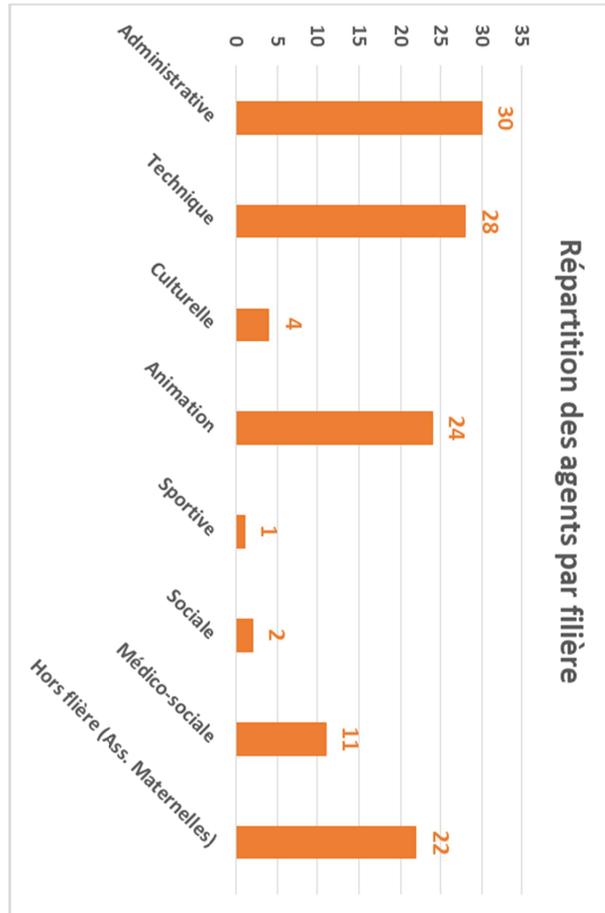


Répartition des agents par statut



Répartition des agents par sexe





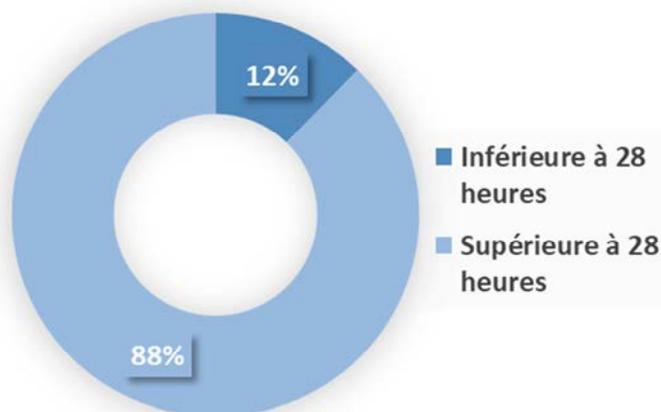
La durée du travail

En 1999, la ville de Sarlat a signé un protocole d'accord sur l'application des 35 heures. Celui-ci a, ensuite, été étendu aux agents de la CCSPN.

Ainsi, la durée hebdomadaire du travail est calculée sur la base de 36 heures pour 4,5 jours de travail. Il est accordé à chaque agent de la communauté de communes dont le service le permet, 7 jours de RTT annuels supplémentaires qui s'ajoutent au crédit des congés annuels (calculés au prorata du temps de travail). La récupération des 36 heures se prend à raison d'une demi-journée par semaine ou d'une journée par quinzaine, elle est fixée d'une manière définitive par chaque agent en accord avec son chef de service et ne peut donner lieu à récupération, sauf raison de service.

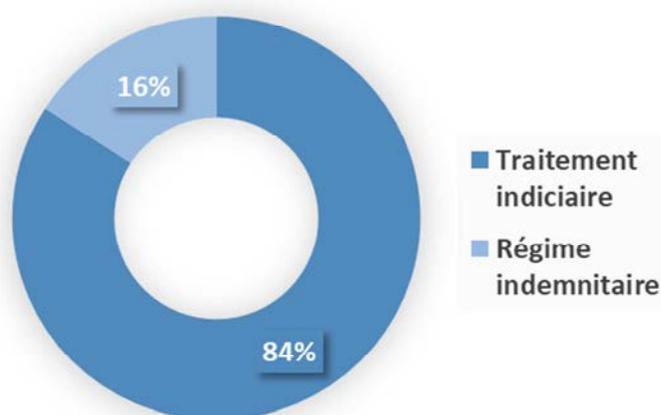
Enfin, des autorisations spéciales d'absence (ASA) peuvent être accordées pour certains événements : mariage, PACS, Décès, naissance... La liste et la durée de ces autorisations spéciales ont été revues dans la délibération n°2015-2 en date du 14 décembre 2015. Dans tous les cas, ces ASA (à l'exception des 3 jours accordés à l'agent au moment de la naissance ou de l'adoption d'un enfant) ne constituent pas un droit et sont accordées sous réserve des nécessités de services et sur autorisation.

Durée hebdomadaire de travail des agents



Les rémunérations 2020 (part traitement indiciaire et régime indemnitaire)

Rémunérations BP 2020



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Séance du 31 juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le trente et un juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 24 juillet 2020, au Centre culturel, à Sarlat la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

DELATTAIGNANT Marie-Pierre est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	34
Représentés	2
Votants	36
Abstentions	3
Exprimés	33
Pour	33
Contre	

Présents : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies , CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Procurations: CASTAGNAU Célia à FANIER Basile, NEGREVERGNE Julie à NAJEM Christophe.

Absents excusés : ANDRE Michel.

Délibération N°2020-76

BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET PRINCIPAL

Le Président présente aux membres du Conseil communautaire le projet du budget primitif des recettes et des dépenses pour l'exercice 2020, budget principal, et expose les motifs de ces propositions.

Vu le projet dressé,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 27 juillet 2020,

Les membres du Conseil communautaire, après avoir entendu les motifs, 33 voix pour et 3 abstentions,

- **ARRETE** aux sommes portées, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2020 au titre de ce budget primitif et s'élevant à :

Fonctionnement :	15 276 425,29 €
Investissement :	12 671 125,55 €

- **DECIDE** de voter les dépenses et les recettes par chapitre en fonctionnement, et par chapitre ou opération en investissement tel que définies ci-dessous :

Fonctionnement					
Chap.	Libellés	Dépenses	Chap.	Libellés	Recettes
011	Charges à caractère général	1 482 910,00	013	Atténuations de charges	100 000,00
012	Charges de personnel	5 619 840,17	70	Produits services, domaine et ventes	1 048 725,00
014	Atténuations de produits	4 618 252,00	73	Impôts et taxes	10 427 995,00
65	Autres charges de gestion courante	2 046 299,00	74	Dotations et participations	2 602 661
66	Charges financières	182 639,22	75	Autres produits de gestion courante	60 000,00
67	Charges exceptionnelles	21 000,00	77	Produits exceptionnels	2 000,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00	042	Opérat° ordre transfert entre sections	550 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 101 145,90	002	Résultat de fonctionnement reporté	485 044,29
042	Opérat° ordre transfert entre sections	154 339,00			
TOTAL		15 276 425,29			15 276 425,29
Investissement					
Chap.	Libellés	Dépenses	Chap.	Libellés	Recettes
020	Dépenses imprévues	100 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 101 145,90
040	Travaux en régie	550 000,00	001	Excédent antérieur reporté	0
204	Immobilisations incorporelles	278 950,00	040	Amortissements	154 339,00
			10	FCTVA Excédent de fonctionnement	2 509 003,78 3 210 558,25
16	Remboursement Emprunts, cautions	953 277,48	024	Attributions de compensation	92 260,00
001	Déficit antérieur reporté	2 485 274,67	16	Emprunts, Cautions	2 896 898,28 500,00
Opérations	Libellés	Dépenses	Opérations	Libellés	Recettes
102	Pôle Culture et Jeunesse	5 492 201,74	102	Pôle Culture et Jeunesse	2 258 467,26
104	Cuze et Enéa	123 482,40	104	Cuze et Enéa	147 060,00
106	École de musique	5 000,00	106	École de musique	-
107	Forêt de Campagnac	5 000,00	107	Forêt de Campagnac	-
108	P.F.M.B.	5 000,00	108	P.F.M.B.	-
112	Aménagement bureaux&bâtiments	397 910,00	112	Aménagement bureaux&bâtiments	-
114	Piscine couverte	14 538,00	114	Piscine couverte	24 250,00
115	Signalisation routière	90 691,50	115	Signalisation routière	-
117	Pôle économique et administratif	50 000,00	117	Pôle économique et administratif	160 450,00
119	Voirie et signalétique	1 943 053,62	119	Voirie et signalétique	25 500,00
121	Urbanisme PLUi	70 123,30	121	Urbanisme PLUi	51 600,00
122	Petite Enfance	54 388,80	122	Petite Enfance	-
123	Enfance et Jeunesse	52 234,04	123	Enfance et Jeunesse	39 093,08
TOTAL		12 671 125,55	TOTAL		12 671 125,55



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme.
 Le Président,
 Jean-Jacques Peretti



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20002721700013

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : CCSPN - BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	37
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	41
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	61
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	91
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	96
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	97
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	98
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	99
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	100
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	102
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	103
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	107
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	108
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	109
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	110



(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD
CCSPN - BUDGET PRINCIPAL**I – INFORMATIONS GENERALES****INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****I****A**

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	16 685
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	2 116
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
7 119 453,00	0	378,63	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	826,39	293
2	Produit des impositions directes/population	406,5	255
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	886,5	342
4	Dépenses d'équipement brut/population	468,47	22,7
5	Encours de dette/population	406,68	199
6	DGF/population	76,65	68,94
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	40,67 %	37,9 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	97,70 %	92,2 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	27,43 %	22,7
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	45,87 %	58,3 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES****MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	15 276 425,29	14 791 381,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 485 044,29
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		15 276 425,29	15 276 425,29

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	7 587 174,04	10 797 732,29
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 598 676,84	1 873 393,26
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 2 485 274,67	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		12 671 125,55	12 671 125,55
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		27 947 550,84	27 947 550,84

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 350 000,00	0,00	1 482 910,00	1 482 910,00	1 482 910,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 963 785,00	0,00	5 619 840,17	5 619 840,17	5 619 840,17
014	Atténuations de produits	4 882 795,00	0,00	4 618 252,00	4 618 252,00	4 618 252,00
65	Autres charges de gestion courante	2 004 100,00	0,00	2 046 299,00	2 046 299,00	2 046 299,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		13 200 680,00	0,00	13 767 301,17	13 767 301,17	13 767 301,17
66	Charges financières	207 000,00	0,00	182 639,22	182 639,22	182 639,22
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 558 680,00	0,00	14 020 940,39	14 020 940,39	14 020 940,39
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 238 235,00		1 101 145,90	1 101 145,90	1 101 145,90
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	206 780,00		154 339,00	154 339,00	154 339,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 445 015,00		1 255 484,90	1 255 484,90	1 255 484,90
TOTAL		17 003 695,00	0,00	15 276 425,29	15 276 425,29	15 276 425,29

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 276 425,29
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	313 400,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	982 158,72	0,00	1 048 725,00	1 048 725,00	1 048 725,00
73	Impôts et taxes	10 384 187,00	0,00	10 427 995,00	10 427 995,00	10 427 995,00
74	Dotations et participations	2 388 003,00	0,00	2 602 661,00	2 602 661,00	2 602 661,00
75	Autres produits de gestion courante	51 900,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
Total des recettes de gestion courante		14 119 648,72	0,00	14 239 381,00	14 239 381,00	14 239 381,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 121 148,72	0,00	14 241 381,00	14 241 381,00	14 241 381,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	550 000,00		550 000,00	550 000,00	550 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		550 000,00		550 000,00	550 000,00	550 000,00
TOTAL		14 671 148,72	0,00	14 791 381,00	14 791 381,00	14 791 381,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	485 044,29
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 276 425,29
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	705 484,90
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.



(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	219 570,00	0,00	278 950,00	278 950,00	278 950,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	8 162 160,72	2 598 676,84	5 704 946,56	5 704 946,56	8 303 623,40
	Total des dépenses d'équipement	8 381 730,72	2 598 676,84	5 983 896,56	5 983 896,56	8 582 573,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	920 500,00	0,00	953 277,48	953 277,48	953 277,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses financières	1 020 500,00	0,00	1 053 277,48	1 053 277,48	1 053 277,48
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	9 402 230,72	2 598 676,84	7 037 174,04	7 037 174,04	9 635 850,88
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	550 000,00		550 000,00	550 000,00	550 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	550 000,00		550 000,00	550 000,00	550 000,00
	TOTAL	9 952 230,72	2 598 676,84	7 587 174,04	7 587 174,04	10 185 850,88

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 485 274,67
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 671 125,55
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 360 377,00	873 393,26	925 287,08	925 287,08	1 798 680,34
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 970 515,00	1 000 000,00	2 896 898,28	2 896 898,28	3 896 898,28
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 330 892,00	1 873 393,26	3 822 185,36	3 822 185,36	5 695 578,62
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 666 000,44	0,00	2 509 003,78	2 509 003,78	2 509 003,78
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	3 210 558,25	3 210 558,25	3 210 558,25
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 066 500,44	0,00	5 720 062,03	5 720 062,03	5 720 062,03
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	6 397 392,44	1 873 393,26	9 542 247,39	9 542 247,39	11 415 640,65
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	3 238 235,00		1 101 145,90	1 101 145,90	1 101 145,90
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 460 861,56		154 339,00	154 339,00	154 339,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 699 096,56		1 255 484,90	1 255 484,90	1 255 484,90

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= PAR VOTE)
	TOTAL	11 096 489,00	1 873 393,26	10 797 732,29	10 797 732,29	12 671 125,55

Bergey Levrault

Affiché le VOTE (3)
ID : 024-200027217-20200731-202076A-BF

TOTAL (= PAR VOTE)

12 671 125,55

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 671 125,55
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

705 484,90

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 482 910,00		1 482 910,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 619 840,17		5 619 840,17
014	Atténuations de produits	4 618 252,00		4 618 252,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 046 299,00		2 046 299,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	182 639,22	0,00	182 639,22
67	Charges exceptionnelles	21 000,00	0,00	21 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	154 339,00	154 339,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 101 145,90	1 101 145,90
Dépenses de fonctionnement – Total		14 020 940,39	1 255 484,90	15 276 425,29

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 276 425,29
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	953 277,48	0,00	953 277,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	8 303 623,40		8 303 623,40
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	278 950,00	0,00	278 950,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	550 000,00	550 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
Dépenses d'investissement – Total		9 635 850,88	550 000,00	10 185 850,88

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 485 274,67
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 671 125,55
---	----------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	100 000,00		100 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 048 725,00		1 048 725,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		550 000,00	550 000,00
73	Impôts et taxes	10 427 995,00		10 427 995,00
74	Dotations et participations	2 602 661,00		2 602 661,00
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00	0,00	60 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	2 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		14 241 381,00	550 000,00	14 791 381,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	485 044,29
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 276 425,29
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 509 003,78	0,00	2 509 003,78
13	Subventions d'investissement	1 798 680,34	0,00	1 798 680,34
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	3 897 398,28	0,00	3 897 398,28
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		154 339,00	154 339,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		1 101 145,90	1 101 145,90
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		8 205 082,40	1 255 484,90	9 460 567,30

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	3 210 558,25
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 671 125,55
---	----------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 350 000,00	1 482 910,00	1 482 910,00
60611	Eau et assainissement	14 700,00	27 715,00	27 715,00
60612	Energie - Electricité	34 500,00	45 900,00	45 900,00
60613	Chauffage urbain	18 400,00	15 400,00	15 400,00
60621	Combustibles	11 000,00	6 000,00	6 000,00
60622	Carburants	38 750,00	36 250,00	36 250,00
60623	Alimentation	25 820,00	26 200,00	26 200,00
60628	Autres fournitures non stockées	8 380,00	8 330,00	8 330,00
60631	Fournitures d'entretien	16 600,00	13 710,00	13 710,00
60632	Fournitures de petit équipement	31 995,00	37 740,00	37 740,00
60633	Fournitures de voirie	350 000,00	350 000,00	350 000,00
60636	Vêtements de travail	4 950,00	5 300,00	5 300,00
6064	Fournitures administratives	12 610,00	15 435,00	15 435,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	3 200,00	3 000,00	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	6 950,00	2 600,00	2 600,00
6078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	55 000,00	44 540,00	44 540,00
6132	Locations immobilières	66 400,00	62 940,00	62 940,00
6135	Locations mobilières	34 500,00	37 888,00	37 888,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien terrains	4 500,00	2 500,00	2 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 200,00	3 250,00	3 250,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	3 500,00	1 000,00	1 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	70 000,00	7 000,00	7 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	4 000,00	3 000,00	3 000,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	7 500,00	7 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 000,00	6 500,00	6 500,00
6156	Maintenance	72 900,00	72 592,00	72 592,00
6161	Multirisques	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6182	Documentation générale et technique	7 420,00	8 120,00	8 120,00
6184	Versements à des organismes de formation	91 000,00	106 290,00	106 290,00
6188	Autres frais divers	6 900,00	4 150,00	4 150,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 680,00	230,00	230,00
6226	Honoraires	32 220,00	18 200,00	18 200,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	7 500,00	11 000,00	11 000,00
6228	Divers	14 300,00	8 300,00	8 300,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	9 000,00	9 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 450,00	5 550,00	5 550,00
6236	Catalogues et imprimés	1 630,00	2 686,00	2 686,00
6237	Publications	5 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	29 550,00	16 300,00	16 300,00
6251	Voyages et déplacements	6 220,00	4 020,00	4 020,00
6255	Frais de déménagement	2 500,00	0,00	0,00
6256	Missions	900,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	1 700,00	3 000,00	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	10 540,00	8 200,00	8 200,00
6262	Frais de télécommunications	15 080,00	11 544,00	11 544,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	78 500,00	95 500,00	95 500,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	238 500,00	238 500,00
6288	Autres services extérieurs	70 905,00	46 350,00	46 350,00
63512	Taxes foncières	28 200,00	26 160,00	26 160,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	500,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	450,00	320,00	320,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 963 785,00	5 619 840,17	5 619 840,17
6217	Personnel affecté par la commune membre	287 038,00	398 658,80	398 658,80
6218	Autre personnel extérieur	0,00	50 000,00	50 000,00
6331	Versement de transport	15 050,00	16 048,11	16 048,11
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	13 677,00	14 589,21	14 589,21
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	61 536,00	65 653,38	65 653,38
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	8 206,00	8 753,54	8 753,54
64111	Rémunération principale titulaires	1 786 114,00	1 799 660,89	1 799 660,89
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	47 368,00	45 575,86	45 575,86
64118	Autres indemnités titulaires	665 439,00	484 486,78	484 486,78
64131	Rémunérations non tit.	678 141,00	1 092 032,56	1 092 032,56
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	556 278,00	611 142,78	611 142,78
6453	Cotisations aux caisses de retraites	623 481,00	733 132,75	733 132,75
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	36 632,00	44 227,33	44 227,33
6455	Cotisations pour assurance du personnel	165 089,00	221 076,25	221 076,25

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	positions nouvelles (3)	Voté (4)
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	19 236,00	16 801,93	16 801,93
6488	Autres charges	0,00	18 000,00	18 000,00
014	Atténuations de produits	4 882 795,00	4 618 252,00	4 618 252,00
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	35 000,00	35 000,00	35 000,00
739118	Autres reversements de fiscalité	3 121 450,00	3 158 071,00	3 158 071,00
739211	Attributions de compensation	575 000,00	412 878,00	412 878,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	470 000,00	390 937,00	390 937,00
739221	FNGIR	355 500,00	355 500,00	355 500,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	245 500,00	197 000,00	197 000,00
73928	Autres prél. pour revers. de fiscalité	80 345,00	68 866,00	68 866,00
65	Autres charges de gestion courante	2 004 100,00	2 046 299,00	2 046 299,00
6531	Indemnités	87 000,00	88 000,00	88 000,00
6532	Frais de mission	2 100,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	22 000,00	22 000,00	22 000,00
6535	Formation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	792 000,00	789 650,00	789 650,00
65548	Autres contributions	35 000,00	29 000,00	29 000,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	11 000,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0,00	16 849,00	16 849,00
657362	Subv. fonct. CCAS	910 000,00	930 000,00	930 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	64 000,00	88 800,00	88 800,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	75 000,00	75 000,00	75 000,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		13 200 680,00	13 767 301,17	13 767 301,17
66	Charges financières (b)	207 000,00	182 639,22	182 639,22
66111	Intérêts réglés à l'échéance	204 000,00	182 639,22	182 639,22
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	0,00	0,00
6688	Autres	2 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	21 000,00	21 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	1 000,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	150 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		13 558 680,00	14 020 940,39	14 020 940,39
023	Virement à la section d'investissement	3 238 235,00	1 101 145,90	1 101 145,90
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	206 780,00	154 339,00	154 339,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	206 780,00	154 339,00	154 339,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 445 015,00	1 255 484,90	1 255 484,90
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 445 015,00	1 255 484,90	1 255 484,90
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 003 695,00	15 276 425,29	15 276 425,29

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 276 425,29
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	313 400,00	100 000,00	100 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	313 400,00	100 000,00	100 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	982 158,72	1 048 725,00	1 048 725,00
7062	Redevances services à caractère culturel	3 500,00	2 700,00	2 700,00
70632	Redevances services à caractère loisir	3 900,00	4 500,00	4 500,00
7066	Redevances services à caractère social	385 000,00	274 125,00	274 125,00
70688	Autres prestations de services	500,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	101 200,00	101 200,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	127 500,00	127 500,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	127 000,00	127 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	548 900,00	361 300,00	361 300,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	37 860,00	49 400,00	49 400,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	2 498,72	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes	10 384 187,00	10 427 995,00	10 427 995,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	5 167 600,00	5 274 818,00	5 274 818,00
73112	Cotisation sur la VAE	1 018 000,00	1 022 433,00	1 022 433,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	456 000,00	479 152,00	479 152,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	73 800,00	74 462,00	74 462,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	170 000,00	50 000,00	50 000,00
73211	Attribution de compensation	236 342,00	232 064,00	232 064,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	104 000,00	100 000,00	100 000,00
7328	Autres fiscalités reversées	36 995,00	36 995,00	36 995,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	3 121 450,00	3 158 071,00	3 158 071,00
74	Dotations et participations	2 388 003,00	2 602 661,00	2 602 661,00
74124	Dotation d'intercommunalité	135 000,00	149 623,00	149 623,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	1 150 000,00	1 129 235,00	1 129 235,00
7461	DGD	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	25 000,00	21 800,00	21 800,00
74758	Participat° Autres groupements	27 000,00	16 000,00	16 000,00
7478	Participat° Autres organismes	823 000,00	1 029 000,00	1 029 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	40 000,00	40 000,00	40 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	3,00	3,00	3,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	165 000,00	170 000,00	170 000,00
7488	Autres attributions et participations	23 000,00	47 000,00	47 000,00
75	Autres produits de gestion courante	51 900,00	60 000,00	60 000,00
752	Revenus des immeubles	51 900,00	60 000,00	60 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		14 119 648,72	14 239 381,00	14 239 381,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 500,00	2 000,00	2 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 500,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		14 121 148,72	14 241 381,00	14 241 381,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	550 000,00	550 000,00	550 000,00
722	Immobilisations corporelles	550 000,00	550 000,00	550 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		550 000,00	550 000,00	550 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		14 671 148,72	14 791 381,00	14 791 381,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	485 044,29
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 276 425,29
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622



Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Affiché le 00

ID : 024-200027217-20200731-202076A-BF

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	219 570,00	278 950,00	278 950,00
204121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	0,00	35 000,00	35 000,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	122 570,00	0,00	0,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	35 000,00	35 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	5 000,00	0,00	0,00
2041643	IC : Projet infrastructure	0,00	122 750,00	122 750,00
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	92 000,00	46 200,00	46 200,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	40 000,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
102	Opération d'équipement n° 102 (5)	5 665 917,72	3 856 036,56	3 856 036,56
104	Opération d'équipement n° 104 (5)	91 780,00	87 000,00	87 000,00
106	Opération d'équipement n° 106 (5)	2 000,00	5 000,00	5 000,00
107	Opération d'équipement n° 107 (5)	10 000,00	5 000,00	5 000,00
108	Opération d'équipement n° 108 (5)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
112	Opération d'équipement n° 112 (5)	66 117,00	397 910,00	397 910,00
114	Opération d'équipement n° 114 (5)	14 538,00	0,00	0,00
115	Opération d'équipement n° 115 (5)	114 005,00	90 000,00	90 000,00
117	Opération d'équipement n° 117 (5)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
119	Opération d'équipement n° 119 (5)	1 805 933,00	1 080 000,00	1 080 000,00
121	Opération d'équipement n° 121 (5)	157 575,00	50 000,00	50 000,00
122	Opération d'équipement n° 122 (5)	18 210,00	46 500,00	46 500,00
123	Opération d'équipement n° 123 (5)	161 085,00	32 500,00	32 500,00
Total des dépenses d'équipement		8 381 730,72	5 983 896,56	5 983 896,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	920 500,00	953 277,48	953 277,48
1641	Emprunts en euros	920 000,00	952 777,48	952 777,48
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	500,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses financières		1 020 500,00	1 053 277,48	1 053 277,48
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		9 402 230,72	7 037 174,04	7 037 174,04
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	550 000,00	550 000,00	550 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	550 000,00	550 000,00	550 000,00
2151	Réseaux de voirie	550 000,00	550 000,00	550 000,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		550 000,00	550 000,00	550 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		9 952 230,72	7 587 174,04	7 587 174,04

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	2 598 676,84
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	2 485 274,67
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 671 125,55
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.



(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 360 377,00	925 287,08	925 287,08
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	823 485,00	45 050,00	45 050,00
1312	Subv. transf. Régions	647 810,00	17 400,00	17 400,00
1313	Subv. transf. Départements	722 507,00	711 047,00	711 047,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00
13146	Attrib. de compensation d'investissement	0,00	92 260,00	92 260,00
13148	Subv. transf. Autres communes	6 775,00	0,00	0,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	5 000,00	5 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	135 550,00	54 530,08	54 530,08
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	24 250,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 970 515,00	2 896 898,28	2 896 898,28
1641	Emprunts en euros	1 970 515,00	2 896 898,28	2 896 898,28
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 330 892,00	3 822 185,36	3 822 185,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 666 000,44	5 719 562,03	5 719 562,03
10222	FCTVA	1 666 000,44	2 509 003,78	2 509 003,78
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	3 210 558,25	3 210 558,25
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	500,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	400 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 066 500,44	5 720 062,03	5 720 062,03
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	6 397 392,44	9 542 247,39	9 542 247,39
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 238 235,00	1 101 145,90	1 101 145,90
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 460 861,56	154 339,00	154 339,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 254 081,56	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	60 110,00	51 120,00	51 120,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	5 075,00	5 073,00	5 073,00
28051	Concessions et droits similaires	16 665,00	15 053,00	15 053,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	73 545,00	43 619,00	43 619,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	14 460,00	12 457,00	12 457,00
28182	Matériel de transport	6 270,00	6 271,00	6 271,00
28183	Matériel de bureau et informatique	13 515,00	6 371,00	6 371,00
28184	Mobilier	13 930,00	5 438,00	5 438,00
28188	Autres immo. corporelles	3 210,00	8 937,00	8 937,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 699 096,56	1 255 484,90	1 255 484,90
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	4 699 096,56	1 255 484,90	1 255 484,90
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	11 096 489,00	10 797 732,29	10 797 732,29

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 873 393,26
-----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 671 125,55
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.



- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 102 (1)
LIBELLE : RESEAU DE LECTURE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 777 483,87	a 1 636 165,18	3 856 036,56	b 3 856 036,56	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	48 996,00	3 307,20	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	42 067,20	2 587,20	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	6 928,80	720,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	89 088,09	5 827,34	385 500,00	385 500,00	0,00
2111	Terrains nus	988,32	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	6 876,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	16 433,46	4 310,02	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	748,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	8 967,71	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 588,09	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	53 486,19	1 517,32	385 500,00	385 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 639 399,78	1 627 030,64	3 470 536,56	3 470 536,56	0,00
2313	Constructions	1 639 399,78	1 627 030,64	3 470 536,56	3 470 536,56	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 1 676 520,26	d 581 947,00
13	Subventions d'investissement	676 520,26	581 947,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	51 520,26	0,00
1312	Subv. transf. Régions	625 000,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	581 947,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-3 233 734,48
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 104 (1)****LIBELLE : CUZE ET ENEA****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		73 769,99	a 36 482,40	87 000,00	b 87 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 809,60	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2031	Frais d'études	10 809,60	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	60 915,21	36 482,40	72 000,00	72 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	60 915,21	36 482,40	72 000,00	72 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 045,18	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 045,18	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 72 460,00	d 74 600,00
13	Subventions d'investissement	72 460,00	74 600,00
1312	Subv. transf. Régions	38 510,00	17 400,00
1313	Subv. transf. Départements	8 556,00	13 100,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	5 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	25 394,00	39 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	23 577,60
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 106 (1)
LIBELLE : ECOLE DE MUSIQUE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 757,66	a 0,00	5 000,00	b 5 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 757,66	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 757,66	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-5 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 107 (1)
LIBELLE : FORET DE CAMPAGNAC****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		6 083,16	a 0,00	5 000,00	b 5 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 083,16	0,00	0,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	6 083,16	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-5 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 108 (1)
LIBELLE : PLATE FORME DES METIERS DU BAT****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 106,65	a 0,00	5 000,00	b 5 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 106,65	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	3 106,65	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-5 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 112 (1)
LIBELLE : BUREAUX ET BATIMENTS****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		194 463,91	a 0,00	397 910,00	b 397 910,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	89 908,99	0,00	34 400,00	34 400,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	89 908,99	0,00	34 400,00	34 400,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	88 640,51	0,00	13 510,00	13 510,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	12 951,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	2 729,61	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	36 550,22	0,00	13 510,00	13 510,00	0,00
2184	Mobilier	11 409,22	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 914,41	0,00	350 000,00	350 000,00	0,00
2313	Constructions	15 914,41	0,00	350 000,00	350 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-397 910,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 114 (1)
LIBELLE : PISCINE COUVERTE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		14 538,00	a 14 538,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	14 538,00	14 538,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	14 538,00	14 538,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 24 250,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	24 250,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	24 250,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	9 712,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 115 (1)
LIBELLE : SIGNALISATION ROUTIERE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		317 054,17	a 691,50	90 000,00	b 90 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	76 311,73	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	76 311,73	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	240 742,44	691,50	80 000,00	80 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	240 742,44	691,50	80 000,00	80 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-90 691,50
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 117 (1)
LIBELLE : POLE ECONOMIQUE ET ADMINISTRATF**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		299 156,54	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	31 801,96	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	31 801,96	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	198 353,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	198 353,82	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	69 000,76	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
2313	Constructions	69 000,76	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 51 000,00	d 109 450,00
13	Subventions d'investissement	51 000,00	109 450,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	51 000,00	45 050,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	64 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	110 450,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 119 (1)

LIBELLE : TRAVAUX DE VOIRIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 439 826,46	a 863 053,62	1 080 000,00	b 1 080 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	14 853,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	14 853,98	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 589 404,56	848 777,58	1 080 000,00	1 080 000,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	63 132,38	265 707,63	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	4 248,59	0,00	0,00	0,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	1 522 023,59	583 069,95	1 080 000,00	1 080 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 835 567,92	14 276,04	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	17 729,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	1 817 838,46	14 276,04	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 25 500,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	25 500,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	25 500,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 917 553,62
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 121 (1)

LIBELLE : URBANISME PLUI

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		276 595,74	a 20 123,30	50 000,00	b 50 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	276 595,74	20 123,30	33 000,00	33 000,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	276 595,74	20 123,30	33 000,00	33 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 51 600,00
13	Subventions d'investissement	0,00	51 600,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	51 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-18 523,30
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 122 (1)****LIBELLE : PETITE ENFANCE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		6 121,05	a 7 888,80	46 500,00	b 46 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	404,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	404,40	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 716,65	7 888,80	46 500,00	46 500,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	7 620,00	39 000,00	39 000,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 722,39	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	296,76	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	2 697,50	268,80	7 500,00	7 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-54 388,80
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 123 (1)
LIBELLE : ENFANCE ET JEUNESSE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		111 836,57	a 19 734,04	32 500,00	b 32 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	404,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	404,40	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	46 369,14	19 734,04	32 500,00	32 500,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	13 336,20	32 500,00	32 500,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	8 670,39	0,00	0,00	0,00	0,00
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	2 012,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	1 149,02	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	6 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 858,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	19 572,87	6 397,84	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 756,18	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	65 063,03	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	65 063,03	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 23 663,00	d 15 430,08
13	Subventions d'investissement	23 663,00	15 430,08
1318	Autres subventions d'équipement transf.	23 663,00	15 430,08
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-13 140,96
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	1 052 777	447 910	0	5 000	3 861 537	32 500	0	46 500	0	1 312 000	278 950	7 037 174
- Equipements municipaux (2)	447 910	0	0	5 000	3 861 037	32 500	0	46 500	0	1 295 000	0	5 687 947
- Equip. non municipaux (c/204) (3)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 000	278 950	295 950
- Opérations financières	1 052 777											1 052 777
Dépenses d'ordre	0											550 000
Total dépenses de l'exercice	1 052 777	447 910	0	5 000	3 861 537	32 500	0	46 500	0	1 862 000	278 950	7 587 174
RAR N-1 et reports	2 485 275	0	0	0	1 636 165	34 272	0	7 889	0	920 351	0	5 083 952
Total cumulé dépenses d'investissement	3 538 052	447 910	0	5 000	5 497 702	66 772	0	54 389	0	2 782 351	278 950	12 671 126
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	9 964 205	109 450	0	0	582 447	15 430	0	0	0	126 200	0	10 797 732
RAR N-1 et reports	0	51 000	0	0	1 676 520	47 913	0	0	0	97 960	0	1 873 393
Total cumulé recettes d'investissement	9 964 205	160 450	0	0	2 258 967	63 343	0	0	0	224 160	0	12 671 126

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	3 833 955	1 767 098	0	3 240	481 979	1 122 395	0	3 060 699	6 700	4 843 248	157 112	15 276 425
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	3 833 955	1 767 098	0	3 240	481 979	1 122 395	0	3 060 699	6 700	4 843 248	157 112	15 276 425
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	8 609 162	737 523	0	18 000	2 700	371 795	0	950 330	41 000	3 967 871	93 000	14 791 381
RAR N-1 et reports	0	485 044	0	0	0	0	0	0	0	0	0	485 044
Total cumulé recettes de fonctionnement	8 609 162	1 222 567	0	18 000	2 700	371 795	0	950 330	41 000	3 967 871	93 000	15 276 425

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		1 052 777	447 910	0	5 000	5 497 702	66 772	0	54 389	0	2 782 351	278 950	10 185 851
Dépenses réelles		1 052 777	447 910	0	5 000	5 497 702	66 772	0	54 389	0	2 782 351	278 950	9 635 851
010 Stocks		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020 Dépenses imprévues		100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
10 Dotations, fonds divers et réserves		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13 Subventions d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 Emprunts et dettes assimilées		952 777	0	0	0	500	0	0	0	0	0	0	953 277
18 Compte de liaison : affectat* (BA,régie)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 Immobilisations incorporelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204 Subventions d'équipement versées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	278 950	278 950
21 Immobilisations corporelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22 Immobilisations reçues en affectation		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23 Immobilisations en cours		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26 Participat* et créances rattachées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27 Autres immobilisations financières		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	447 910	0	5 000	5 497 202	66 772	0	54 389	0	2 232 351	0	8 303 623
102 RESEAU DE LECTURE		0	0	0	0	5 492 202	0	0	0	0	0	0	5 492 202
104 CUZE ET ENEA		0	0	0	0	0	0	0	0	0	123 482	0	123 482
106 ECOLE DE MUSIQUE		0	0	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	5 000
107 FORET DE CAMPAGNAC		0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0	5 000
108 PLATE FORME DES METIERS DU BAT		0	0	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	5 000
112 BUREAUX ET BATIMENTS		0	397 910	0	0	0	0	0	0	0	0	0	397 910
114 PISCINE COUVERTE		0	0	0	0	0	14 538	0	0	0	0	0	14 538
115 SIGNALISATION ROUTIERE		0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 692	0	90 692
117 POLE ECONOMIQUE ET ADMINISTRATF		0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
119 TRAVAUX DE VOIRIE		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 943 054	0	1 943 054
121 URBANISME PLUI		0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 123	0	70 123
122 PETITE ENFANCE		0	0	0	0	0	0	0	54 389	0	0	0	54 389
123 ENFANCE ET JEUNESSE		0	0	0	0	0	52 234	0	0	0	0	0	52 234



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	550 000	0	550 000
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	550 000	0	550 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes investissement		9 964 205	160 450	0	0	2 258 967	63 343	0	0	0	224 160	0	12 671 126
Recettes réelles		8 708 720	160 450	0	0	2 258 967	63 343	0	0	0	224 160	0	11 415 641
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 719 562	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 719 562
13	Subventions d'investissement	92 260	160 450	0	0	1 258 467	63 343	0	0	0	224 160	0	1 798 680
16	Emprunts et dettes assimilées	2 896 898	0	0	0	1 000 500	0	0	0	0	0	0	3 897 398
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		1 255 485	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 255 485
021	Virement de la sect* de fonctionnement	1 101 146	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 101 146
040	Opérat* ordre transfert entre sections	154 339	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	154 339
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT													
Total dépenses de fonctionnement		3 833 955	1 767 098	0	3 240	481 979	1 122 395	0	3 060 699	6 700	4 843 248	157 112	15 276 425
Dépenses réelles		2 578 470	1 767 098	0	3 240	481 979	1 122 395	0	3 060 699	6 700	4 843 248	157 112	14 020 940
011	Charges à caractère général	0	261 765	0	3 240	154 802	341 860	0	153 743	6 700	536 000	24 800	1 482 910
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 253 684	0	0	327 177	780 535	0	1 976 956	0	1 149 177	132 312	5 619 840

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
014	Atténuations de produits	1 460 181	0	0	0	0	0	0	0	0	3 158 071	0	4 618 252
022	Dépenses imprévues	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
65	Autres charges de gestion courante	864 650	251 649	0	0	0	0	0	930 000	0	0	0	2 046 299
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	182 639	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	182 639
67	Charges exceptionnelles	21 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		1 255 485	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 255 485
023	Virement à la section d'investissement	1 101 146	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 101 146
042	Opérat* ordre transfert entre sections	154 339	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	154 339
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		8 609 162	737 523	0	18 000	2 700	371 795	0	950 330	41 000	3 967 871	93 000	14 791 381
Recettes réelles		8 609 162	737 523	0	18 000	2 700	371 795	0	950 330	41 000	3 417 871	93 000	14 241 381
013	Atténuations de charges	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	467 400	0	0	2 700	128 795	0	153 830	0	203 000	93 000	1 048 725
73	Impôts et taxes	7 269 924	0	0	0	0	0	0	0	0	3 158 071	0	10 427 995
74	Dotations et participations	1 339 238	149 623	0	18 000	0	243 000	0	796 000	0	56 800	0	2 602 661
75	Autres produits de gestion courante	0	19 000	0	0	0	0	0	0	41 000	0	0	60 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	1 500	0	0	0	0	0	500	0	0	0	2 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	550 000	0	550 000
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	550 000	0	550 000
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
	DEPENSES (2)	3 833 955,12	1 767 098,17	0,00	0,00	5 601 053,29
	Dépenses de l'exercice	3 833 955,12	1 767 098,17	0,00	0,00	5 601 053,29
011	Charges à caractère général	0,00	261 765,00	0,00	0,00	261 765,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 253 684,17	0,00	0,00	1 253 684,17
014	Atténuations de produits	1 460 181,00	0,00	0,00	0,00	1 460 181,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 101 145,90	0,00	0,00	0,00	1 101 145,90
042	Opérat° ordre transfert entre sections	154 339,00	0,00	0,00	0,00	154 339,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	864 650,00	251 649,00	0,00	0,00	1 116 299,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	182 639,22	0,00	0,00	0,00	182 639,22
67	Charges exceptionnelles	21 000,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	8 609 162,00	1 222 567,29	0,00	0,00	9 831 729,29
	Recettes de l'exercice	8 609 162,00	737 523,00	0,00	0,00	9 346 685,00
013	Atténuations de charges	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	467 400,00	0,00	0,00	467 400,00
73	Impôts et taxes	7 269 924,00	0,00	0,00	0,00	7 269 924,00
74	Dotations et participations	1 339 238,00	149 623,00	0,00	0,00	1 488 861,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	485 044,29	0,00	0,00	485 044,29
	SOLDE (2)	4 775 206,88	-544 530,88	0,00	0,00	4 230 676,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat ^r générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
	DEPENSES (2)	1 648 598,17	118 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	1 648 598,17	118 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	260 265,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 253 684,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat ^r ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat ^r ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	134 649,00	117 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	1 222 567,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	737 523,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat ^r ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat ^r ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	467 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	149 623,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	485 044,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-426 030,88	-118 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 07/08/2020

Reçu en préfecture le 07/08/2020

Affiché le



ID : 024-200027217-20200731-202076A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 240,00	0,00	3 240,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	3 240,00	0,00	3 240,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	3 240,00	0,00	3 240,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	14 760,00	0,00	14 760,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	149 654,00	332 324,84	0,00	481 978,84
Dépenses de l'exercice		0,00	149 654,00	332 324,84	0,00	481 978,84
011	Charges à caractère général	0,00	126 120,00	28 682,00	0,00	154 802,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	23 534,00	303 642,84	0,00	327 176,84
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	2 700,00	0,00	2 700,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	2 700,00	0,00	2 700,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	2 700,00	0,00	2 700,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-149 654,00	-329 624,84	0,00	-479 278,84

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		149 654,00	0,00	0,00	0,00	332 324,84	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		149 654,00	0,00	0,00	0,00	332 324,84	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	126 120,00	0,00	0,00	0,00	28 682,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	23 534,00	0,00	0,00	0,00	303 642,84	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-149 654,00	0,00	0,00	0,00	-329 624,84	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	1 122 395,19	1 122 395,19
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	1 122 395,19	1 122 395,19
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	341 860,00	341 860,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	780 535,19	780 535,19
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	371 795,00	371 795,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	371 795,00	371 795,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	128 795,00	128 795,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	243 000,00	243 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-750 600,19	-750 600,19

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840 913,97	281 481,22	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840 913,97	281 481,22	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 240,00	47 620,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	546 673,97	233 861,22	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 295,00	174 500,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 295,00	174 500,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 295,00	4 500,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 000,00	170 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-643 618,97	-106 981,22	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfance et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	DEPENSES (2)	0,00	930 000,00	0,00	0,00	2 130 698,77	3 060 698,77
	Dépenses de l'exercice	0,00	930 000,00	0,00	0,00	2 130 698,77	3 060 698,77
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	153 743,00	153 743,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 976 955,77	1 976 955,77
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	930 000,00	0,00	0,00	0,00	930 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	950 330,00	950 330,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	950 330,00	950 330,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	153 830,00	153 830,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	796 000,00	796 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-930 000,00	0,00	0,00	-1 180 368,77	-2 110 368,77

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	6 700,00	0,00	6 700,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	6 700,00	0,00	6 700,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	6 700,00	0,00	6 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	41 000,00	0,00	41 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	41 000,00	0,00	41 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	41 000,00	0,00	41 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	34 300,00	0,00	34 300,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
	DEPENSES (2)	3 607 196,17	1 211 051,42	25 000,00	4 843 247,59
	Dépenses de l'exercice	3 607 196,17	1 211 051,42	25 000,00	4 843 247,59
011	Charges à caractère général	44 500,00	466 500,00	25 000,00	536 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	404 625,17	744 551,42	0,00	1 149 176,59
014	Atténuations de produits	3 158 071,00	0,00	0,00	3 158 071,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	3 276 071,00	635 000,00	56 800,00	3 967 871,00
	Recettes de l'exercice	3 276 071,00	635 000,00	56 800,00	3 967 871,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	550 000,00	0,00	550 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	118 000,00	85 000,00	0,00	203 000,00
73	Impôts et taxes	3 158 071,00	0,00	0,00	3 158 071,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	56 800,00	56 800,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-331 125,17	-576 051,42	31 800,00	-875 376,59

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	343 572,57	105 552,60	3 158 071,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Dépenses de l'exercice	343 572,57	105 552,60	3 158 071,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	35 000,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	308 572,57	96 052,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	3 158 071,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	16 800,00	101 200,00	3 158 071,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	16 800,00	101 200,00	3 158 071,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	16 800,00	101 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	3 158 071,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-326 772,57	-4 352,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act* spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	0,00	42 754,93	1 168 296,49	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	42 754,93	1 168 296,49	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	
011	Charges à caractère général	0,00	2 300,00	464 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	40 454,93	704 096,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	635 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 800,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	635 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 800,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 800,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	-42 754,93	-533 296,49	0,00	0,00	0,00	0,00	31 800,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)	76 275,44	0,00	0,00	0,00	0,00	80 836,17	0,00	157 111,61
	Dépenses de l'exercice	76 275,44	0,00	0,00	0,00	0,00	80 836,17	0,00	157 111,61
011	Charges à caractère général	24 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	51 475,44	0,00	0,00	0,00	0,00	80 836,17	0,00	132 311,61
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00	0,00	93 000,00
	Recettes de l'exercice	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00	0,00	93 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00	0,00	93 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-66 275,44	0,00	0,00	0,00	0,00	2 163,83	0,00	-64 111,61

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
	DEPENSES (2)	3 538 052,15	447 910,00	0,00	0,00	3 985 962,15
	Dépenses de l'exercice	1 052 777,48	447 910,00	0,00	0,00	1 500 687,48
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	952 777,48	0,00	0,00	0,00	952 777,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	447 910,00	0,00	0,00	447 910,00
112	BUREAUX ET BATIMENTS	0,00	397 910,00	0,00	0,00	397 910,00
117	POLE ECONOMIQUE ET ADMINISTRATF	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	2 485 274,67	0,00	0,00	0,00	2 485 274,67
	RECETTES (2)	9 964 205,21	160 450,00	0,00	0,00	10 124 655,21
	Recettes de l'exercice	9 964 205,21	109 450,00	0,00	0,00	10 073 655,21
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 101 145,90	0,00	0,00	0,00	1 101 145,90
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	154 339,00	0,00	0,00	0,00	154 339,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 719 562,03	0,00	0,00	0,00	5 719 562,03

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
13	Subventions d'investissement	92 260,00	109 450,00	0,00	0,00	201 710,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 896 898,28	0,00	0,00	0,00	2 896 898,28
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	51 000,00	0,00	0,00	51 000,00
SOLDE (2)		6 426 153,06	-287 460,00	0,00	0,00	6 138 693,06

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		447 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		447 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat ^g énérale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act ^g de coopérat ^g décentralisée
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^g et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		447 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
112	BUREAUX ET BATIMENTS	397 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
117	POLE ECONOMIQUE ET ADMINISTRATF	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		160 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		109 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^g de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^g ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	109 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^g (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat ^g énérale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^g et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	51 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-287 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^o de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^o de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
108	PLATE FORME DES METIERS DU BAT	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 000,00	0,00	-5 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
108	PLATE FORME DES METIERS DU BAT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	5 000,00	5 492 701,74	0,00	5 497 701,74
Dépenses de l'exercice		0,00	5 000,00	3 856 536,56	0,00	3 861 536,56
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	5 000,00	3 856 036,56	0,00	3 861 036,56
102	RESEAU DE LECTURE	0,00	0,00	3 856 036,56	0,00	3 856 036,56
106	ECOLE DE MUSIQUE	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	1 636 165,18	0,00	1 636 165,18
RECETTES (2)		0,00	0,00	2 258 967,26	0,00	2 258 967,26
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	582 447,00	0,00	582 447,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	581 947,00	0,00	581 947,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	1 676 520,26	0,00	1 676 520,26
SOLDE (2)		0,00	-5 000,00	-3 233 734,48	0,00	-3 238 734,48

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 492 701,74	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		5 000,00	0,00	0,00	0,00	3 856 536,56	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		5 000,00	0,00	0,00	0,00	3 856 036,56	0,00	0,00	0,00
102	RESEAU DE LECTURE	0,00	0,00	0,00	0,00	3 856 036,56	0,00	0,00	0,00
106	ECOLE DE MUSIQUE	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	1 636 165,18	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 258 967,26	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	582 447,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	581 947,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	1 676 520,26	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-5 000,00	0,00	0,00	0,00	-3 233 734,48	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	14 538,00	52 234,04	66 772,04
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	32 500,00	32 500,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	32 500,00	32 500,00
114	PISCINE COUVERTE	0,00	0,00	0,00	0,00
123	ENFANCE ET JEUNESSE	0,00	0,00	32 500,00	32 500,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	14 538,00	19 734,04	34 272,04
RECETTES (2)		0,00	24 250,00	39 093,08	63 343,08
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	15 430,08	15 430,08
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	15 430,08	15 430,08

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	24 250,00	23 663,00	47 913,00
SOLDE (2)		0,00	9 712,00	-13 140,96	-3 428,96

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	14 538,00	0,00	0,00	52 234,04	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00	0,00	0,00
114	PISCINE COUVERTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
123	ENFANCE ET JEUNESSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	14 538,00	0,00	0,00	19 734,04	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
RECETTES (2)		0,00	0,00	24 250,00	0,00	0,00	37 806,08	1 287,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 430,08	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 430,08	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	24 250,00	0,00	0,00	22 376,00	1 287,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	9 712,00	0,00	0,00	-14 427,96	1 287,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
112	BUREAUX ET BATIMENTS	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfance et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
112	BUREAUX ET BATIMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfance et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté	524 Autres services
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	54 388,80	54 388,80
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	46 500,00	46 500,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	46 500,00	46 500,00
122	PETITE ENFANCE	0,00	0,00	0,00	0,00	46 500,00	46 500,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	7 888,80	7 888,80
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-54 388,80	-54 388,80

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		70 123,30	2 583 745,12	128 482,40	2 782 350,82
Dépenses de l'exercice		50 000,00	1 720 000,00	92 000,00	1 862 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	550 000,00	0,00	550 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		50 000,00	1 170 000,00	92 000,00	1 312 000,00
104	CUZE ET ENEA	0,00	0,00	87 000,00	87 000,00
107	FORET DE CAMPAGNAC	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
115	SIGNALISATION ROUTIERE	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
119	TRAVAUX DE VOIRIE	0,00	1 080 000,00	0,00	1 080 000,00
121	URBANISME PLUI	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		20 123,30	863 745,12	36 482,40	920 350,82
RECETTES (2)		51 600,00	25 500,00	147 060,00	224 160,00
Recettes de l'exercice		51 600,00	0,00	74 600,00	126 200,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	51 600,00	0,00	74 600,00	126 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	25 500,00	72 460,00	97 960,00
	SOLDE (2)	-18 523,30	-2 558 245,12	18 577,60	-2 558 190,82

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	70 123,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
104	CUZE ET ENEA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
107	FORET DE CAMPAGNAC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
115	SIGNALISATION ROUTIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
119	TRAVAUX DE VOIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
121	URBANISME PLUI	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	20 123,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	51 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	51 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	51 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-18 523,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act* spécif. lutte contre la pollution
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	2 583 745,12	0,00	0,00	0,00	0,00	128 482,40
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	1 720 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	1 170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00
104	CUZE ET ENEA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 000,00
107	FORET DE CAMPAGNAC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
115	SIGNALISATION ROUTIERE	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
119	TRAVAUX DE VOIRIE	0,00	0,00	1 080 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
121	URBANISME PLUI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	863 745,12	0,00	0,00	0,00	0,00	36 482,40

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act* spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	RECETTES (2)	0,00	0,00	25 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 060,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 600,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	25 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 460,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-2 558 245,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 577,60

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)	278 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	278 950,00
	Dépenses de l'exercice	278 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	278 950,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	278 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	278 950,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-278 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-278 950,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					12 954 995,00									
1641 Emprunts en euros (total)					12 954 995,00									
1000010364 (A83896)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	18/02/2014	27/02/2014	15/05/2014	1 000 000,00	F	FIXE	3,420	3,466		T	P	N	A-1
1178833 (1178833-1)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	03/10/2010	19/12/2010	01/01/2012	79 695,00	F	FIXE	1,350	1,794		A	P	N	A-1
1213511 (1213511-1)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/01/2012	20/01/2012	01/08/2012	650 000,00	V	LEP	4,100	3,317		T	C	N	A-1
1228124-1 (1228124-1)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/07/2012	10/08/2012	01/09/2013	230 100,00	F	FIXE	4,790	0,035		A	P	N	A-1
1237169 (1237169)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/12/2012	31/12/2012	01/01/2014	626 100,00	F	FIXE	3,920	3,895		A	P	N	A-1
1631269 (1631269-1)	CAISSE D'EPARGNE	25/09/2007	09/10/2007	09/01/2008	600 000,00	F	FIXE	4,470	4,545		T	P	N	A-1
20500361/NL (1630555-1)	CAISSE D'EPARGNE	29/09/2005	28/10/2005	01/02/2007	527 000,00	V	LIVRETA	4,250	2,748		T	P	N	A-1
5510746 (2019-01)	CAISSE D'EPARGNE	08/01/2018	22/01/2018	22/04/2018	102 100,00	F	FIXE	1,190	1,245		T	P	N	A-1
5510753 (2019-2)	CAISSE D'EPARGNE	08/01/2018	22/01/2018	22/01/2019	130 000,00	F	FIXE	0,760	0,824		A	P	N	A-1
70003319839 (70003319839-1)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	28/11/2008	15/12/2008	15/03/2009	210 000,00	F	FIXE	4,800	4,888		T	P	N	A-1
70003319855 (70003319855-1)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	28/11/2008	16/12/2008	15/03/2009	1 200 000,00	F	FIXE	4,810	4,900		T	P	N	A-1
70004065342 (70004065342-1)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	18/11/2009	03/12/2009	15/03/2010	800 000,00	F	FIXE	3,750	3,804		T	P	N	A-1
70004324143 (70004324143-1)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	25/02/2010	05/03/2010	15/06/2010	486 000,00	F	FIXE	3,450	3,497		T	P	N	A-1
70004921184 (70004921184-1)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	30/12/2010	30/12/2010	15/03/2011	600 000,00	F	FIXE	3,400	3,444		T	P	N	A-1
70004930710 (70004930710-1)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	30/12/2010	30/12/2010	15/03/2011	120 000,00	F	FIXE	3,840	3,896		T	P	N	A-1
70005916400 (70005916400)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	31/05/2012	15/06/2012	15/11/2012	260 000,00	F	FIXE	4,500	4,470		T	P	N	A-1
9556191 (9556191)	CAISSE D'EPARGNE	20/05/2015	06/07/2015	05/10/2015	580 000,00	F	FIXE	1,670	1,681		T	P	N	A-1
9984613 (9984613)	CAISSE D'EPARGNE	25/07/2017	07/08/2017	07/02/2018	1 340 000,00	F	FIXE	1,400	1,418		S	P	N	A-1
A3306265/FH (3306265000-1)	CAISSE D'EPARGNE	02/01/2007	25/01/2007	25/02/2007	300 000,00	F	FIXE	3,850	3,642		A	P	N	A-1



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								A3307218 (3307218001-1)	CAISSE D'EPARGNE					
A3309569 (A3309569000-1)	CAISSE D'EPARGNE	15/07/2009	06/07/2009	06/10/2009	530 000,00	C	TALUX STRUCTURES	3,460	2,741		T	P	N	A-1
MON235559EUR/0244655 (02446550)	CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL	16/11/2005	16/11/2005	01/07/2006	350 000,00	F	FIXE	3,190	3,214		S	P	N	A-1
MON522653EUR/052357/001 (052357001)	LA BANQUE POSTALE	01/11/2018	01/11/2018	01/02/2019	1 034 000,00	F	FIXE	1,420	1,431		T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					12 954 995,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		6 785 458,82				922 777,48	173 750,15	0,00	45 980,63	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 785 458,82				922 777,48	173 750,15	0,00	45 980,63	
10000010364 (A83896)	N	0,00	A-1	675 543,81	9,12	F	FIXE	3,420	63 202,01	22 298,79	0,00	2 674,67
1178833 (1178833-1)	N	0,00	A-1	48 052,62	11,00	F	FIXE	1,350	3 997,13	697,84	0,00	604,66
1213511 (1213511-1)	N	0,00	A-1	325 000,10	7,33	V	LEP	2,600	43 333,32	7 403,11	0,00	1 093,62
1228124-1 (1228124-1)	N	0,00	A-1	142 459,18	7,67	F	FIXE	4,790	15 031,01	6 823,79	0,00	2 040,18
1237169 (1237169)	N	0,00	A-1	417 882,54	8,00	F	FIXE	3,920	39 616,57	16 381,00	0,00	14 828,03
1631269 (1631269-1)	N	0,00	A-1	153 928,74	2,77	F	FIXE	4,470	49 046,31	6 066,10	0,00	1 070,14
20500361/NL (1630555-1)	N	0,00	A-1	355 428,58	16,83	V	LIVRETA	2,250	17 367,19	7 296,25	0,00	1 120,75
5510746 (2019-01)	N	0,00	A-1	85 096,82	8,06	F	FIXE	1,190	9 876,00	968,69	0,00	172,70
5510753 (2019-2)	N	0,00	A-1	130 000,00	1,06	F	FIXE	0,760	0,00	988,00	0,00	931,31
70003319839 (70003319839-1)	N	0,00	A-1	71 381,92	3,96	F	FIXE	4,800	16 589,28	3 130,68	0,00	124,20
70003319855 (70003319855-1)	N	0,00	A-1	408 084,73	3,96	F	FIXE	4,810	94 825,05	17 935,51	0,00	711,54
70004065342 (70004065342-1)	N	0,00	A-1	317 681,48	4,96	F	FIXE	3,750	58 883,97	11 091,43	0,00	458,29
70004324143 (70004324143-1)	N	0,00	A-1	107 004,98	2,21	F	FIXE	3,450	46 538,39	3 093,89	0,00	98,51
70004921184 (70004921184-1)	N	0,00	A-1	276 991,92	5,96	F	FIXE	3,400	42 347,80	8 881,60	0,00	376,74
70004930710 (70004930710-1)	N	0,00	A-1	56 357,23	5,96	F	FIXE	3,640	8 518,85	2 042,43	0,00	86,75
70005916400 (70005916400)	N	0,00	A-1	155 841,90	7,62	F	FIXE	4,500	17 204,98	6 725,26	0,00	796,79
9556191 (9556191)	N	0,00	A-1	345 254,61	5,51	F	FIXE	1,670	57 692,73	5 405,71	0,00	1 148,37
9984613 (9984613)	N	0,00	A-1	1 177 114,53	12,60	F	FIXE	1,400	83 163,01	16 189,55	0,00	6 117,80
A3306265/FH (3306265000-1)	N	0,00	A-1	48 856,36	1,15	F	FIXE	3,850	23 966,80	1 880,97	0,00	814,25
A3307218 (3307218001-1)	N	0,00	A-1	294 549,36	2,07	F	FIXE	4,460	93 931,51	13 136,90	0,00	8 360,83
A3309569 (A3309569000-1)	N	0,00	A-1	198 253,53	4,51	C	TAUX STRUCTURES	0,650	39 085,05	1 265,07	0,00	241,18
MON235559EUR/0244655 (0244655)	N	0,00	A-1	29 627,20	0,50	F	FIXE	3,190	29 627,20	710,70	0,00	0,00
MON522653EUR/052357/001 (05235)	N	0,00	A-1	965 066,68	13,83	F	FIXE	1,420	68 933,32	13 336,88	0,00	2 109,32
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		6 785 458,82					922 777,48	173 750,15	0,00	45 980,63

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	23	0	0	0	0
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	6 785 458,82	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A3****A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 052 777,48	I 1 052 777,48
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		952 777,48	952 777,48
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	952 777,48	952 777,48
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		100 000,00	100 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00	100 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 052 777,48	2 598 676,84	2 485 274,67	6 136 728,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 856 748,68	III 3 856 748,68
Ressources propres externes de l'année (a)		2 601 263,78	2 601 263,78
10222	FCTVA	2 509 003,78	2 509 003,78
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	92 260,00	92 260,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 255 484,90	1 255 484,90
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	51 120,00	51 120,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	5 073,00	5 073,00
28051	Concessions et droits similaires	15 053,00	15 053,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	43 619,00	43 619,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	12 457,00	12 457,00
28182	Matériel de transport	6 271,00	6 271,00
28183	Matériel de bureau et informatique	6 371,00	6 371,00
28184	Mobilier	5 438,00	5 438,00
28188	Autres immo. corporelles	8 937,00	8 937,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 101 145,90	1 101 145,90

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 856 748,68	1 873 393,26	0,00	3 210 558,25	8 940 700,19

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 6 136 728,99
Ressources propres disponibles	IV 8 940 700,19
Solde	V = IV – II (6) 2 803 971,20

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.



- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES EN
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.3****B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		31,00	0,00	31,00	28,80	2,00	30,80
Adjt adm	C	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Adjt adm Pal 1CI	C	9,00	0,00	9,00	8,80	0,00	8,80
Adjt adm Pal 2CI	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Attaché Pal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur Pal 1CI	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur Pal 2CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		26,00	0,00	26,00	23,00	3,00	26,00
Adjt tech	C	6,00	0,00	6,00	3,00	3,00	6,00
Adjt tech Pal 1CI	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjt tech Pal 2CI	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent maitrise	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent maitrise Pal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur Pal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Pal 2CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		7,00	0,66	7,66	7,36	0,00	7,36
Agent Pal ATSEM 1CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conseiller soc-ed	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur j enfant 1CI	A	3,00	0,66	3,66	3,36	0,00	3,36
Educateur j enfant 2CI	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		5,00	0,00	5,00	4,50	0,00	4,50
Auxiliaire puér Pal 1CI	C	4,00	0,00	4,00	3,70	0,00	3,70
Auxiliaire puér Pal 2CI	C	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conseiller APS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00
Adjt ter patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Assist conserv Pal 1Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		16,00	5,41	21,41	11,55	7,66	19,21
Adjt ter anim Pal 2Cl	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjt ter animation	C	10,00	5,41	15,41	6,55	6,66	13,21
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		18,00	0,00	18,00	0,00	18,00	18,00
Assistante maternelle		17,00	0,00	17,00	0,00	17,00	17,00
Grade non statutaire		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		108,00	6,07	114,07	78,21	32,66	110,87

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				382 662,54		
Adjt adm	C	ADM	365	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Adjt tech	C	TECH	1050	0,00	3-2	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	1750	0,00	3-2	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	700	0,00	3-1	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	350	0,00	3-2	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	350	0,00	3-1	CDD
Adjt ter patrimoine	C	CULT	350	0,00	3-2	CDD
Animateur	B	ANIM	478	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Assistante maternelle		OTR		382 662,54	A ASM-Recrutement assist mater	A Autres contrats
Attaché	A	ADM	693	0,00	3-3-1°	CDD
Bibliothécaire	A	CULT	499	0,00	3-2	CDD
Grade non statutaire		OTR	565	0,00	3-1	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				28 501,47		
Adjt ter patrimoine	C	CULT	350	0,00	3-a°	CDD
Assistante maternelle		OTR		28 501,47	A ASM-Recrutement assist mater	A Autres contrats
TOTAL GENERAL				411 164,01		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

Envoyé en préfecture le 07/08/2020

Reçu en préfecture le 07/08/2020

Affiché le



ID : 024-200027217-20200731-202076A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES**
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
C2
C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
30/10/2008 - Logements du sablou	PERIGORDIA HABITAT			770 000,00
31/10/2008 - Logements du sablou	PERIGORDIA HABITAT			230 000,00
01/11/2008 - Logements du sablou	PERIGORDIA HABITAT			2 480 000,00
02/11/2008 - Logements du sablou	PERIGORDIA HABITAT			655 000,00
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE

C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Social Sarlat Périgord Noir	01/01/2010	07 - 19/06/2009	SPA	Non
EPIC	OFFICE DE TOURISME SARLAT PÉRIGORD NOIR	01/01/2012	02/A - 30/09/2011	SPIC	Oui

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3.3****C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Budget Annexe	Service Public D'Assainissement Non Collectif	11/02/2005	04 - 11/02/2005	20002721700021	spic	Non
Budget Annexe	Zone d'Activité Économique	10/01/2011	9 - 10/01/2011	20002721700039	SPA	Oui
Budget Annexe	Résidence Habitat Jeunes	09/04/2016	36 - 09/04/2016	20002721700054	SPA	Non

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 37
 Nombre de membres présents : 34
 Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES :

Pour : 33

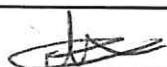
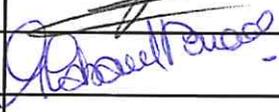
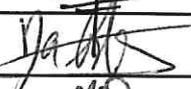
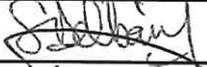
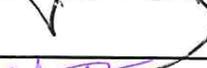
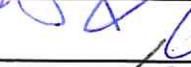
Contre :

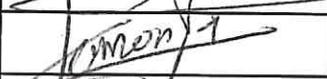
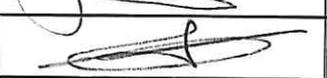
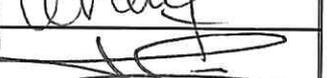
Abstentions 3

Date de convocation : 24.07.2020

Présenté par (1). Le Président Jean-Jacques de Peretti
 A, le SARLAT LA CANEDA, le 31 juillet 2020

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le SARLAT LA CANEDA, le 31 juillet 2020
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALDRIN PATRICK	
ANDRE MICHEL	
ASTIE JEAN-LUC	
BOUYSSOU ELISE	
CABANEL MARLIES	
CASTAGNAU CELIA	
CHAUMEL JEAN-MARIE	
COQ FRANCOIS	
DA COSTA CARLOS	
DE PERETTI JEAN-JACQUES	
DELATTAIGNANT MARIE-PIERRE	
DELBARRY SYLVIE	
DELIBIE DIDIER	
DUBOST MONICA	
FANIER BASILE	
FLAQUIERE MARYLINE	
GAREYTE FABRICE	
GATINEL GERARD	
GAUTHIER JEAN	
GAUTHIER THIERRY	
JALES BRIGITTE	

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
LAGOUBIE FABIENNE		
LAMONZIE OLIVIER		
NAJEM CHRISTOPHE		
NEGREVERGNE JULIE		
PARRE SERGE		
PERUSIN JEAN-MICHEL		
PEYRAT JEROME		
PINTA-TOURET MARC		
PRADAT CLAUDINE		
ROBLES CHRISTIAN		
ROUQUIE ETIENNE		
SALINIE PATRICK		
SECRESTAT BENOIT		
STIEVENARD GUY		
TRAVERSE FREDERIC		
VALETTE MARIE-PIERRE		

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Séance du 31 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le trente et un juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 24 juillet 2020, au Centre culturel, à Sarlat la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

DELATTAIGNANT Marie-Pierre est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	34
Représentés	2
Votants	36
Abstentions	0
Exprimés	36
Pour	36
Contre	

Présents : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Procurations: CASTAGNAU Célia à FANIER Basile, NEGREVERGNE Julie à NAJEM Christophe.

Absents excusés : ANDRE Michel.

Délibération N°2020-77

BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le Président présente aux membres du Conseil communautaire le projet du budget primitif des recettes et des dépenses pour l'exercice 2020 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), et expose les motifs de ces propositions.

Vu le projet dressé,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 27 Juillet 2020,

Les membres du Conseil communautaire, après avoir entendu les motifs, à l'unanimité,

- **ARRETE** aux sommes portées, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2020 au titre de ce budget annexe primitif et s'élevant à :

Fonctionnement :	212 620.18 €
Investissement :	102 465.28 €

➤ **DECIDE** de voter les dépenses et les recettes par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement soit :

FONCTIONNEMENT					
CHAP	LIBELLE	DEPENSES	CHAP	LIBELLE	RECETTES
011	Charges à caractère général	25 600,00	70	Vente de produits	72 000,00
012	Charges de personnel	101 200,00	74	Subventions d'exploitation	-
67	Charges exceptionnelles	-	002	Résultat reporté	140 620,18
022	Dépenses imprévues	-			
023	Virement à la section d'investissement	81 876,78			
042	Opération ordre transfert	3 943,40			
TOTAL		212 620,18	TOTAL		212 620,18
INVESTISSEMENT					
CHAP	LIBELLE	DEPENSES	CHAP	LIBELLE	RECETTES
001	Déficit antérieur reporté	-	001	Excédent antérieur reporté	16 645,10
020	Dépenses imprévues	6 465,28	021	Virement de la section fonctionnement	81 876,78
20	Immobilisation incorporelles	4 000,00	040	Opération d'ordre	3 943,40
21	Immobilisations corporelles	92 000,00	10	Dotations, fonds divers	-
TOTAL		102 465,28	TOTAL		102 465,28

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme.
 Le Président,
 Jean-Jacques Peretti



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Numéro SIRET 20002721700021	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPIC COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD
--	---

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : CDC - SPANC (2)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 18

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 19

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 20

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	212 620,18	72 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 140 620,18
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		212 620,18	212 620,18

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	102 465,28	85 820,18
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 16 645,10
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		102 465,28	102 465,28

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	315 085,46	315 085,46
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	32 100,00	0,00	25 600,00	25 600,00	25 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	80 000,00	0,00	101 200,00	101 200,00	101 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		112 100,00	0,00	126 800,00	126 800,00	126 800,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 020,40	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	9 950,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		123 070,40	0,00	126 800,00	126 800,00	126 800,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	78 130,00		81 876,78	81 876,78	81 876,78
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	19 399,60		3 943,40	3 943,40	3 943,40
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		97 529,60		85 820,18	85 820,18	85 820,18
TOTAL		220 600,00	0,00	212 620,18	212 620,18	212 620,18

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	212 620,18
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	57 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	9 474,24	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		66 474,24	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		66 474,24	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		66 474,24	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	140 620,18
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	212 620,18
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	85 820,18
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.



- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
21	Immobilisations corporelles	90 000,00	0,00	92 000,00	92 000,00	92 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	95 000,00	0,00	96 000,00	96 000,00	96 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 529,60		6 465,28	6 465,28	6 465,28
	Total des dépenses financières	2 529,60	0,00	6 465,28	6 465,28	6 465,28
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	97 529,60	0,00	102 465,28	102 465,28	102 465,28
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	97 529,60	0,00	102 465,28	102 465,28	102 465,28

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	102 465,28
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	2 770,40	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 770,40	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 770,40	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	78 130,00		81 876,78	81 876,78	81 876,78
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	19 399,60		3 943,40	3 943,40	3 943,40
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	97 529,60		85 820,18	85 820,18	85 820,18
	TOTAL	100 300,00	0,00	85 820,18	85 820,18	85 820,18

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	16 645,10
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	102 465,28
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION
DE FONCTIONNEMENT (8)**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	25 600,00		25 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	101 200,00		101 200,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	3 943,40	3 943,40
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		81 876,78	81 876,78
	Dépenses d'exploitation – Total	126 800,00	85 820,18	212 620,18

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	212 620,18
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	4 000,00	0,00	4 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	92 000,00	0,00	92 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	6 465,28		6 465,28
	Dépenses d'investissement – Total	102 465,28	0,00	102 465,28

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	102 465,28
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	72 000,00		72 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		72 000,00	0,00	72 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	140 620,18
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	212 620,18
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 943,40	3 943,40
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		81 876,78	81 876,78
Recettes d'investissement – Total		0,00	85 820,18	85 820,18

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	16 645,10
--	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	102 465,28
---	-------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	32 100,00	25 600,00	25 600,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	4 500,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	500,00	500,00
6066	Carburants	1 500,00	1 500,00	1 500,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	2 000,00	2 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
618	Divers	2 000,00	0,00	0,00
6222	Commissions recouvrement redevance	10 000,00	12 000,00	12 000,00
6226	Honoraires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	100,00	100,00	100,00
6287	Remboursements de frais	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6378	Autres taxes et redevances	1 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	80 000,00	101 200,00	101 200,00
6218	Autre personnel extérieur	80 000,00	101 200,00	101 200,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		112 100,00	126 800,00	126 800,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 020,40	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 020,40	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	9 950,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		123 070,40	126 800,00	126 800,00
023	Virement à la section d'investissement	78 130,00	81 876,78	81 876,78
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	19 399,60	3 943,40	3 943,40
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	19 399,60	3 943,40	3 943,40
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		97 529,60	85 820,18	85 820,18
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		97 529,60	85 820,18	85 820,18
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		220 600,00	212 620,18	212 620,18

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	212 620,18
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.



(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	57 000,00	72 000,00	72 000,00
7062	Redevances assainissement non collectif	57 000,00	72 000,00	72 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	9 474,24	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	9 474,24	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		66 474,24	72 000,00	72 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		66 474,24	72 000,00	72 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		66 474,24	72 000,00	72 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	140 620,18
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	212 620,18
--	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	5 000,00	4 000,00	4 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	5 000,00	4 000,00	4 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	90 000,00	92 000,00	92 000,00
2151	Installations complexes spécialisées	35 000,00	20 000,00	20 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	35 000,00	35 000,00	35 000,00
2182	Matériel de transport	0,00	20 000,00	20 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	17 000,00	17 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		95 000,00	96 000,00	96 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 529,60	6 465,28	6 465,28
Total des dépenses financières		2 529,60	6 465,28	6 465,28
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		97 529,60	102 465,28	102 465,28
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		97 529,60	102 465,28	102 465,28

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	102 465,28
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 770,40	0,00	0,00
1068	Autres réserves	2 770,40	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 770,40	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 770,40	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	78 130,00	81 876,78	81 876,78
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	19 399,60	3 943,40	3 943,40
2805	Licences, logiciels, droits similaires	10 285,00	2 943,40	2 943,40
281532	Réseaux d'assainissement	219,00	0,00	0,00
28157	Aménagement matériel industriel	1 185,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	6 000,00	1 000,00	1 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 480,00	0,00	0,00
28188	Autres	230,60	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		97 529,60	85 820,18	85 820,18
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		97 529,60	85 820,18	85 820,18
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		100 300,00	85 820,18	85 820,18

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	16 645,10
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	102 465,28
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		6 465,28	I 6 465,28
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		6 465,28	6 465,28
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	6 465,28	6 465,28

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	6 465,28	0,00	0,00	6 465,28

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		85 820,18	III 85 820,18
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		85 820,18	85 820,18
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 943,40	2 943,40
281532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00
28157	Aménagement matériel industriel	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	1 000,00	1 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00
28188	Autres	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	81 876,78	81 876,78

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	85 820,18	0,00	16 645,10	0,00	102 465,28

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 6 465,28
Ressources propres disponibles	IV 102 465,28
Solde	V = IV – II (6) 96 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 36

VOTES :

Pour : 36

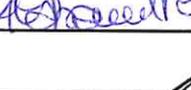
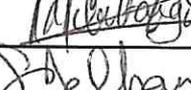
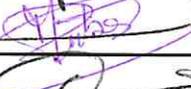
Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 26.07.2020

Présenté par (1). Le Président, Jean-Jacques De Peretti
A le SARLAT LA CANEDA, le 31 juillet 2020

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A, le SARLAT LA CANEDA, le 31 juillet 2020.
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALDRIN PATRICK	
ANDRE MICHEL	
ASTIE JEAN-LUC	
BOUYSSOU ELISE	
CABANEL MARLIES	
CASTAGNAU CELIA	
CHAUMEL JEAN-MARIE	
COQ FRANCOIS	
DA COSTA CARLOS	
DE PERETTI JEAN-JACQUES	
DELATTAINANT MARIE-PIERRE	
DELBARRY SYLVIE	
DELIBIE DIDIER	
DUBOST MONICA	
FANIER BASILE	
FLAQUIERE MARYLINE	
GAREYTE FABRICE	
GATINEL GERARD	
GAUTHIER JEAN	
GAUTHIER THIERRY	
JALES BRIGITTE	



IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
LAGOUBIE FABIENNE		
LAMONZIE OLIVIER		
NAJEM CHRISTOPHE		
NEGREVERGNE JULIE		
PARRE SERGE		
PERUSIN JEAN-MICHEL		
PEYRAT JEROME		
PINTA-TOURET MARC		
PRADAT CLAUDINE		
ROBLES CHRISTIAN		
ROUQUIE ETIENNE		
SALINIE PATRICK		
SECRESTAT BENOIT		
STIEVENARD GUY		
TRAVERSE FREDERIC		
VALETTE MARIE-PIERRE		

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant :

Membres en exercice	37
Présents	34
Représentés	2
Votants	36
Abstentions	0
Exprimés	36
Pour	36
Contre	

**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

Séance du 31 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le trente et un juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 24 juillet 2020, au Centre culturel, à Sarlat la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

DELATTAIGNANT Marie-Pierre est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Procurations: CASTAGNAU Célia à FANIER Basile, NEGREVERGNE Julie à NAJEM Christophe.

Absents excusés : ANDRE Michel.

Délibération N°2020-78

BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE (ZAE)

Le Président présente aux membres du Conseil communautaire le projet du budget primitif des recettes et des dépenses pour l'exercice 2020 du budget annexe Zone d'Activité Economique (ZAE), et expose les motifs de ces propositions.

Vu le projet dressé,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 27 Juillet 2020,

Les membres du Conseil communautaire, après avoir entendu les motifs, à l'unanimité,

- **ARRETE** aux sommes portées, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2020 au titre de ce budget annexe primitif et s'élevant à :

Fonctionnement : 688 696.14 €

Investissement : 1 117 991.78 €

- **DECIDE** de voter les dépenses et les recettes par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement soit :

Fonctionnement					
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recette
002	Déficit de fonctionnement	200,00 €	042	Production stockée	594 295,64 €
011	Charges à caractère général	164 800,00 €	74	Dotations et Participations	94 400,50 €
042	Opérations d'ordre	523 696,14 €	77	Subventions exceptionnelles	- €
TOTAL		688 696,14 €	TOTAL		688 696,14 €
Investissement					
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recette
001	Déficit antérieur reporté	523 696,14 €	040	Opérations d'ordre	523 696,14 €
040	En cours de production de biens	594 295,64 €	024	Cessions des immobilisations	594 295,64 €
TOTAL		1 117 991,78	TOTAL		1 117 991,78 €

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme.
 Le Président,
 Jean-Jacques Peretti



REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUTRE - COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CCSPN - BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20002721700039

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : CDC - ZAE (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	21
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	22



- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD
CDC - ZAE

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	16 685
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	688 496,14	688 696,14
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 200,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		688 696,14	688 696,14

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	594 295,64	1 117 991,78
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 523 696,14	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 117 991,78	1 117 991,78

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 806 687,92	1 806 687,92
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	541 970,00	0,00	164 800,00	164 800,00	164 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		541 970,00	0,00	164 800,00	164 800,00	164 800,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		541 970,00	0,00	164 800,00	164 800,00	164 800,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	205 044,95		523 696,14	523 696,14	523 696,14
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		205 044,95		523 696,14	523 696,14	523 696,14
TOTAL		747 014,95	0,00	688 496,14	688 496,14	688 496,14

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	200,00
---	---------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	688 696,14
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	94 400,50	0,00	94 400,50	94 400,50	94 400,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		94 400,50	0,00	94 400,50	94 400,50	94 400,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		94 400,50	0,00	94 400,50	94 400,50	94 400,50
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	652 787,45		594 295,64	594 295,64	594 295,64
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		652 787,45		594 295,64	594 295,64	594 295,64
TOTAL		747 187,95	0,00	688 696,14	688 696,14	688 696,14

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	688 696,14
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-70 599,50
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 07/08/2020

Reçu en préfecture le 07/08/2020

Affiché le



ID : 024-200027217-20200731-202078A-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	652 787,45		594 295,64	594 295,64	594 295,64
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	652 787,45		594 295,64	594 295,64	594 295,64
	TOTAL	652 787,45	0,00	594 295,64	594 295,64	594 295,64

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

523 696,14

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 117 991,78

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	652 787,45	0,00	594 295,64	594 295,64	594 295,64
	Total des recettes financières	652 787,45	0,00	594 295,64	594 295,64	594 295,64
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	652 787,45	0,00	594 295,64	594 295,64	594 295,64
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	205 044,95		523 696,14	523 696,14	523 696,14
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	205 044,95		523 696,14	523 696,14	523 696,14

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Affiché le VOTE (3)	TOTAL (= PAR VOTE (3))
	TOTAL	857 832,40	0,00	1 117 991,78		1 117 991,78



ID : 024-200027217-20200731-202078A-BF

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 117 991,78
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

-70 599,50

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	164 800,00		164 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		523 696,14	523 696,14
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		164 800,00	523 696,14	688 496,14

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	200,00
---	---------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	688 696,14
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	594 295,64	594 295,64
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	594 295,64	594 295,64

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	523 696,14
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 117 991,78
---	---------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		594 295,64	594 295,64
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	94 400,50		94 400,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		94 400,50	594 295,64	688 696,14

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	688 696,14
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	523 696,14	523 696,14
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	594 295,64		594 295,64
Recettes d'investissement – Total		594 295,64	523 696,14	1 117 991,78

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 117 991,78
---	---------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	541 970,00	164 800,00	164 800,00
6045	Achats études, prestat° services (terrai	50 660,00	10 000,00	10 000,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	491 280,00	154 770,00	154 770,00
63512	Taxes foncières	30,00	30,00	30,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		541 970,00	164 800,00	164 800,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		541 970,00	164 800,00	164 800,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	205 044,95	523 696,14	523 696,14
7133	Variat° en-cours de production biens	205 044,95	523 696,14	523 696,14
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		205 044,95	523 696,14	523 696,14
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		205 044,95	523 696,14	523 696,14
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		747 014,95	688 496,14	688 496,14

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	200,00
--	---------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	688 696,14
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	94 400,50	94 400,50	94 400,50
74718	Autres participations Etat	68 947,50	68 947,50	68 947,50
7473	Participat° Départements	25 453,00	25 453,00	25 453,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		94 400,50	94 400,50	94 400,50
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		94 400,50	94 400,50	94 400,50
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	652 787,45	594 295,64	594 295,64
7133	Variat° en-cours de production biens	652 787,45	594 295,64	594 295,64
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		652 787,45	594 295,64	594 295,64
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		747 187,95	688 696,14	688 696,14

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	688 696,14
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	652 787,45	594 295,64	594 295,64
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	652 787,45	594 295,64	594 295,64
3351	Terrains	77 679,25	77 679,25	77 679,25
3355	Travaux	574 905,20	516 616,39	516 616,39
33581	Frais accessoires	203,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		652 787,45	594 295,64	594 295,64
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		652 787,45	594 295,64	594 295,64

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	523 696,14
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 117 991,78
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	652 787,45	594 295,64	594 295,64
Total des recettes financières		652 787,45	594 295,64	594 295,64
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		652 787,45	594 295,64	594 295,64
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	205 044,95	523 696,14	523 696,14
3351	Terrains	77 679,25	77 679,25	77 679,25
3355	Travaux	127 365,70	446 016,89	446 016,89
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		205 044,95	523 696,14	523 696,14
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		205 044,95	523 696,14	523 696,14
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		857 832,40	1 117 991,78	1 117 991,78

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 117 991,78
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	523 696,14	523 696,14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		594 295,64	III 594 295,64
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		594 295,64	594 295,64
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	594 295,64	594 295,64
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	594 295,64	0,00	0,00	0,00	594 295,64

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 523 696,14
Ressources propres disponibles	IV 594 295,64
Solde	V = IV – II (6) 70 599,50

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 36

VOTES :

Pour : 36

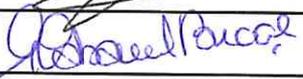
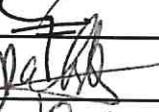
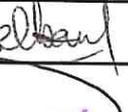
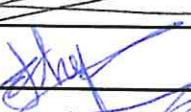
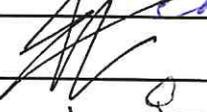
Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 24.07.2020

Présenté par (1), le Président, Jean-Jacques de Peretti
A, le SARLAT LA CANEDA, le 31 juillet 2020

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A, le SARLAT LA CANEDA, le 31 juillet 2020
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALDRIN PATRICK	
ANDRE MICHEL	
ASTIE JEAN-LUC	
BOUYSSOU ELISE	
CABANEL MARLIES	
CASTAGNAU CELIA	
CHAUMEL JEAN-MARIE	
COQ FRANCOIS	
DA COSTA CARLOS	
DE PERETTI JEAN-JACQUES	
DELATTAINANT MARIE-PIERRE	
DELBARRY SYLVIE	
DELIBIE DIDIER	
DUBOST MONICA	
FANIER BASILE	
FLAQUIERE MARYLINE	
GAREYTE FABRICE	
GATINEL GERARD	
GAUTHIER JEAN	
GAUTHIER THIERRY	
JALES BRIGITTE	



IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
LAGOUBIE FABIENNE		
LAMONZIE OLIVIER		
NAJEM CHRISTOPHE		
NEGREVERGNE JULIE		
PARRE SERGE		
PERUSIN JEAN-MICHEL		
PEYRAT JEROME		
PINTA-TOURET MARC		
PRADAT CLAUDINE		
ROBLES CHRISTIAN		
ROUQUIE ETIENNE		
SALINIE PATRICK		
SECRESTAT BENOIT		
STIEVENARD GUY		
TRAVERSE FREDERIC		
VALETTE MARIE-PIERRE		

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Séance du 31 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le trente et un juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 24 juillet 2020, au Centre culturel, à Sarlat la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

DELATTAIGNANT Marie-Pierre est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Membres en exercice	37
Présents	34
Représentés	2
Votants	36
Abstentions	0
Exprimés	36
Pour	36
Contre	

Procurations: CASTAGNAU Célia à FANIER Basile, NEGREVERGNE Julie à NAJEM Christophe.

Absents excusés : ANDRE Michel.

Délibération N°2020-79

BUDGET PRIMITIF 2020 : RESIDENCE HABITAT JEUNES.

Le Président présente aux membres du Conseil communautaire le projet du budget primitif des recettes et des dépenses pour l'exercice 2020 du budget annexe de la Résidence Habitat Jeunes, et expose les motifs de ces propositions.

Vu le projet dressé,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 27 Juillet 2020,

Les membres du Conseil communautaire, après avoir entendu les motifs, à l'unanimité,

- **ARRETE** aux sommes portées, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2020 au titre de ce budget annexe primitif et s'élevant à :

Fonctionnement : 10 000.00 €
Investissement : 2 113 573.58 €

- **DECIDE** de voter les dépenses et les recettes par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement soit :

Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recette
012	Charges de personnel	2 400,00 €			
66	Charges financières	1 000,00 €			
23	Virement à la section d'investissement	6 600,00 €	74	Dotations et subventions (participations)	10 000,00 €
TOTAL		10 000,00 €	TOTAL		10 000,00 €
Investissement					
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recette
16	Emprunts et dettes	6 600,00	021	Virement de la section d'exploitation	6 600,00 €
21	Immobilisations corporelles	60 000,00	001	Excédent antérieur reporté	- €
23	Immobilisations en cours	1 150 000,00	10	Dotations, fonds divers	382 773,58 €
001	Déficit d'investissement	896 973,58	13	Subventions	1 724 200,00 €
TOTAL		2 113 573,58 €	TOTAL		2 113 573,58 €

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme.
 Le Président,
 Jean-Jacques de Beletti



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CCSPN - BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20002721700054

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	26



(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD
CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES**I – INFORMATIONS GENERALES****INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****I****A**

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	16685
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 000,00	10 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		10 000,00	10 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	203 600,00	436 512,58
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 013 000,00	1 677 061,00
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 896 973,58	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 113 573,58	2 113 573,58
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		2 123 573,58	2 123 573,58

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000,00	0,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		10 000,00	0,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00
66	Charges financières	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 000,00	0,00	3 400,00	3 400,00	3 400,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		6 600,00	6 600,00	6 600,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		6 600,00	6 600,00	6 600,00
TOTAL		10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 000,00
--	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 000,00
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	6 600,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.



(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 454 309,72	1 013 000,00	137 000,00	137 000,00	1 150 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 514 309,72	1 013 000,00	197 000,00	197 000,00	1 210 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	6 600,00	6 600,00	6 600,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	6 600,00	6 600,00	6 600,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 514 309,72	1 013 000,00	203 600,00	203 600,00	1 216 600,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	2 514 309,72	1 013 000,00	203 600,00	203 600,00	1 216 600,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

896 973,58

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 113 573,58

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 814 750,00	1 677 061,00	47 139,00	47 139,00	1 724 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	595 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 409 750,00	1 677 061,00	47 139,00	47 139,00	1 724 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	293 118,00	0,00	382 773,58	382 773,58	382 773,58
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	293 118,00	0,00	382 773,58	382 773,58	382 773,58
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 702 868,00	1 677 061,00	429 912,58	429 912,58	2 106 973,58
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		6 600,00	6 600,00	6 600,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		6 600,00	6 600,00	6 600,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Affiché le VOTE (3)	TOTAL (= PAR VOTE)
	TOTAL	2 702 868,00	1 677 061,00	436 512,58	436 512,58	2 113 573,58



ID : 024-200027217-20200731-202079A-BF

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 113 573,58
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	6 600,00
--	-----------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 400,00		2 400,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 000,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		6 600,00	6 600,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 400,00	6 600,00	10 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**10 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 600,00	0,00	6 600,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	60 000,00	0,00	60 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 216 600,00	0,00	1 216 600,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**896 973,58**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**2 113 573,58**



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	10 000,00		10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		10 000,00	0,00	10 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 000,00
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	382 773,58	0,00	382 773,58
13	Subventions d'investissement	1 724 200,00	0,00	1 724 200,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		6 600,00	6 600,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		2 106 973,58	6 600,00	2 113 573,58

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 113 573,58
---	---------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000,00	2 400,00	2 400,00
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00	2 400,00	2 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		10 000,00	2 400,00	2 400,00
66	Charges financières (b)	0,00	1 000,00	1 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		10 000,00	3 400,00	3 400,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	6 600,00	6 600,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	6 600,00	6 600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	6 600,00	6 600,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 000,00	10 000,00	10 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 000,00
---	-----------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74758	Participat° Autres groupements	10 000,00	10 000,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		10 000,00	10 000,00	10 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		10 000,00	10 000,00	10 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 000,00	10 000,00	10 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 000,00
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	60 000,00	60 000,00	60 000,00
2184	Mobilier	60 000,00	60 000,00	60 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 454 309,72	137 000,00	137 000,00
2313	Constructions	2 454 309,72	137 000,00	137 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 514 309,72	197 000,00	197 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	6 600,00	6 600,00
1641	Emprunts en euros	0,00	6 600,00	6 600,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	6 600,00	6 600,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 514 309,72	203 600,00	203 600,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 514 309,72	203 600,00	203 600,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	1 013 000,00
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	896 973,58
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 113 573,58
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 814 750,00	47 139,00	47 139,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	800 000,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	289 750,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	225 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	500 000,00	47 139,00	47 139,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	595 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	595 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 409 750,00	47 139,00	47 139,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	293 118,00	382 773,58	382 773,58
10222	FCTVA	293 118,00	382 773,58	382 773,58
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		293 118,00	382 773,58	382 773,58
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 702 868,00	429 912,58	429 912,58
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	6 600,00	6 600,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	6 600,00	6 600,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	6 600,00	6 600,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 702 868,00	436 512,58	436 512,58

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 677 061,00
-----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 113 573,58
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					590 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					590 000,00									
100825_5300606 (CDC_2019_10082)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/09/2019	27/10/2019	01/10/2020	590 000,00	F	FIXE	0,550	0,522		T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					590 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)					
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		590 000,00				5 508,51	821,08	0,00	803,68	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		590 000,00				5 508,51	821,08	0,00	803,68	
100825_5300606 (CDC_2019_10082)	N	0,00	A-1	590 000,00	25,50	F	FIXE	0,550	5 508,51	821,08	0,00	803,68
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		590 000,00				5 508,51	821,08	0,00	803,68	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

Envoyé en préfecture le 07/08/2020

Reçu en préfecture le 07/08/2020

Affiché le



ID : 024-200027217-20200731-202079A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES - BP - 2020

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (<i>tunne</i>)	Nombre de produits	1	0	0	0	0
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	590 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 36

VOTES :

Pour : 36

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 26-07-2020

Présenté par (1), le Président, Jean-Jacques De Peretti
A, le SARLAT LA CANEDA, le 31 juillet 2020

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A, le SARLAT LA CANEDA, le 31 juillet 2020.
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALDRIN PATRICK	
ANDRE MICHEL	
ASTIE JEAN-LUC	
BOUYSSOU ELISE	
CABANEL MARLIES	
CASTAGNAU CELIA	
CHAUMEL JEAN-MARIE	
COQ FRANCOIS	
DA COSTA CARLOS	
DE PERETTI JEAN-JACQUES	
DELATTAIGNANT MARIE-PIERRE	
DELBARRY SYLVIE	
DELIBIE DIDIER	
DUBOST MONICA	
FANIER BASILE	
FLAQUIERE MARYLINE	
GAREYTE FABRICE	
GATINEL GERARD	
GAUTHIER JEAN	
GAUTHIER THIERRY	
JALES BRIGITTE	



IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
LAGOUBIE FABIENNE		
LAMONZIE OLIVIER		
NAJEM CHRISTOPHE		
NEGREVERGNE JULIE		
PARRE SERGE		
PERUSIN JEAN-MICHEL		
PEYRAT JEROME		
PINTA-TOURET MARC		
PRADAT CLAUDINE		
ROBLES CHRISTIAN		
ROUQUIE ETIENNE		
SALINIE PATRICK		
SECRETAT BENOIT		
STIEVENARD GUY		
TRAVERSE FREDERIC		
VALETTE MARIE-PIERRE		

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Séance du 31 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le trente et un juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 24 juillet 2020, au Centre culturel, à Sarlat la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

DELATTAIGNANT Marie-Pierre est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	33
Représentés	2
Votants	35
Abstentions	0
Exprimés	35
Pour	35
Contre	

Présents : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Procurations: CASTAGNAU Célia à FANIER Basile, NEGREVERGNE Julie à NAJEM Christophe.

Absents excusés : ANDRE Michel.

Délibération N°2020-80

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
- EXERCICE 2020

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que des demandes de subventions de fonctionnement ont été adressées par les associations au titre de l'exercice 2020.

Il rappelle que la Communauté de communes a notamment prévu dans ses compétences facultatives le « soutien aux activités culturelles et sportives dès lors que leur intérêt communautaire est reconnu par le Conseil » et qu'elle a la compétence actions de développement économique.

Vu les statuts de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 27 Juillet 2020,

Considérant la présence dynamique et le rayonnement de ces associations sur le territoire intercommunal,

Monsieur Guy STIEVENARD indique ne pas participer à la délibération et ne pas prendre part au vote.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

CLE LIRE COMPRENDRE ECRIRE	200,00 €
ASSOCIATION TOUT CONTE FEE	800,00 €
AMICALE LAIQUE DE SARLAT (Salon du Livre)	6 600,00 €
GROUPEMENT DES TRUFFICULTEURS DU PERIGORD NOIR	500,00 €
RADIO VALLEE VEZERE	500,00 €
INITIATIVE PERIGORD	3 800,00 €
AVENIR SARLAT	12 000,00€
AVENIR SARLAT-OPERATION CHEQUES CADEAUX	9 000,00 €
TOTAL	24 400,00 €

- **CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant d'effectuer les démarches et de signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président,
Jean-Jacques de Peretti

